

COMITÉ SYNDICAL



Mardi 17 décembre 2023

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /



Sommaire

Gouvernance

Cosy n° 74/2024	Consultation du CoSy relative au renommage éventuel du Siéml	4
Cosy n° 75/2024	Présentation du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts	16
Cosy n° 76/2024	Modalités de calcul du montant d'une fraction du produit de la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C) reversée par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu	103

Finances, budget, fiscalité et patrimoine

Cosy n° 77/2024	Mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public	108
Cosy n° 78/2024	Amendement à la décision modificative n° 3 du budget principal : soutien exceptionnel du Siéml aux actions d'aide d'urgence à Mayotte	120
Cosy n° 79/2024	Décision modificative n° 3 pour 2024 du budget principal et décision modificative n° 2 pour 2024 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules (IRVE).....	126
Cosy n° 80/2024	Admissions en non-valeur pour le budget principal et le budget IRVE pour l'exercice 2024.....	138
Cosy n° 81/2024	Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV	145
Cosy n° 82/2024	Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE.....	150
Cosy n° 83/2024	Subventions du budget principal au budget annexe relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour l'exercice 2024	155
Cosy n° 84/2024	Remboursement de charges diverses du budget annexe PCRS vers le budget principal.....	160
Cosy n° 85b/2024	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025	165

Ressources humaines

Cosy n° 86/2024	Création de postes.....	172
-----------------	-------------------------	-----

Concessions

Cosy n° 87/2024	Rapport de contrôle de la concession électrique sur l'année 2023...	180
Cosy n° 88/2024	Rapport de contrôle des concessions gazières sur l'année 2023	185

MDE, EnR et mobilité décarbonnée

Cosy n° 89/2024	Accompagnement et missions de la personne morale organisatrice (PMO) du Siéml pour le déploiement et le suivi d'opérations d'autoconsommation collective (AAC).....	190
Cosy n° 90/2024	Attribution des aides pour la rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal dans le cadre du second appel à projets BEE2030 de l'exercice 2024.....	197
Cosy n° 91/2024	Projet d'avenants aux conventions individuelles pour les projets de chaufferie bois de Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvre	203

Infrastructures, réseaux électriques et éclairage public

Cosy n° 92/2024	Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'énergie public et aux installations d'infrastructures de recharge pour véhicule électriques	214
Cosy n° 93/2024	Programme de travaux basse tension d'effacement, renforcement et sécurisation des réseaux pour l'année 2025	226

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 74 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Consultation du Comité syndical relative au renommage éventuel du Siéml

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 01/2021 du 9 février 2021, relative au règlement intérieur des instances du syndicat, notamment l'article 22 ;

Vu la marque Territoire d'énergie n° 4258069 déposée à l'INPI par la FNCCR le 18 mars 2016 ;

Vu la marque Siéml renouvelée auprès de l'INPI sous le numéro n° 5075069 le 5 août 2024 ;

Vu le projet de renommage éventuel du Syndicat présenté dans le rapport du Président pour le comité Syndical du 17 décembre 2024 ;

Considérant que le Syndicat est actuellement dénommé « Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) » ;

Considérant que la FNCCR a déposé la marque Territoire d'énergie de la FNCCR pour promouvoir les valeurs de mutualisation et de solidarité territoriale des autorités organisatrices de la distribution d'énergies (AODE), tout en renforçant l'identité des syndicats d'énergie à l'échelle locale et nationale ;

Considérant que le Siéml a adopté la marque Territoire d'énergie qu'il appose aux côtés de son nom sur la plupart de ses supports de communication, sans pour autant intégrer la dénomination Territoire d'énergie dans son identité à l'instar d'autres AODE ;

Considérant que la récente modernisation par la FNCCR de sa charte d'usage de la marque soulève la question d'un éventuel changement de nom du Syndicat à l'approche de son centenaire en 2025 ;

Considérant que le projet de changement éventuel du nom du Syndicat « Syndicat intercommunal d'énergies (Siéml) » en « Territoire d'énergie Pays de la Loire (TE49) » nécessite, en cas de réalisation, des délais importants de mise en œuvre et d'anticipation de la modification des statuts du Syndicat devant préalablement intervenir à ce titre ;

Considérant que les agents du Siéml, consultés sur la base du volontariat les 16 et 31 octobre, s'orientent majoritairement en faveur du maintien du nom « Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire » principalement pour préserver l'identité historique, éviter des coûts jugés non prioritaires, et ne pas perturber la compréhension et la confiance des partenaires locaux ;

Considérant que, à la suite de la présentation des enjeux liés au changement de nom, ses avantages, ses inconvénients, les coûts d'une telle opération ainsi que des résultats de la consultation des agents, les élus du Syndicat ont été invités à débattre sur le projet de changement éventuel du nom du Syndicat ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de se prononcer** en faveur de maintien du nom actuel : Syndical intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	22

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



**PROCÈS-VERBAL DE LA
CONSULTATION DU COMITÉ
SYNDICAL**

**projet de renommage éventuel du
Syndicat : consultation du Comité
syndical**

Le mardi 17 décembre 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à 9 heures 30, le Comité syndical, régulièrement convoqué le onze décembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de son président, Monsieur Jean-Luc DAVY.

NOMBRE DE CONSEILLERS : 46

(Quorum : 24)

CONSEILLERS PRÉSENTS : 31.

Excusé(s) ayant donné procuration : 4

Excusé(s) non représenté(s) : 5

Non excusé(s) : 6

Monsieur Éric TELLIEZ a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Yvan CHARRIER a été désigné scrutateur.

OPÉRATIONS DE CONSULTATION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29, L. 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 01/2021 du 9 février 2021, relative au règlement intérieur des instances du syndicat, notamment l'article 22 ;

Vu la marque Territoire d'énergie n° 4258069 déposée à l'INPI par la FNCCR le 18 mars 2016 ;

Vu la marque Siéml renouvelée auprès de l'INPI sous le numéro n° 5075069 le 5 août 2024 ;

Vu le projet de renommage éventuel du Syndicat présenté dans le rapport du Président pour le comité Syndical du 17 décembre 2024 ;

Considérant que le Syndicat est actuellement dénommé « Syndicat intercommunal d'énergies (Siéml) » ;

Considérant que la FNCCR a déposé la marque Territoire d'énergie de la FNCCR pour promouvoir les valeurs de mutualisation et de solidarité territoriale des autorités organisatrices de la distribution d'énergies (AODE), tout en renforçant l'identité des syndicats d'énergie à l'échelle locale et nationale ;

Considérant que le Siéml a adopté la marque Territoire d'énergie qu'il appose aux côtés de son nom sur la plupart de ses supports de communication, sans pour autant intégrer la dénomination Territoire d'énergie dans son identité à l'instar d'autres AODE ;

Considérant que la récente modernisation par la FNCCR de sa charte d'usage de la marque soulève la question d'un éventuel changement de nom du Syndicat à l'approche de son centenaire en 2025 ;

Considérant que le projet de changement éventuel du nom du Syndicat « Syndicat intercommunal d'énergies (Siéml) » en « Territoire d'énergie Pays de la Loire (TE49) » nécessite, en cas de réalisation, des délais importants de mise en œuvre et d'anticipation de la modification des statuts du Syndicat devant préalablement intervenir à ce titre ;

Considérant que les agents du Siéml, consultés sur la base du volontariat les 16 et 31 octobre, s'orientent majoritairement en faveur du maintien du nom « Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire » principalement pour préserver l'identité historique, éviter des coûts jugés non prioritaires, et ne pas perturber la compréhension et la confiance des partenaires locaux ;

Considérant que, à la suite de la présentation des enjeux liés au changement de nom, ses avantages, ses inconvénients, les coûts d'une telle opération ainsi que des résultats de la consultation des agents, les élus du Syndicat ont été invités à débattre sur le projet de changement éventuel du nom du Syndicat ;

Monsieur le Président de séance invite les membres du Comité syndical à procéder aux opérations de vote.

➤ Décompte des voix

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 35
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 34
- e. Majorité absolue : 24

RÉSULTATS :

OBJET (NOMRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
En faveur du changement de nom : Territoire d'énergie Maine-et-Loire - TE49	12	douze
En faveur du maintien du nom actuel : Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire - Siéml	22	vingt deux

RÉSULTAT

Monsieur Jean-Luc DAVY proclame que le résultat des votes exprimés à l'issue de la consultation donne lieu au choix suivant :

Maintien du nom actuel Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire - Siéml

OBSERVATIONS

ANNEXES

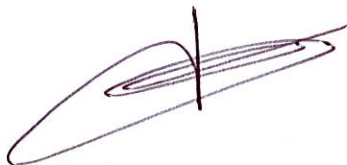
- Emargement des conseillers.

CLÔTURE DE LA CONSULTATION

La consultation et les opérations de vote afférentes se sont terminées le 17 décembre 2024 à 10h00.

Document certifié conforme,
A Écouflant, Le 17 décembre
2024,

Le Président,
Monsieur Jean-Luc DAVY



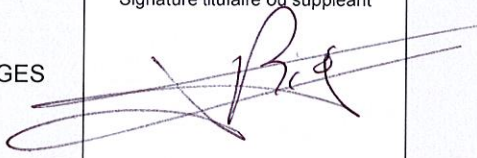




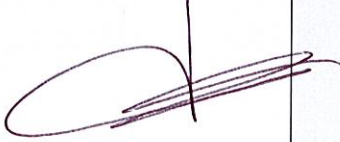
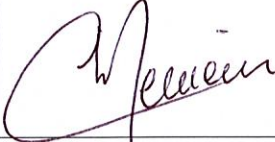
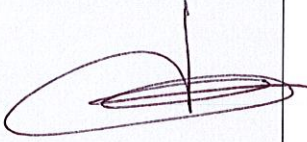

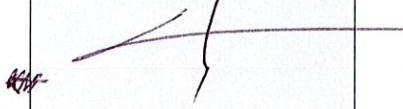

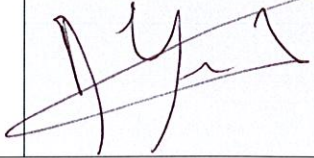
La secrétaire,
Monsieur Éric TELLIEZ




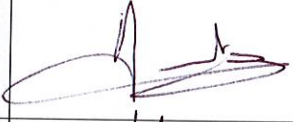

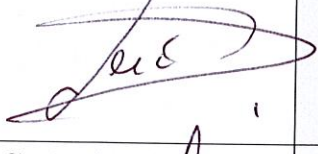

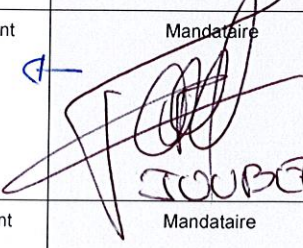
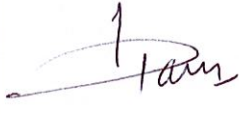
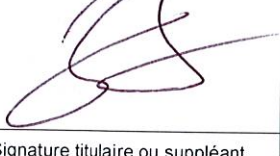





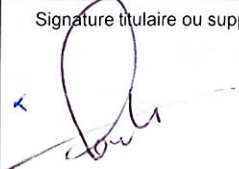
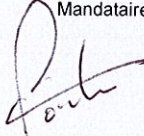

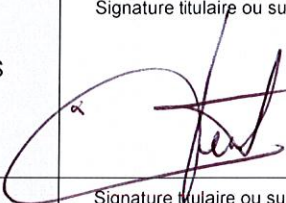
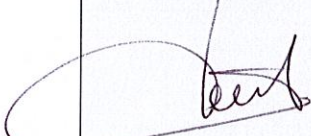
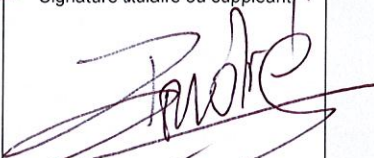


Le scrutateur,
Monsieur Yvan CHARRIER








NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
BELLARD Louis-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
COQUEREAU Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
GIRAULT JérémY	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LARDEUX Dominique	ANJOU-BLEU COMMUNAUTÉ	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LEROY Monique	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire  TOUBERT R.F
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MOUSSERION Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire 
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire 
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire CHARTIER Patrick
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TRAMIER Teddy	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Acte à classer**COSY2024-DEL74**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-01-13T16-59-24.00 (MI258351627)**Identifiant unique de l'acte :**049-254901309-20241217-COSY2024-DEL74-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Consultation du Comité syndical relative au renommage éventuel du Siéml**Date de décision :** 17/12/2024

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

Acte : [DEL 74 - Consultation du CoSy relative au renommage éventuel du Siéml.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **13/01/25 à 16:59**Par **MOUTIER Valerie****Transmis**Date **13/01/25 à 16:59**Par **MOUTIER Valerie****Accusé de réception**Date **13/01/25 à 17:05**

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 75 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Présentation du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et suivants, L. 5711-1 et suivants, et D. 1524-7 ;

Vu le code de commerce, notamment le livre II ;

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.211-3 à L.211-8, L. 241-1 et suivants, et L. 243-6 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts de la SAEML Alter cités, de la SAEML Alter énergies, de la SPL Alter public, de la SAEML Sorégies, de la SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables ;

Vu la délibération du bureau syndical du Siéml du 13 juin 1986 portant participation du syndicat au capital social de la société d'équipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL), devenue en 2016 Alter cités par fusion-absorption de la Société anonyme d'économie mixte de la région d'Angers (SARA) par la Société d'équipement du département de Maine-et-Loire (SODEMEL) ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml du 14 décembre 2007 portant prise de participation au sein de la SAEML Sorégies ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml du 14 octobre 2009 portant prise de participation au sein de la SAEML Anjou Énergies Renouvelables, devenue par délibération en date du 13 juin 2016 de l'assemblée générale mixte de la société la SAEML « Alter énergies » ;

Vu la délibération n° 04/2020 du comité syndical du Siéml du 4 février 2020 portant prise de participation au sein de la SEM croissance verte à hauteur de 250 000 € ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 24/2020 du 30 juin 2020 portant approbation des statuts et prise de participation du Siéml au capital de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 55/2020 du 29 septembre 2020, relative à la désignation d'un représentant du Siéml au sein des instances de la SAEML Alter cités ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 70/2020 du 13 octobre 2020, relative à la désignation des représentants dans les instances d'Alter énergies ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 05/2021 en date du 9 février 2021, relative à l'approbation du pacte d'associés de la SCIC BVER et désignation du représentant du Siéml ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 31/2023 du 27 juin 2023, relative à l'apport par le Syndicat à la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables d'une avance en compte courant d'associés ;

Vu la délibération n° 30/2023 du comité syndical du Siéml du 27 juin 2023 portant entrée au capital de la société publique locale (SPL) Alter public ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 30/2023 du 27 juin 2023, relative à la désignation des représentants dans les instances d'Alter public ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 29/2023 du 27 juin 2023 relative à l'approbation du projet de réduction de capital par rachat d'actions en vue de leur annulation, à la modification des statuts et de la composition du Conseil d'administration, et à la sortie de l'actionnariat du Siéml de la SEM Croissance verte ;

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la SEM Croissance verte du 25 octobre 2023 approuvant le projet de réduction de capital social par rachat d'actions en vue de leur annulation ;

Vu les comptes financiers 2023 d'Alter cités approuvés par délibération de son assemblée générale du 20 juin 2024, d'Alter énergies approuvés par délibération de son assemblée générale du 25 juin 2024, d'Alter public approuvés par délibération de son assemblée générale du 27 juin 2024, de la SAEML Sorégies approuvés par délibération de son assemblée générale du 25 juin 2024, de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables approuvés par délibération de son assemblée générale du 24 juin 2024 ;

Vu les rapports annuels établis pour l'année 2023 par les représentants du Siéml désignés lors des comités syndicaux pour siéger aux instances décisionnelles de la SAEML Alter cités, de la SAEML Alter énergies, de la SPL Alter public, de la SAEML Sorégies et de la SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables ;

Considérant que le Siéml est actionnaire de la SAEML Alter cités à hauteur de 3,80 % de son capital pour un montant de 133 812,80 €, de la SAEML Alter énergies à hauteur de 29,91 % de son capital social pour un montant de 2 000 000 €, de la SPL Alter public, à hauteur de 0,5 % de son capital social pour un montant de 26 640 €, de la SAEML Sorégies, à hauteur de 0,762 % de son capital social pour un montant de 3 300 000 €, de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables à hauteur de 10 % de son capital pour un montant de 20 000 € ;

Considérant que le comité syndical doit débattre puis se prononcer sur le rapport annuel écrit transmis par les représentants du Syndicat siégeant dans les instances décisionnelles des sociétés d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL), des sociétés par actions simplifiées (SAS) et des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ;

Considérant que le comité syndical doit également se prononcer sur les comptes financiers annuels des sociétés au sein desquelles le Siéml est actionnaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le rapport annuel 2023 des élus mandataires au sein des sociétés susvisées ;
- **de prendre acte** des comptes financiers et des comptes de résultats 2023 des sociétés, détaillés dans le rapport en annexe et qui peuvent se résumer comme suit :

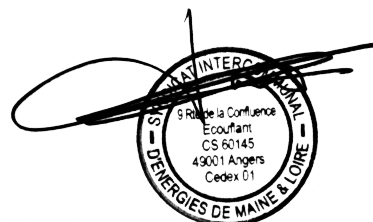
Société	Résultat net fin 2023	Dividendes perçus
Alter Cités	+ 688 k€	3,8 k€
Alter Énergies	- 32 k€	-
Alter Public	+ 629 k€	-
Sorégies	+ 136 471 k€	176 k€
BVer	- 112 k€	-

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Rapport annuel des élus mandataires

—
**Contrôle des sociétés dans lesquelles
le Siéml détient des parts**

EXERCICE 2023

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /     

 territoire
d'énergie



SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Alter Cités	5
1) PRÉSENTATION D'ALTER CITÉS	5
2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER CITÉS	9
3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT	10
4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER CITÉS	11
5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER CITES.....	12
Alter Énergies	15
1) PRÉSENTATION D'ALTER ÉNERGIES	15
2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER ENERGIES	20
3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT	20
4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER ENERGIES	22
5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER ENERGIES	23
6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION	31
Alter Public	37
1) PRÉSENTATION D'ALTER PUBLIC.....	37
2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER PUBLIC.....	41
3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT	42
4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER PUBLIC.....	44
5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER PUBLIC	44
Sorégies	48
1) PRÉSENTATION DE SORÉGIES	48
2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET SORÉGIES.....	51
3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT	52
4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE SORÉGIES	53
5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE SORÉGIES	54
6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION	59
Baugeois Vallée énergies renouvelables	77
1) PRÉSENTATION DE BAUGEOIS VALLÉE ÉNERGIES RENOUVELABLES	77
2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER CITÉS	79
3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT	80
4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE BVér	80
5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE BVér	80

Introduction

Conformément aux textes en vigueur (articles L.1524-5 et D. 1524-7 du CGCT), les représentants des collectivités siégeant au sein des sociétés dans lesquelles la collectivité détient des parts doivent présenter, devant l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel dit « rapport du mandataire ».

L'objectif est de donner aux membres de l'assemblée délibérante une information complète sur les satellites de la collectivité, afin de renforcer la transparence de leur fonctionnement, le contrôle de leurs activités, et l'évaluation des politiques publiques.

Ce rapport, dont le contenu répond aux exigences du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux.

A fin 2023, le Siéml est actionnaire dans plusieurs sociétés :

Sociétés	Capital total de la société	% participation du Siéml	Montant de l'actionnariat du Siéml	Date de l'entrée au capital du Siéml
Actionnariat à fin 2023				
Alter Cités	3 520 017 €	3,80 %	133 812 €	13 juin 1986
Alter Énergies	6 697 500 €	29,91 %	2 000 000 €	14 octobre 2009
Alter Public	400 000 €	0,5 %	26 640 €	27 juin 2023
Sorégies	433 070 866 €	0,762 %	3 300 000 €	14 décembre 2007
BVer	200 000 €	10 %	20 000 €	9 février 2021
Fin de l'actionnariat au cours de l'année 2023				
Croissance verte	10 000 000 €	2,5 %	250 000 €	4 février 2020

A noter que le Siéml n'est à ce jour plus actionnaire de la SEM Croissance verte. Face aux difficultés financières rencontrées pour la réalisation des missions pour lesquelles la société avait été constituée, du fait notamment de l'évolution du cadre réglementaire national sur le programme « service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) et les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE), la SEM croissance verte a annoncé lors du conseil d'administration du 8 mars 2023, lancer une procédure de réduction du capital social de la société par rachat, en vue de leur annulation, des actions détenues par les entités publiques (dont le Siéml). Pour mémoire, la SEM Croissance verte avait enregistré des résultats nets successivement déficitaires de – 1 792 576 € en 2021 et de – 1 412 326 € en 2022.

Au cours de l'année 2023, il a ainsi été engagé une opération de réduction du capital de la SEM Croissance verte de 2 100 000 € pour le porter de 10 000 000 € à 7 900 000 € par voie de rachat en vue de leur annulation des 2 100 actions des collectivités. Les actions ont été rachetées par la société au prix unitaire de 1 000 € correspondant à la valeur nominale des titres et au prix de souscription initial, soit s'agissant du Siéml au prix de rachat global de 250 000 €.

Le conseil d'administration du 7 juillet 2023 a approuvé le projet de réduction du capital social et a convoqué une assemblée générale extraordinaire le 25 octobre 2023 à l'effet de délibérer sur cette opération, à l'issue de laquelle le Siéml – au même titre que les autres acteurs publics initialement présents – ne sont plus actionnaire de la SEM Croissance verte.

A noter également que par délibérations n° 47/2023, 48/2023 et 49/2023 du 27 juin 2023, le comité syndical a approuvé la prise de participation du Siéml au capital de la SAS LAMPA à hauteur de 2 500 parts sociales, d'une valeur de 10 euros, soit 25 000 €.

Plus particulièrement, le Comité syndical a approuvé, par délibérations n° 48/2023 du 27 juin 2023 et n° 58/2024 du 2 juillet 2024 l'apport en compte courant d'associés du Siéml à la SAS LAMPA à hauteur au global

de 575 000 € maximum ainsi que le projet de convention entre le Siéml et la société, formalisant les conditions et modalités de l'apport.

De même, par délibérations n° 50/2023, 51/2023 et 52/2023, le Comité syndical a approuvé la prise de participation du Siéml au capital de la SAS Loire Mauges Energies (LME) à hauteur de 5 000 € de parts sociales, d'une valeur de 10 euros, soit 50 000 €. Le Comité syndical a également approuvé que le Siéml se porte caution aux organismes bancaires de la société LME, dans la limite d'un montant maximum égal à 850 000 €.

Plus particulièrement, le Comité syndical a approuvé, par délibérations n° 51/2023 du 27 juin 2023 et n° 59/2024 du 2 juillet 2024 l'apport en compte courant d'associés du Siéml à la SAS LME à hauteur au global de 510 000 € maximum, ainsi que le projet de convention entre le Siéml et la société, conclue entre les parties le 30 octobre 2023, formalisant les conditions et modalités de l'apport.

Au titre des prochains exercices, le Siéml s'attachera donc à demander aux porteurs de projet de ces deux sociétés les informations nécessaires lui permettant de contrôler leurs comptes, d'évaluer les retombées des prises de participations du syndicat et d'ainsi compléter le prochain rapport annuel.

Le présent document compile donc les différents rapports annuels des mandataires du Siéml au sein de chacune des sociétés pour lesquelles le Siéml est actionnaire à fin 2023.

Les annexes relatives au présent rapport, notamment les comptes annuels, sont disponibles en version dématérialisée sur l'extranet des élus : [Réunions statutaires - Préparation du prochain comité syndical](#)

1) PRÉSENTATION D'ALTER CITÉS

Informations générales

Dénomination	Alter Cités
Date de création	Août 1957
Adresse du siège social	48 C Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS
Organisation de la gouvernance	SAEML
Nom du Président du CA	Monsieur Jean-Marc VERCHERE
Nom du Directeur général	Monsieur Michel BALLARINI
Nombre de salariés	85 salariés
Élu mandataire du Siéml	Monsieur Jean-Luc DAVY
Date AG approbation des comptes	20 juin 2024

Historique

La SAEML « Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire » (SODEMEL), créée en août 1957, a fusionné avec la SAEML « Société d'Aménagement de la Région d'Angers » (SARA) le 27 juin 2016 afin d'assurer une cohérence de la politique d'aménagement du territoire. Ce regroupement a été accompagné à la même date d'un changement de dénomination sociale pour devenir Alter Cités, SPL spécialisée dans l'aménagement, le développement économique, la construction d'équipements publics et l'environnement.

Objet social

La société a notamment pour objet :

- d'étudier et de réaliser, en vue du développement économique du département de Maine-et-Loire, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique, industriel, et notamment de procéder à l'étude d'opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine à entreprendre sur le département ;
- de procéder ou de participer soit directement ou dans le cadre de convention à conclure avec toute personne publique ou privée à l'étude et à la réalisation des opérations d'aménagement et d'équipement intéressant les collectivités locales du département de Maine-et-Loire ;
- d'être un aménageur engagé dans la transition écologique et de recomposer des friches existantes.

Domaine d'activités

Alter Cités intervient dans les domaines de l'aménagement, de la production immobilière, de la maîtrise d'ouvrage déléguée de bâtiment public et privé et, plus généralement, dans les domaines de la construction et de la construction-vente soit directement, soit dans le cadre de prises de participation dans des sociétés dédiées. La société mène pour le compte de collectivités locales de Maine-et-Loire et de maîtres d'ouvrages institutionnels, des projets d'envergure dont l'importance ou la complexité nécessitent d'avoir recours à un maître d'ouvrage délégué.

Alter Cités développe soit directement soit au travers de prises de participations au sein de structures dédiées, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants.

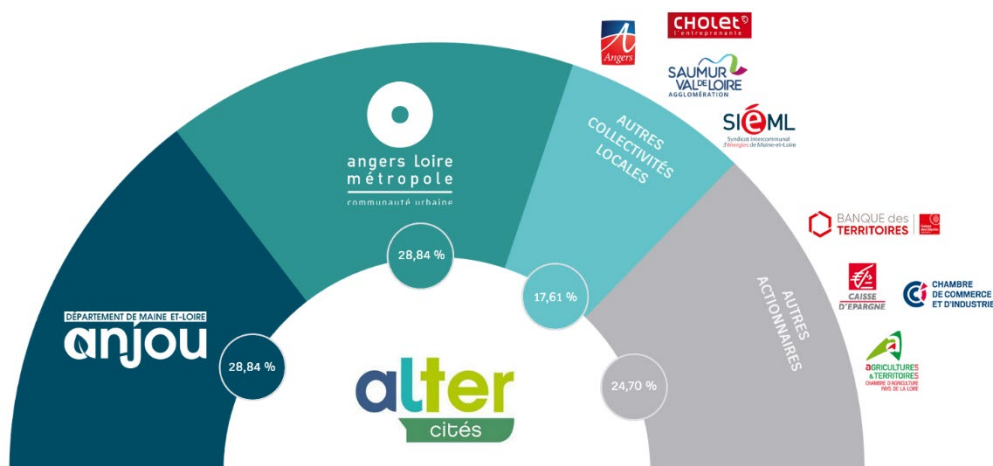
- **Les opérations de construction** pour son propre compte ou pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements privés, d'immeubles à usage de logements, de bureaux, de locaux d'activités neufs ou à rénover, de locaux de stockage, de locaux commerciaux, répondant aux cibles suivantes :
 - o la réalisation de constructions et d'équipements présentant un intérêt pour le territoire d'initiative privée ;
 - o la construction vente d'immeubles pour des acteurs privés ;
 - o la rénovation de locaux commerciaux et de logements.

- **Les opérations de gestion** de divers équipements notamment :
 - o la location de commerces ;
 - o la location de logements ;
 - o la location d'équipement privé.
- **Les politiques actives de soutien et de redynamisation d'activités :**
 - o de commerces en centre-ville, centre bourg, ou polarités de quartier ;
 - o de tourisme ;
 - o tertiaires.

Répartition du capital social

Le capital de la société se divise entre des actionnaires publics (75,30 %) et privés (24,70 %). Angers Loire Métropole et le Département de Maine-et-Loire sont les actionnaires de référence avec 28,84 % des actions chacun. Angers, Saumur Val-de-Loire, Cholet et le Siéml détiennent ensemble 17,61 % du capital. Le solde du capital est réparti entre les différents actionnaires privés parmi lesquels la Caisse des dépôts et consignations qui détient 13 % du capital.

Le Siéml dispose de 7 603 actions soit 3,80 % du capital pour un montant de 133 812,80 €.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de 18 personnes. Jean-Marc VERCHERE, son Président, a été désigné à cette fonction depuis le 30 septembre 2022. La vice-présidence est assurée par Florence DABIN, la présidente du Département de Maine-et-Loire.

Représentants au conseil d'administration d'Alter Cités	Fonction	Date de nomination
Collectivité Angers Loire Métropole		
Jean-Marc VERCHERE	Président du CA	12/09/2022
Jacques-Olivier MARTIN	Administrateur	17/07/2020
Denis CHIMIER	Administrateur	17/07/2020
Jean-Charles PRONO	Administrateur	17/07/2020

Roselyne BIENVENU	Administrateur	11/10/2021
Collectivité Département de Maine-et-Loire		
Florence DABIN	Vice-Présidente du CA	15/07/2021
Emmanuel CAPUS	Administrateur	15/07/2021
Philippe CHALOPIN	Administrateur	15/07/2021
Patrice BRAULT	Administrateur	15/07/2021
Grégory BLANC	Administrateur	15/07/2021
Autres collectivités locales		
Roch BRANCOUR (Ville d'Angers)	Administrateur	25/05/2020
Michel PATTEE (CA Saumur Val de Loire)	Administrateur	30/07/2020
Jean-Paul BREGEON (Ville de Cholet)	Administrateur	11/10/2021
Jean-Luc DAVY (Siéml)	Administrateur	29/09/2020
Autres actionnaires		
Philippe JUSSERAND (CDC)	Administrateur	26/04/2019
Matthieu BILLIARD (CCI 49)	Administrateur	17/12/2021
François BEAUPERE (Chambre d'agriculture PDL)	Administrateur	05/09/2022
Ludovic CAILLEAU (Caisse d'épargne Bretagne PDL)	Administrateur	15/03/2021

Composition du comité d'engagement

Le conseil d'administration dans sa séance du 22 février 2019 a approuvé en application des dispositions de l'article R.225-29 du Code de commerce la création d'un comité d'engagement. Ce dernier exercera son activité sous la responsabilité du conseil d'administration.

Le comité d'engagement se prononce sur les seules opérations qui nécessitent l'engagement du conseil d'administration, à savoir les opérations réalisées sur fonds propres de la société. Le comité a un rôle consultatif. A ce titre, il examine et émet un avis sur tout projet d'opération sur fonds propres, préalablement à sa présentation devant le conseil d'administration.

Il se prononce sur les dossiers des opérations d'aménagement, de construction, de vente ou de location d'immeubles ou pour les participations dans tous organismes qui lui sont soumises par la direction générale. Il se prononce sur la base des critères de sélection cumulatifs suivants en conformité avec l'objectif global de rentabilité de la société.

Le comité d'engagement d'Alter Cités est composé de la façon suivante :

- le Président du conseil d'administration ou un administrateur dûment désigné par le Président,
- le directeur général,
- un représentant du Département de Maine-et-Loire,
- un représentant d'Angers Loire Métropole,
- le cas échéant, un représentant d'une autre collectivité actionnaire si celle-ci est concernée par le projet,
- un représentant de la CDC,
- un représentant des autres organismes bancaires actionnaires,
- un représentant de la CCI de Maine-et-Loire.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Sur l'exercice 2023, il y a eu 4,94 M€ HT d'investissements au titre des opérations propres portées par Alter Cités contre 13,08 M€ HT en 2022. Dans ces opérations, Alter Cités conduit la réalisation des études pré-opérationnelles, des acquisitions foncières et immobilières (en partenariat avec les collectivités), des travaux de viabilité, de construction d'équipements, d'aménagement et commercialise des charges foncières ou des surfaces de plancher en vue de la réalisation de programmes d'habitat ou de zones d'activités (en liaison étroite avec ALDEV).

En ce qui concerne le volume des ventes réalisées par Alter Cités, le bilan 2023 s'établit comme suit :

- **pour l'habitat**, 385 lots (équivalents logement) cédés en 2023 contre 1 288 lots en 2022 ;
- **pour les zones d'activités**, 22,2 hectares de terrains viabilisés vendus en 2023 représentant 43 implantations contre 35,9 hectares en 2022.

Alter Cités, en sa qualité de maître d'ouvrage, poursuit le pilotage de deux gros projets structurants :

- « Les Halles Cœur de Maine » : Alter Cités a engagé 5 575 243 € au 31 décembre 2023 pour la construction des Halles. Le coût de l'investissement prévisionnel s'élève à 5 816 000 €. Le bâtiment sera vendu en 2024 à la SAS Halles Cœur de Maine dont la prise de participation décidée par le Conseil d'Administration d'Alter Cités est de 1 300 000 €.
- Projet ATOS : ATOS a sollicité Alter Cités pour réaliser les acquisitions foncières permettant d'accueillir son projet de restructuration-extension, de structurer la parcelle de huit hectares, réaliser l'ensemble des démolitions des bâtiments existants soit 48 000 m² et enfin reconstruire 25 000 m² de bâtiments industriels, tertiaires et logistiques. Cette opération sera menée par phases de travaux pour prendre en compte la poursuite d'activité du site de production actuel. ATOS ayant comme ambition de devenir propriétaire du site (en propre ou via une société de portage dédiée), le projet serait réalisé par Alter Cités dans le cadre d'un contrat de vente en état futur d'achèvement (VEFA) au profit d'ATOS, ou de toute société qui s'y substituerait. Dans ce cadre, au 31 décembre 2023, Alter Cités a engagé 13 036 K€ pour la réalisation de ce projet.

Perspectives de développement

Alter Cités intervient dans les domaines de l'aménagement, de la production immobilière, de la maîtrise d'ouvrage déléguée de bâtiment public et privé et, plus généralement, dans les domaines de la construction et de la construction-vente, soit directement soit dans le cadre de prises de participation dans des sociétés dédiées.

L'organisation actuelle d'Alter permet de favoriser l'adaptation de l'offre au marché, tant dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'énergie que de la gestion urbaine. A l'appui d'une lecture commune du marché, il s'agit de coordonner le rythme de commercialisation des structures, dans le cadre de concessions d'aménagement notamment, permettant à la fois une réduction du risque et une meilleure péréquation territoriale du développement résidentiel et économique.

Ce rôle est d'autant plus important que, sur le Maine-et-Loire, ce sont les outils d'aménagement, SEM et SPL, qui portent le foncier compte tenu de l'absence d'établissement public foncier. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat, avec Anjou Portage Foncier.

Dans ce cadre, Alter Cités souhaite développer prioritairement ses interventions, lors des prochaines années, soit directement soit au travers de prises de participations au sein de structures dédiées, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants.

- **Les opérations d'aménagement, notamment le développement ou la création de quartiers d'habitation, de zones et de parcs d'activités, répondant aux cibles suivantes :**
 - o les opérations de renouvellement urbain des quartiers ANRU ;
 - o les grandes opérations d'aménagement urbain ;
 - o les opérations de restructuration de centres-bourgs ;
 - o les éco quartiers de Terrains à Bâtir et Maisons individuelles;
 - o les opérations d'aménagement de zones d'activités ;
 - o la requalification de friches industrielles ;
 - o les lotissements d'habitation.
- **Les opérations de construction pour son propre compte ou pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements publics, d'équipements privés, d'immeubles à usage de logements, de bureaux, de locaux d'activités neufs ou à rénover, de locaux de stockage, de locaux commerciaux, répondant aux cibles suivantes :**

- la réalisation d'équipements publics structurant, en mandat, en VEFA ou en assistance à maîtrise d'ouvrage, d'initiative publique ;
- la réalisation de constructions et d'équipements présentant un intérêt pour le territoire, d'initiative privée ;
- la construction vente d'immeubles pour des acteurs privés ;
- la construction d'immeubles spécifiques partiellement précommercialisés au cas par cas ;
- la construction de bâtiments industriels ;
- les opérations de gestion de divers équipements notamment ;
- la location d'immeubles ;
- la gestion d'équipements publics.

- La politique active de soutien et de redynamisation d'activités :

- de commerces en centre-ville, centre bourg, polarités de quartier ;
- de tourisme ;
- tertiaires.

Alter Cités souhaite également poursuivre la mise en place d'un système de management environnemental sur tous ses projets d'aménagement. Différentes démarches ont été lancées : certification globale avec huit écoquartiers, expérimentation territoire bas carbone unique sur le territoire (E+/C- notamment), projets de construction bois sur le territoire d'Angers Loire Métropole, projets d'aménagement alimentés par des réseaux de chaleur biomasse intégrés dès la conception, participation aux assises de la transition écologique mise en place par Angers Loire Métropole...

L'enjeu de ses évolutions réside aujourd'hui dans l'accélération des innovations, organisationnelles propres à la ville intelligente.

Pour atteindre cet objectif rapidement et être à la hauteur du défi à relever, Alter Cités va mettre en place une concertation sur toutes ses opérations et va créer un groupe « aménagement » qui regroupe différents métiers pour avoir une expertise complète au service des collectivités.

Pour matérialiser ses perspectives et tenir compte du contexte, notamment liée aux évolutions environnementales, la SAEML Alter Cités doit établir un plan d'élaboration stratégique sur la période 2025 à 2030 qui devra être présenté et soumis à un conseil d'administration.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER CITÉS

Les contrats signés entre le Siéml et la Alter Cités

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les apports en CCA consentis par le Siéml à Alter Cités

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à Alter Cités

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les aides octroyées au titre du développement économique

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à Alter Cités

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2023 a décidé d'actualiser les statuts de la SAEML Alter Cités en créant l'article 20 bis « représentation de la société dans ses filiales et autres participations » permettant à la société d'être représentée par une personne de la direction générale d'Alter Cités.

Plus précisément, ce nouvel article prévoit que « *par dérogation à l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, la société sera représentée, tant en sa qualité d'associée que, le cas échéant, de représentant légal de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code du commerce, et, plus généralement, de toute entité dans laquelle la société détiendrait une participation, par une personne investie de la direction générale* ».

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Aucune modification statutaire à recenser.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements			
Département de Maine-et-Loire	57 690	1 015 344,00 €	28,84 %
Angers Loire Métropole	57 690	1 015 344,00 €	28,84 %
Ville d'Angers	18 427	324 315,20 €	9,22 %
Siéml	7 603	133 812,80 €	3,80 %
Saumur Val de Loire	4 602	80 995,20 €	2,30 %
Ville de Cholet	4 602	80 995,20 €	2,30 %
TOTAL Collectivités	150 614	2 650 806,40 €	75,30 %
Autres actionnaires			
Caisse des dépôts et consignations	25 890	455 664,00 €	12,95 %
Caisse d'épargne Bretagne PDL	11 512	202 611,20 €	5,76 %
CCI de Maine-et-Loire	3 791	66 721,90 €	1,90 %
Crédit mutuel d'Anjou	1 639	28 846,40 €	0,82 %
CIC Ouest	1 372	24 147,20 €	0,69 %

Banque populaire grand ouest	1 206	21 225,60 €	0,60 %
Chambre d'agriculture Maine-et-Loire	1 170	20 592,00 €	0,58 %
Crédit Coopératif	907	15 963,20 €	0,45 %
Crédit agricole Anjou Mayenne	877	15 435,20 €	0,44 %
Société Générale	856	15 065,60 €	0,43 %
Divers particuliers	167	2 939,20 €	0,08 %
TOTAL Autres actionnaires	49 387	869 211,20 €	24,70 %
Total	200 001	3 520 017,60 €	100 %

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2023.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Le conseil d'administration dans sa séance du 7 février 2020 a agréé la cession de 1 029 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Coopératif et l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire (175 actions), entre la Société Générale et l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire (854 actions). **Le Crédit Coopératif et la Société Générale ont ainsi renforcé leur participation au capital social d'Alter Cités et sont passés de 732 actions à 907 actions pour le Crédit Coopératif, et de 2 actions à 856 actions pour la Société Générale.** Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du 6 mars 2020.

Le conseil d'administration dans sa séance du 3 septembre 2020 a agréé la cession de 138 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Mutuel d'Anjou et l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire. **Le Crédit Mutuel d'Anjou a ainsi renforcé sa participation au capital social d'Alter Cités et est passé de 1 501 actions à 1 639 actions.** Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du 19 octobre 2020. **Les cessions étant effectives, l'association du comité d'expansion du Maine-et-Loire n'a plus la qualité d'actionnaire au sein de la SAEML Alter Cités.**

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER CITÉS

Au cours de l'exercice 2023, Alter Cités n'a pris aucune participation dans de nouvelles sociétés.

De manière générale concernant les prises de participation d'Alter Cités, le tableau ci-dessous synthétisent les résultats nets des sociétés au 31 décembre 2023. Plus d'informations sont disponibles en annexe du présent rapport pour chaque société.

SYNTHESE DES PRISES DE PARTICIPATION D'ALTER CITÉS			
SAS projets	Prises de participation	% capital social	Résultat net fin 2023
SAS Centre d'activités Foch	22 740 actions	60,00 %	+ 5 431 468 €
SAS Biowatts Roseraie Energie	40 000 actions	53,33 %	+ 525 019 €
SOCLOVA	37 790 actions	11,95 %	+ 3 467 553 €
SCI Anjou Business Club	100 actions	10,00 %	- 20 175 €
SAS Anjou Commerces et Centralités	100 000 actions	45,45 %	- 61 852 €
SAS Angers Commerces et Centralités	100 000 actions	45,45 %	- 28 710 €

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER CITES

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pesant sur Alter Cités résident probablement dans l'évolution de la conjoncture économique, peu favorable au secteur de la construction compte-tenu notamment des crises successives, du contexte économique incertain et des dynamiques de marché moins favorables (inflation, hausse des coûts des matériaux, baisse des investissements, etc.)

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Néant.

Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

Bilan de la gouvernance

Date	Instance	Présence du représentant du Siéml	Taux de présence	Commentaire éventuel
10 février 2023	CA	Oui	50 %	
2 juin 2023	CA	Oui	72 %	
29 juin 2023	AGM	Oui	7 actionnaires	
24 novembre 2023	Comité engagement	Non		

Éléments de rémunération des représentants du Siéml

Alter Cités n'a pas versé de jetons de présence, ni opéré de remboursement de frais professionnels ni versé d'autres rémunérations aux administrateurs.

En rémunération des missions de représentation auprès de différents partenaires de la société et d'assistance et conseil à la direction générale pour les relations avec les collectivités, conformément aux dispositions de l'article L.225-46 du code du commerce, il a été versé à Monsieur Jacques-Olivier MARTIN en sa qualité d'administrateur, la somme de 15 999,96 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, plusieurs exercices ont permis la distribution par Alter Cités de dividendes auprès de ses actionnaires. Le montant des dividendes perçus par le Siéml au titre des précédents exercices est le suivant :

- 2018 : 7,6 k€
- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 3,8 k€
- 2022 : 0 €
- 2023 : 3,8 k€

Situation financière d'Alter Cités

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Alter Cités réalise plusieurs activités, dont les chiffres d'affaires sont détaillés ci-dessous.

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Cités pour les opérations d'aménagement concédées qu'il a entreprises en 2023 est de **1 808 k€**. Après plusieurs années de vente de lots à un niveau élevé, l'année 2023 marque une forte baisse des ventes liée au contexte économique (inflation, augmentation des taux bancaires). En 2022, Alter Cités avait cédé 1 288 lots d'habitation et vendu 35,9 hectares de terrains viabilisés de zones d'activités.

REMUNERATION SUR OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES		
Type	Volume	Rémunération annuelle (2023)
Habitat	385 lots vendus	-
Zones d'activités	22,2 hectares de terrains viabilisés vendus	-
TOTAL CA 2023		1 808 k€

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Cités pour les mandats qu'il détient en 2023 est de **936 k€**.

REMUNERATION SUR MANDATS		
Type	Volume	Rémunération annuelle (2023)
Mandats de superstructures		160 162 €
Mandats de bâtiments industriels		744 053 €
Mandats d'études		32 000 €
TOTAL CA 2023		936 215 €

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Cités pour les prestations de services et autres prestations qu'il mène pour le compte de tiers en 2023 est de **1 121 k€**.

RÉMUNÉRATION SUR PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES PRESTATIONS		
Type	Volume	Rémunération annuelle (2023)
Location de bureaux		892 k€
Mission d'archivage		6 k€
Prestations de services – Gestion adm. et financière		171 k€
Produits divers		52 k€
TOTAL CA 2023		1 121 k€

Présentation du compte de résultat

Compte de résultat ALTER CITÉS	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Produits d'exploitation	8 794 k€	8 322 k€
Charges d'exploitation	8 847 k€	9 324 k€
Résultat d'exploitation	- 53 k€	- 1 003 k€
Produits financiers	283 k€	1 759 k€
Charges financières	21 k€	138 k€
Résultat financier	+ 262 k€	+ 1 621 k€
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	-	+ 62 k€
Résultat brut	+ 209 k€	+ 680 k€
Impôts sur les bénéfices	- 8 k€	- 8 k€
Résultat net	+ 216 k€	+ 688 k€

Le résultat net définitif de l'exercice 2023 est positif de + 688 129,46 €. L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat bénéficiaire comme suit :

- 588 128,96 € en dotation en autres réserves,
- 100 000,50 € en dividendes distribués aux actionnaires en rémunération du capital.

Concernant les produits d'exploitation :

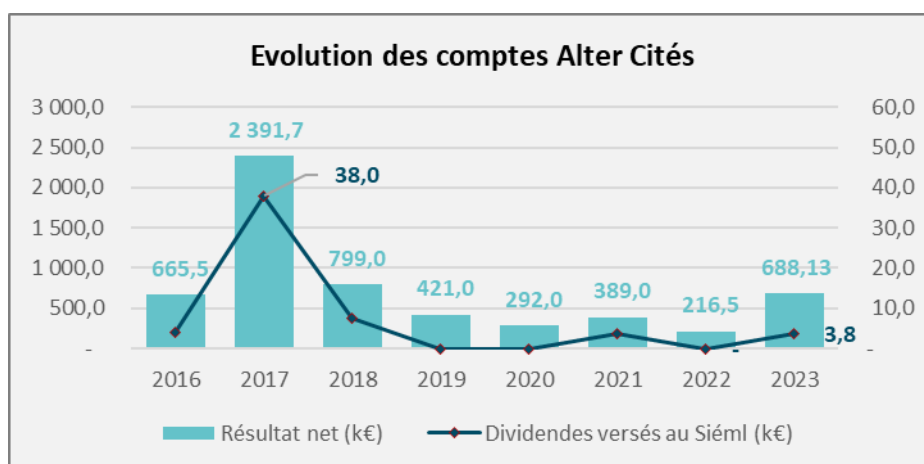
- la rémunération d'Alter Cités sur les opérations d'aménagement déléguées est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent du fait notamment du contexte économique (inflation, augmentation des taux bancaires) ;
- 4 046 k€ de charges de personnel ont été facturés à Alter Public, Alter Eco, Alter Energies, Alter Services et Angers Loire Métropole en 2023 pour couvrir l'ensemble des missions confiées par voie de concessions ou mandats.

Concernant les charges d'exploitations :

- les dépenses liées aux achats et fournitures (113 k€) ont augmenté en 2023 par rapport au résultat de l'exercice précédent, du fait notamment de l'augmentation des dépenses d'électricité inhérentes à l'opération ATOS ;
- les dépenses liées aux services extérieurs (2 096 k€) ont augmenté en 2023 par rapport au résultat de l'exercice précédent, du fait notamment de la hausse des charges communes du GIE, des charges de gestion diverses et des charges de fonctionnement de l'immeuble ATOS ;
- les dépenses liées aux impôts et taxes sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022, en partie du fait de la taxe foncière sur l'immeuble ATOS et de la cotisation Agefiph ;
- les charges de personnel représentent 6 421 k€ en 2023.

Concernant le résultat exceptionnel :

- Le résultat exceptionnel résulte d'une vente de bureaux sur une opération propre à Segré ainsi que le transfert à Alter Energies de la gestion des centrales solaires photovoltaïques de quatre écoles à Angers (neutralisé en produits et charges).



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant des dettes au 31 décembre 2023 est de 135 198 k€ contre 142 361 k€ au 31 décembre 2022. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (61 612 k€), d'avances de trésorerie versées par les collectivités sur les opérations de concession d'aménagement (38 079 k€), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (5 551 k€) et de dettes fiscales et sociales (2 661 k€).

1) PRÉSENTATION D'ALTER ÉNERGIES

Informations générales

Dénomination	Alter Énergies
Date de création	Janvier 2010
Adresse du siège social	48 C Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS
Organisation de la gouvernance	SAEML
Nom de la Présidente du CA	Madame Marie-Josèphe HAMARD
Nom de la Directrice générale	Madame Marie-Josèphe HAMARD
Nom du Directeur général délégué	Monsieur Michel BALLARINI
Nombre de salariés	
Élus mandataires du Siéml	Messieurs David GEORGET (CA) et Jean-Luc DAVY (AG)
Date AG approbation des comptes	25 juin 2024

Historique

La SEM « Anjou Energies Renouvelables » créée en janvier 2010 a changé de dénomination sociale le 13 juin 2016 pour devenir Alter Énergies. Elle intervient dans l'aménagement urbain, le développement économique, la construction d'équipements publics et le portage foncier, pour le compte des collectivités et de maîtres d'ouvrages institutionnels.

Objet social

La société Alter Énergies a pour objet, principalement sur le territoire du département de Maine-et-Loire, la recherche, le développement et la valorisation des sources d'énergies renouvelables et, notamment, l'étude, le développement, le financement, la réalisation, la maintenance, la gestion et l'exploitation, directement ou indirectement, d'équipements et installations liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Domaine d'activités

Alter Énergies intervient dans le but de permettre à une collectivité ou à tout autre partenaire intéressé de participer à la promotion et au développement des énergies renouvelables principalement sur le territoire du Maine-et-Loire. Elle peut principalement intervenir dans les domaines suivants :

- le photovoltaïque,
- les parcs éoliens,
- l'hydroélectricité,
- le bois énergie,
- la méthanisation,
- les réseaux de chaleur,
- l'hydrogène,
- les stations d'avitaillement de carburants alternatifs,
- le stockage d'énergie en lien avec des projets d'énergies renouvelables.

Les autres types d'énergies renouvelables peuvent également être développés après étude d'opportunité et vérification de leur potentiel. Selon les projets et suivants les opportunités, Alter Energies veille à développer ses activités en partenariat avec les structures locales.

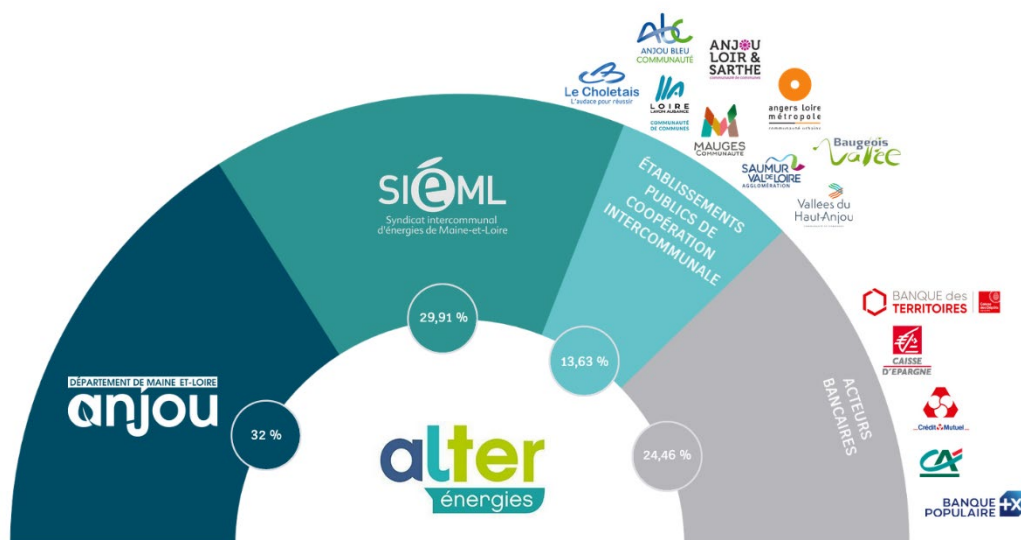
Répartition du capital social

Alter Énergies a engagé en 2019 une augmentation de capital en numéraire pour le porter de 3,45 M€ à 6,69 M€. Le comité syndical du Siéml du 15 octobre 2019 a approuvé cette augmentation de capital et a décidé d'y souscrire pour 36 720 actions nouvelles correspondant à un montant de 1,83 M€, portant ainsi sa participation de 4,75 % à 29,91 %.

Par délibération en date du 5 juin 2023, le Conseil d'administration d'Alter Énergies a de nouveau arrêté un projet d'augmentation de son capital social en numéraire, en lien avec son plan stratégique et financier 2022-2031, pour le porter de 6,69 M€ à 12,69 M€ au maximum. Le comité syndical du Siéml, par délibération n°61bis/2023 en date du 17 octobre 2023, a approuvé cette augmentation de capital.

A la date de clôture des comptes pour l'année 2023, cette dernière augmentation de capital n'est pas encore effective. Le capital social de la SAEML est ainsi de 6 687 500 €, réparti comme suit sur le graphique.

Le Siéml dispose de 40 000 actions soit 29,91 % du capital pour un montant de 2 M€.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Composition du conseil d'administration

Conformément aux statuts de la SAEML, Alter Énergies est administrée par le conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Les collectivités territoriales détiennent toujours plus de la moitié des sièges d'administrateurs.

A date, le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à dix-huit dont treize sont attribués aux collectivités territoriales. La durée des fonctions des administrateurs, autres que les collectivités territoriales, est fixée à six ans.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui est une personne physique ou une collectivité territoriale. Dans ce dernier cas, elle agit par l'intermédiaire d'un représentant autorisé à occuper cette fonction, conformément à la réglementation en vigueur. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans.

Par délibération en date du 10 février 2020, le conseil d'administration de la SAEML Alter Énergies, conformément à l'article 17 de ses statuts, a nommé 3 vice-présidents parmi les représentants du Siéml,

d'Angers Loire Métropole et de Loire Layon Aubance. Les conseils d'administration des 30 septembre 2020, 13 octobre 2021 et 1^{er} février 2022 ont confirmé ces nominations.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. A date, il est composé comme suit :

Représentants au conseil d'administration d'Alter Énergies	Fonction	Date de nomination
Collectivité Département de Maine-et-Loire		
Marie-Josèphe HAMARD	Présidente du CA	13 octobre 2021
Aline BRAY	Administrateur	
Guy BERTIN	Administrateur	
Brigitte GUGLIELMI	Administrateur	
Collectivité Siéml		
Jean-Luc DAVY	Administrateur	
David GEORGET	Administrateur	
Gilles TALLUAU	Administrateur	
Autres collectivités locales		
Jean-Marc VERCHÈRE (ALM)	Administrateur	
Luc PELE (Mauges communauté)	Administrateur	
Jean-Paul BREGEON (Cholet agglomération)	Administrateur	
Anatole MICHEAUD (Saumur Val de Loire)	Administrateur	
Marc SCHMITTER (Assemblée spéciale des collectivités minoritaires)	Administrateur	
Christophe GUINEHEUX (Assemblée spéciale des collectivités minoritaires)	Administrateur	
Autres actionnaires		
Olivier BOURHIS (CDC)	Administrateur	
Hélène CORBIN (Crédit agricole Anjou Maine)	Administrateur	
Pierre-Yves NORMAND (Caisse d'épargne Bretagne PDL)	Administrateur	
Philippe CHUPIN (Crédit mutuel d'Anjou)	Administrateur	
Nicolas MARADAN (Banque populaire grand ouest)	Administrateur	

Composition de l'assemblée spéciale

Les collectivités territoriales ou leurs groupements qui ont une participation au capital ne leur permettant pas de disposer d'un siège d'administrateur au conseil d'administration doivent se regrouper en assemblée spéciale pour désigner un ou plusieurs mandataires communs.

Les représentants de l'assemblée spéciale nommé au conseil d'administration sont :

- Monsieur Marc SCHMITTER ;
- Monsieur Christophe GUINEHEUX.

Composition du comité d'engagement

Le Comité d'engagement est composé de quinze membres titulaires :

- la Présidente directrice générale,
- le directeur général délégué,
- trois représentants du département,
- deux représentants du Siéml,
- trois représentants des EPCI dont le représentant de la collectivité concernée par le projet, administrateurs ou membres de l'Assemblée spéciale,
- un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- un représentant du Crédit Agricole Anjou Maine,
- un représentant de la Caisse d'Épargne Bretagne - Pays de Loire,

- un représentant du Crédit Mutuel d'Anjou,
- un représentant de la Banque Populaire Grand Ouest.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Dans le cadre de son activité sur les toitures photovoltaïques, Alter Energies possède en 2023 un actif de 39 centrales photovoltaïques et toitures, dont 4 ont été mises en service en 2023 sur la commune d'Angers (*). Le tableau ci-dessous recense le bilan de production 2023 des centrales en fonctionnement, avec un indicateur permettant de constater l'écart entre la production théorique et la production réelle en 2023.

Sites en exploitation	Ecart prod. réelle et théorique	Interventions / observations 2023
(*) Angers – Claude Monet (école)	- 23,7 %	Coupure centrale août
(*) Angers – Jean Voltaire (école)	- 3,7 %	RAS
(*) Angers – Paul Valéry (école)	- 8 %	RAS
(*) Angers – René Gasnier (école)	5,1 %	RAS
Brain sur l'Authion (ateliers)	3 %	RAS
Baugé (local commercial)	0 %	RAS
Saint-Clément-de-la-Place (vestiaires)	- 5,6 %	RAS
La Pommeraye (vestiaires)	- 1,3 %	RAS
Bourgneuf-en-Mauges (ateliers)	- 82,2 %	Expertise en cours avec fabricant
Champigné (mairie)	4,5 %	RAS
Le Lion d'Angers (salle Emile Joulain)	1,3 %	RAS
Denée (vestiaires)	- 3,2 %	RAS
Grez-Neuville (école)	4,3 %	RAS
Saint-Laurent-des-Autels (école)	- 25 %	Coupures récurrentes - difficulté de réarmer
Baugé (centre René d'Anjou)	- 3,9 %	RAS
Saint-Martin-du-Fouilloux (atelier gymnase)	- 8,1 %	RAS
Saint-Aubin-de-Luigné (école)	- 30,9 %	Potentielle sous-performance onduleurs
Beaucouzé (salle La Haye)	- 23 %	Problème bobine MN générant coupures
Vihiers (collège)	7,9 %	RAS
Montreuil-Juigné (collège)	- 44,7 %	Coupure volontaire juillet pour mise en sécurité
Saint-Sylvain-d'Anjou (lycée)	-	HS incendie, expertise judiciaire en cours
Longué-Jumelles (collège)	- 50,7 %	Coupure volontaire juillet pour mise en sécurité
Champtoceaux (collège)	24 %	RAS
Pouancé (collège)	- 85,2 %	Coupure volontaire juillet pour mise en sécurité
Saint-Florent Anjou Bretagne (collège)	- 13,3 %	Plusieurs réarmements
Saint-Sylvain-d'Anjou (école)	- 61,8 %	HS incendie en juin
Pouancé (MLH)	- 40,1 %	Coupure volontaire juillet pour mise en sécurité
Champigné (MLH)	- 48,4 %	Coupure volontaire juillet pour mise en sécurité
Saint-Augustin-des-Bois (MLH)	- 4,5 %	RAS
Trémolières (collège)	1,3 %	RAS
La Membrolle-sur-Longuenée (gymnase)	- 11,2 %	Coupures générales cet été pendant orages
La Breille-les-Pins (salle)	8 %	RAS
Plateau Mayenne (MLH)	- 44,1 %	Coupure volontaire juillet pour mise en sécurité
Iceparc (patinoire)	- 8,5 %	RAS
Sport'Co (salle de sport)	4,1 %	RAS

A noter que l'indicateur d'écart entre la production théorique et la production réelle permet d'évaluer le rendement économique de l'installation en fonctionnement optimal. Les arrêts de production pour pannes, maintenance, ou travaux sont pris en compte, ce qui dégrade nécessairement l'indicateur.

En 2023, le niveau de production global du parc est inférieur à la production théorique de 5 %. Cela vient principalement du fait que certaines centrales ont connu des dysfonctionnements impactant leur production de façon relativement importante.

Perspectives de développement

En partenariat avec les collectivités, en particulier les EPCI à fiscalité propre et le Siéml, Alter Énergies va notamment continuer son développement sur les différentes activités qu'elle porte.

Sur le solaire photovoltaïque :

- étude de nouvelles zones pour le développement de centrales au sol : fonciers sans autre vocation (centres d'enfouissement ou de stockage des déchets, carrières...), des fonciers à proximité d'aérodromes ou d'aéroport ;
- développement des activités sur les toitures photovoltaïques de grande taille, notamment dans le secteur industriel ;
- poursuite du partenariat avec See You Sun pour les ombrières et installations en toiture de petite et moyenne taille auprès des collectivités et entreprises du territoire et réalisation des premières installations d'ombrières ;
- mise en œuvre du partenariat avec Enercoop Pays de la Loire ayant pour vocation de réaliser plusieurs dizaines d'installations au sol d'une puissance de 300 kWc sur des parcelles délaissées, n'ayant pas d'autre vocation.

Sur l'éolien :

- poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la maîtrise des projets de développement éolien. Deux axes seront définis pour cet accompagnement :
- soit l'intégration par Alter Energies des sociétés de projet avec les développeurs privés en apportant un partage de risque de développement, des capacités de réalisation de missions opérationnelles et une force décisionnelle territoriale permettant aux projets d'être mieux compris et pilotés par le territoire ;
- soit le portage du développement de projets directement par la SEM Alter Energies dans une démarche territoriale associant collectivités et associations citoyennes.

Sur la méthanisation :

- poursuite des réflexions pour répondre aux sollicitations de co-actionariat minoritaire auprès de plusieurs groupes d'agriculteurs qui portent des projets.

Sur les stations d'avitaillement de carburants alternatifs :

- pilotage de la gestion de la société en exploitation pour la SCIC SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables ;
- élaboration d'une stratégie départementale de déploiement de stations BioGNV avec le Siéml ;
- poursuite des engagements pris dans de nouveaux projets : Angers Ouest à Saint-Léger-de-Linières et Mauges BioGNV à La Pommeraye.

Par délibération en date du 5 juin 2023, le conseil d'administration d'Alter Énergies a arrêté un projet d'augmentation de son capital social en numéraire en lien avec son **plan stratégique et financier 2022-2031**. Alter Énergies ambitionne via ce plan répondre aux quatre objectifs suivants :

- › accélérer le développement territorial des énergies,
- › accompagner une large diversité de projet ENR et contribuer à un effet levier,
- › investir largement sur le territoire pour servir la transition énergétique localement,
- › mettre à disposition des compétences opérationnelles au service des projets à toutes les étapes de son développement, du montage à la réalisation (compétences administratives, techniques, financières, etc.).

Alter Énergies devrait ainsi dans les prochaines années poursuivre son développement et la mise en œuvre de ce plan stratégique et financier, au service des territoires.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER ENERGIES

Les contrats signés entre le Siéml et la Alter Énergies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les apports en CCA consentis par le Siéml à Alter Énergies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à Alter Énergies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les aides octroyées au titre du développement économique

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à Alter Énergies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Par délibération en date du 5 juin 2023, le Conseil d'administration d'Alter Énergies a arrêté un projet d'augmentation de son capital social en numéraire en lien avec son plan stratégique et financier 2022-2031. La réalisation de l'augmentation de capital social a nécessité de modifier l'article 7 des statuts « Capital social » pour y indiquer le nouveau montant du capital social de la Société (12 687 500 € au maximum).

Le comité syndical du Siéml, par délibération n° 61bis/2023 en date du 17 octobre 2023, a approuvé cette augmentation de capital et le projet de modifications statutaires afférent.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Par délibération en date du 30 septembre 2019, le conseil d'administration d'Alter Énergies a arrêté le projet d'une augmentation de capital social en numéraire et de modification de ses statuts portant, notamment sur le capital social, l'objet social, la composition et le fonctionnement de son conseil d'administration.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie d'Alter Énergies, en lien avec le Département et le Siéml, de renforcer son engagement dans le développement des énergies renouvelables du territoire en partenariat avec les neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le comité syndical du Siéml, par délibération n°52/2019 en date du 15 octobre 2019, a approuvé ce projet d'augmentation de capital en numéraire et le projet des modifications statutaires d'Alter Énergies

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire à la date de clôture des comptes

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements			
Département de Maine-et-Loire	42 800	2 140 000 €	32 %
Siéml	40 000	2 000 000 €	29,91 %
Angers Loire Métropole	8 000	400 000 €	5,98 %
Mauges Communauté	2 400	120 000 €	1,80 %
Cholet Agglomération	2 060	103 000 €	1,54 %
Loire Layon Aubance	2 000	100 000 €	1,50 %
Saumur Val de Loire	1 120	56 000 €	0,84 %
Anjou Bleu Communauté	700	35 000 €	0,52 %
Vallées du Haut Anjou	700	35 000 €	0,52 %
Baugeois Vallée	700	35 000 €	0,52 %
Anjou Loir et Sarthe	550	27 500 €	0,41 %
TOTAL Collectivités	101 030	5 051 500 €	75,54 %
Autres actionnaires			
Caisse des dépôts et consignations	19 600	980 000 €	14,66 %
Crédit agricole Anjou Maine	3 280	164 000 €	2,45 %
Caisse d'épargne Bretagne PDL	3 280	164 000 €	2,45 %
Crédit mutuel d'Anjou	3 280	164 000 €	2,45 %
Banque populaire grand ouest	3 280	164 000 €	2,45 %
TOTAL Autres actionnaires	32 720	1 636 000 €	24,46 %
Total	133 750	6 687 500 €	100 %

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Par délibération en date du 5 juin 2023, le conseil d'administration d'Alter Énergies a arrêté un projet d'augmentation de son capital social en numéraire en lien avec son plan stratégique et financier 2022-2031.

A noter que cette augmentation de capital, bien qu'initiée dans l'année 2023, n'a pas été terminée avant la date de clôture des comptes.

Alter Énergies met en exergue, via ce plan, sa capacité à favoriser le développement des énergies renouvelables et la création de nouvelles capacités de production sur le territoire du Maine-et-Loire (solaire photovoltaïque, éolien, méthanisation, production et distribution du biogaz).

Alter Énergies ambitionne ainsi répondre aux quatre objectifs suivants :

- › accélérer le développement territorial des énergies,
- › accompagner une large diversité de projet ENR et contribuer à un effet levier,

- › investir largement sur le territoire pour servir la transition énergétique localement,
- › mettre à disposition des compétences opérationnelles au service des projets à toutes les étapes de son développement.

L'augmentation de capital en numéraire, validée par l'Assemblée générale des actionnaires d'Alter Énergies, est d'un montant maximal de 6 000 000 €, pour porter le capital de la société de 6,69 M€ à 12,69 M€ au maximum par émission de 120 000 actions émises au pair, soit à leur valeur nominale (50 €).

Compte tenu des intentions de souscription, la répartition des sièges d'administrateur n'évolue pas à cette occasion.

Le comité syndical du Siéml du 17 octobre 2023 a approuvé cette augmentation de capital et a décidé d'y souscrire pour un montant de 1 794 400 € correspondant à la souscription de 35 888 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50 €) émises au pair, portant sa participation à 30,12 %.

Historique des évolutions de l'actionariat sur les cinq dernières années

Alter Énergies a engagé en 2019 une augmentation de capital en numéraire pour le porter de 3,45 M€ à 6,69 M€. Cette augmentation de capital s'est accompagnée d'une modification de ses statuts permettant d'intégrer les neuf EPCI à fiscalité propre.

Le comité syndical du Siéml du 15 octobre 2019 a approuvé cette augmentation de capital et a décidé d'y souscrire pour 36 720 actions nouvelles correspondant à un montant de 1,83 M€, portant ainsi sa participation de 4,75 % à 29,91 %.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER ENERGIES

Au cours de l'exercice 2023, Alter Énergies pris des participations dans 5 nouvelles sociétés :

Filiales	Prises de participation	% capital social	Résultat net fin 2023
SAS Loire Mauges Énergies	€	18,48 %	- 51 568 €
SAS Noyant Bio Énergies	100 000 €	19,32 %	- 80 215 €
SAS BioÉnergies – Vihiers	58 140 €	30,16 %	- 253 705 €
SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée	250 €	50 %	-
SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière	425 €	85 %	-

De manière générale concernant les prises de participation d'Alter Énergies, le tableau ci-dessous synthétisent les résultats nets des sociétés au 31 décembre 2023. Plus d'informations sont disponibles en annexe du présent rapport pour chaque société.

SYNTHESE DES PRISES DE PARTICIPATION D'ALTER ENERGIES			
SAS projets	Prises de participation	% capital social	Résultat net fin 2023
SAS Centrale solaire Champ de Liveau	350 €	70 %	+ 138 349 €
SAS Centrale solaire de la Petite Vicomté	230 €	46 %	- 260 616 €
SAS Parc éolien de l'Hyrôme	75 000 €	30 %	+ 64 027 €
SAEML Mauges Energies	250 000 €	4,67 %	- 20 960 €
SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables	52 000 €	26 %	- 112 145 €
SAS Anjou Territoire Solaire	400 €	40 %	- 45 567 €
SAS SmilePhotov'Tiercé	3 000 €	60 %	+ 35 055 €

SAS SmilePhotov’Bourgneuf	1 750 €	35 %	- 1 503 €
SAS Centrale solaire des Buttes de Gasneraie	475 €	95 %	- 3 103 €
SAS Anjou BioGNV	100 000 €	100 %	- 16 583 €
SAS Mauges BioGNV	3 600 €	10 %	- 128 477 €
SAS Baugé Agri Méthane	35 000 €	41,67 %	- 141 679 €
SAS Loire Mauges Énergies		18,48 %	- 51 568 €
SAS Noyant Bio Énergies	100 000 €	19,32 %	- 80 215 €
SAS BioÉnergies – Vihiers	58 140 €	30,16 %	- 253 705 €
SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée	250 €	50 %	-
SAS Centrale solaire de l’Ebeaupinière	425 €	85 %	-

Ces résultats négatifs pour la plupart s’expliquent par la phase de démarrage dans laquelle se trouvent encore la plupart des SAS, avec des stocks de dettes élevés. Le Siéml continuera de suivre l’évolution de ces résultats avec une attention toute particulière.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D’ALTER ENERGIES

Principaux risques et incertitudes

Alter Energies a identifié en partie un portefeuille de projets de production d’énergie renouvelable pour les prochaines années, notamment autour des filières suivantes : éolien, photovoltaïques au sol et en toiture, et stations d’avitaillement bioGNV. **Une vision analytique de ce portefeuille sera apportée afin de qualifier les risques associés à chaque type de projet** sur des hypothèses techniques (montant des investissements, volume de productible, tarif de vente, coût de fonctionnement, etc.) afin de réaliser une simulation financière de chaque projet qui fera l’objet d’une modélisation des états financiers et indicateurs de performance sur 30 ans.

Au-delà des projets d’ores et déjà en développement, et afin de se placer dans un exercice de cartographie des risques et de projection stratégique du portefeuille potentiel de projets de la société à terme, il sera ajouté aux modélisations **des opérations types pour disposer d’une vision complète de la prospective économique de la société**. L’objectif est d’identifier les types de projets sur lesquels la société pourrait se positionner sur la base des critères suivants :

- environnementaux, énergétiques (quantité et qualité de la production),
- modèle économique des projets et mode de financement en fonction de la maturité propre de chaque projet (subventions, besoin en capitaux, avances en compte courant),
- difficultés de gouvernance et besoins en accompagnement des porteurs de projet.

Cette étape doit aussi permettre de bien cibler les projets d’EnR sur le territoire et les développeurs associés. L’objet sera d’affiner la connaissance du portefeuille prévisionnel et la solidité des projets, et les niveaux de risque associés à chaque hypothèse retenue pour la réalisation du plan d’affaires.

Procédures de prévention et de détection des faits d’atteinte à la probité

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place du règlement européen pour la protection des données et a audité les personnes désignées par métiers afin de cartographier la gestion des données personnelles traitées par Alter. Il est à noter qu’Alter Energies est soumise à la réglementation du RGPD car elle traite des données personnelles liées à la gestion de la vie sociale de la société. Pour le suivi et la mise en place des registres éventuels, il a été désigné un délégué de la protection des données (DPO).

Contrôles externes

L'année 2023 a été marquée par un contrôle des comptes et de gestion de la société par la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2018 et suivants. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes.

- › **Une gouvernance reposant sur un large portage territorial** : la Chambre régionale des comptes souligne le portage politique large dont dispose la SEM Alter Energies, avec un poids important du département et du Siéml, et la participation de tous les EPCI du département.
- › **Une organisation fragile sur le plan juridique** : la Chambre régionale des comptes rappelle que le fonctionnement de la SEM est assuré par le groupement d'intérêt économique Alter et par des salariés mis à disposition d'Alter Cités. Elle alerte ainsi la SEM sur la fragilité juridique de cette organisation. Cette dernière a vocation à évoluer avec la constitution, à venir, d'un groupement d'employeurs portant les contrats des salariés pour l'ensemble des sociétés de l'entité Alter. La chambre invite la SEM à sécuriser le cadre juridique des ressources humaines affectées au suivi de ses activités de façon à garantir la montée en puissance des projets prévue au plan d'affaires.
- › **Un développement de l'activité depuis 2019** : la Chambre régionale des comptes retrace l'historique de l'activité de la SEM en rappelant que cette dernière est restée très modeste jusqu'en 2019, avant de se développer ensuite principalement par des prises de participations dans des sociétés de production d'énergies renouvelables que la SEM a permis d'initier ou qu'elle a rejointes pour finaliser leurs projets. La SEM intervient désormais sur des projets photovoltaïques au sol, éoliens, de gaz naturel véhicule (GNV) et de méthanisation.
- › **Un important « effet levier » de l'investissement des actionnaires publics de la SEM** : dans le cadre de son contrôle, la Chambre régionale des comptes a contrôlé quatre projets. Le résultat montre que les coûts d'investissement et d'exploitation sont maîtrisés et correspondent aux moyennes relevées dans des études nationales. L'effet levier de l'investissement des actionnaires publics de la SEM est important : un euro investi par les collectivités et leurs groupements dans la SEM, permet de porter un investissement total de l'ordre de 10 à 30 €. Le relèvement des ambitions de la SEM depuis 2019 et le doublement de son capital lancé en 2023 devraient lui permettre de répondre aux besoins des territoires en matière de production d'énergies renouvelables. Le dernier plan d'affaires prévoit en effet de multiplier par sept la production d'énergie entre 2021 et 2030.
- › **Un modèle économique qui doit faire ses preuves** : selon la Chambre régionale des comptes, la situation financière de la SEM est satisfaisante et maîtrisée. Toutefois, le développement de son activité a été financé par l'augmentation de ses fonds propres. Dans les années à venir, elle doit faire la preuve que son modèle économique est adapté en réinvestissant les gains générés par les premiers projets dans de nouvelles opérations.
- › **Certains risques financiers doivent être mieux identifiés** : d'après la Chambre régionale des comptes, les prises de participations de la SEM dans des sociétés de production d'énergies renouvelables sont globalement bien suivies mais certains risques financiers doivent être mieux identifiés, à l'instar de l'endettement consolidé de l'ensemble des sociétés. En cas de défaut d'une société, la responsabilité de la SEM serait en effet appelée à la hauteur de son poids dans l'actionnariat.
- › **Une nécessaire agilité** : la Chambre régionale des comptes rappelle que les fortes incertitudes qui pèsent sur l'évolution du marché de l'électricité ne permettent pas de déterminer si le modèle d'affaire et les taux de rendement internes des projets permettent de dégager un modèle économique rentable. La Chambre invite la SEM à réajuster ses prévisions régulièrement en fonction de l'évolution opérationnelle des projets et de l'environnement économique de son secteur d'activité.

A l'issue de son contrôle, la Chambre régionale des comptes a ainsi formulé quatre recommandations. Elles sont rappelées ci-dessous, accompagnées des actions entreprises par Alter Énergies pour y répondre :

Recommandation n° 1 : préciser les fonctions que la SEM entend confier au directeur général délégué en tant que directeur technique pour 5 % de son temps.

La convention de mise à disposition de l'ensemble Alter du directeur général délégué par la SCET prévoit pour Alter Energies une mission de directeur technique, en plus de son rôle de mandataire social en tant que

directeur général délégué, pour 5 % de son temps à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Pour que le cumul des fonctions de directeur général délégué et de directeur technique soit régulier, les fonctions exercées dans le cadre du contrat de travail doivent être distinctes du mandat social et correspondre à un emploi effectif. Or, la chambre relève l'absence de précision dans les documents qui lui ont été transmis sur les missions qui seront exercées au titre du poste de directeur technique.

À la suite de cette recommandation, Alter Énergies a formalisé la répartition des fonctions entre la présidente directrice générale et le directeur général délégué en précisant également les fonctions liées à la fonction de directeur technique.

Cette formalisation a été présentée et approuvée par le conseil d'administration d'Alter Énergies en date du 29 janvier 2024. Celle-ci a également été intégrée au rapport de gouvernement d'entreprise présentée en assemblée générale en date du 25 juin 2024.

Recommandation n° 2 : produire, à l'appui du rapport de gestion, une analyse financière consolidée intégrant la situation des filiales et les prises de participations.

L'analyse des comptes 2021 des sept SAS ayant eu une activité cette année-là démontre une situation consolidée susceptible de présenter des risques réels pour la SEM : les prises de participations s'élevaient fin 2021 à près de 5 M€, soit 75 % des capitaux propres de la SEM ; leur résultat total était négatif à hauteur de - 631 414 € et, ramené en proportion du capital détenu par la SEM, ce résultat s'élève à -276 847 € ; elles étaient endettées à hauteur de 42,8 M€ ce qui, en proportion du capital détenu par la SEM, représente une dette s'élevant à 15,55 M€, soit près de cinq fois son endettement propre.

Analysée isolément, la situation de chaque SAS ne présente pas d'atypie dans la mesure où les projets qu'elles portent sont encore en phase de démarrage avec un stock de dettes élevé sans dégager encore de résultats positifs. Par ailleurs, ces risques sont à la hauteur de l'augmentation très nette de la production d'énergie renouvelable attendue sur le département. La Chambre régionale des comptes souligne toutefois que le défaut d'une ou deux SAS présenterait des risques majeurs pour la pérennité de la SEM. Le développement des prises de participations (trois nouvelles en 2022) va conduire à une augmentation mécanique de ces risques. La chambre recommande à la SEM de produire, à l'appui de son rapport de gestion, une analyse financière consolidée intégrant la situation de ses filiales et prises de participations.

Afin de répondre à cette recommandation, le rapport de gestion du conseil d'administration d'Alter Énergies à l'assemblée générale a été complété par une analyse financière consolidée de l'ensemble des participations d'Alter Énergies.

Cette analyse reprend :

- le nom de la société ;
- la date de création de la société ;
- la nature des participations d'Alter Énergies (capital social et/ou apport en compte courant) ;
- le montant de ces participations à la clôture de l'exercice ;
- les capitaux propres de la société à la clôture de l'exercice ;
- le poids d'Alter Energies dans le capital de la société ;
- les capitaux propres rapportés à la quote-part d'Alter Énergies ;
- les dettes financières de la société à la clôture de l'exercice ;
- les dettes financières rapportés à la quote-part d'Alter Énergies ;
- le résultat net de la société à la clôture de l'exercice ;
- le résultat net rapporté à la quote-part d'Alter Énergies ;
- le montant total des comptes-courants d'associés portés par la société ;
- le poids des comptes-courants apportés par Alter Énergies.

Cette analyse a été effectuée sur les exercices 2022 et 2023, présentée et approuvée en conseil d'administration puis présentée et approuvée en assemblée générale.

Recommandation n° 3 : renforcer les critères d'analyse des projets afin de mieux objectiver les décisions.

Même si le conseil d'administration d'Alter Énergies a fixé, début 2020, les critères d'analyse du comité d'engagement, et malgré la grille d'analyse spécifique aux projets de méthanisation qui a été élaborée en concertation avec le Siéml, le Département et un bureau d'études, la Chambre régionale des comptes observe que les grilles d'analyses restent imparfaites. Elles ne comprennent par exemple pas d'indicateurs permettant de comparer le projet examiné avec d'autres projets en cours ou en phase de proposition, ni de critères permettant de déterminer quels seraient les motifs de non-acceptation d'un projet. Par ailleurs, aucun outil spécifique n'a été développé par Alter Énergies pour les projets éoliens et la stratégie de développement des projets bioGNV est encore en cours de réflexion avec le Siéml notamment.

En réponse à cette recommandation et dans le cadre de l'augmentation du capital social d'Alter Énergies de 2024, les actionnaires ont décidé de substituer un nouveau pacte d'actionnaire au pacte d'actionnaires signé le 10 février 2020, afin de renforcer la gouvernance et d'instaurer les règles de bon fonctionnement de la société en complément de celles prévues dans les statuts. Le projet de pacte a été présenté et approuvé par le conseil d'administration d'Alter Énergies en date du 4 juin 2024, et présenté au comité syndical du Siéml en date du 15 octobre 2024. Il prendra effet à la date de signature de l'ensembles des parties.

Ce nouveau pacte a notamment pour objectif de définir les critères d'analyse et de sélection des projets présentés aux actionnaires d'Alter Énergies :

- l'article 7.3 du pacte d'actionnaires définit le contenu du dossier à présenter au comité d'engagement selon le degré de maturité du projet (projet à développer ou projet prêt à construire) ;
- l'article 7.4 du pacte d'actionnaires définit les critères de sélection des projets des opérations ainsi que les attendus en termes de rentabilité des projets selon la nature du projet et son niveau de maturité.

Afin de finaliser la mise en œuvre de cette recommandation, Alter Énergies travaille actuellement à la mise à jour de ses procédures d'analyse et d'engagement des dossier afin d'y inclure les attendus du pacte. Les prochains dossiers engagés par Alter Énergies seront soumis à ces nouvelles obligations.

Recommandation n° 4 : présenter annuellement à ses actionnaires un bilan financier et opérationnel sur chacun des projets en cours et à venir afin de suivre la réalisation du plan d'affaires 2022-2030.

Le plan d'affaires 2022-2031 prévoit la réalisation de 16 nouveaux projets EnR : 4 projets de centrales solaires au sol (via des prises de participations), 3 projets de solaire en toiture (exploités en propre), 3 projets d'éolien (via des prises de participations), 3 projets de méthanisation (via des prises de participations), et 3 projets de stations bio-GNV (via des prises de participations). Ces besoins d'investissement dépassent les ressources financières disponibles. Dès lors, les actionnaires ont été sollicités pour réaliser une augmentation du capital à hauteur de 6 M€ maximum, soit le doublement du capital de la SEM. Cette augmentation de capital a été lancée en juin 2023.

En réponse aux observations provisoires de la chambre, la SEM a indiqué son accord avec cette recommandation et précisé vouloir mettre à jour son plan d'affaires. Afin de mettre en œuvre cette recommandation, Alter Énergies a défini les étapes suivantes.

- Établir une fiche de suivi pour chaque projet engagé par le conseil d'administration reprenant les principaux indicateurs financiers et opérationnels. Ces fiches feront l'objet d'une mise à jour annuelle et seront présentées au conseil d'administration.
- Mettre en place un suivi des modèles d'affaires des projets en exploitation, à la fois pour les projets pour lesquels Alter Énergies est en charge de la gestion administrative et financière et pour les autres. Ce suivi, mis à jour annuellement, permettra de s'assurer que le projet suit la trajectoire prévue lors de l'engagement du dossier par Alter Énergies.

L'état d'avancement pour ces deux étapes est détaillé dans le rapport d'Alter Énergies.

Bilan de la gouvernance

Date	Instance	Présence du représentant du Siéml	Taux de présence administrateurs	Commentaire éventuel
16 janvier 2023	Comité engagement			
30 janvier 2023	CA	Oui	61 %	
5 juin 2023	CA	Oui	56 %	
14 juin 2023	Comité engagement			
27 juin 2023	AGM	Oui	10 actionnaires	
3 juillet 2023	CA	Non	67 %	
19 septembre 2023	Comité engagement			
17 octobre 2023	CA	Oui	61 %	
6 novembre 2023	AGE	Oui	10 actionnaires	
19 décembre 2023	Comité engagement			
19 décembre 2023	CA	Non	50 %	

Éléments de rémunération des représentants du Siéml

Les seuls éléments de rémunération connus concernent le versement éventuel de dividendes aux actionnaires. Sur les derniers exercices, aucun dividende n'a été reversé au Siéml.

Conformément au pacte d'actionnaires d'Alter Énergies, les actionnaires attendent une rémunération d'investisseur avisé d'intérêt général. Ils conviennent et s'engagent à maximiser la distribution de dividendes dans le respect des conditions et limites qui seront le cas échéant fixées dans la documentation de financement et des contraintes liées à l'autofinancement de la société. Ils conviennent de viser un niveau de distribution minimum de 35 % du bénéfice distribuable de la société conformément au plan d'affaires. Ils s'engagent à voter ou à faire voter en faveur des résolutions qui seront soumises aux assemblées d'actionnaires relatives audit versement de ces dividendes.

Situation financière d'Alter Energies

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Depuis sa création, la SEM s'est engagée pleinement dans le développement de l'énergie photovoltaïque, avec la réalisation d'une trentaine de centrales solaires en toiture de bâtiments publics ou privés du département, qu'elle exploite sur pour une durée de 20 ans (cf. tableau ci-dessous).

Au titre de l'exercice 2023, Alter Énergies a généré un chiffre d'affaires de 486 985 € sur l'exploitation de ces 39 centrales solaires en toiture. Ce chiffre d'affaires est conforme aux prévisions budgétaires, bien qu'inférieur aux résultats 2022 (du fait des incendies et dysfonctionnements sur les installations comme évoqué précédemment).

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION DE CENTRALES SOLAIRES	
Sites en exploitation	CA 2023
Angers – Claude Monet (école)	8 746 €
Angers – Jean Voltaire (école)	10 227 €
Angers – Paul Valéry (école)	11 067 €
Angers – René Gasnier (école)	11 139 €
Brain sur l'Authion (ateliers)	69 413 €
Baugé (local commercial)	16 573 €
Saint-Clément-de-la-Place (vestiaires)	11 906 €
La Pommeraye (vestiaires)	11 884 €
Bourgneuf-en-Mauges (ateliers)	1 205 €
Champigné (mairie)	9 098 €

Le Lion d'Angers (salle Emile Joulain)	30 984 €
Denée (vestiaires)	10 459 €
Grez-Neuville (école)	13 867 €
Saint-Laurent-des-Autels (école)	7 762 €
Baugé (centre René d'Anjou)	26 666 €
Saint-Martin-du-Fouilloux (atelier gymnase)	26 598 €
Saint-Aubin-de-Luigné (école)	8 990 €
Beaucouzé (salle La Haye)	15 746 €
Vihiers (collège)	17 176 €
Montreuil-Juigné (collège)	8 777 €
Saint-Sylvain-d'Anjou (lycée St Aubin de la Salle)	86 €
Longué-Jumelles (collège)	7 868 €
Champtoceaux (collège)	17 672 €
Pouancé (collège)	2 383 €
Saint-Florent Anjou Bretagne (collège)	12 889 €
Saint-Sylvain-d'Anjou (école)	5 880 €
Pouancé (MLH)	8 807 €
Champigné (MLH)	5 112 €
Saint-Augustin-des-Bois (MLH)	6 040 €
Trémolières (collège)	8 145 €
La Membrolle-sur-Longuenée (gymnase)	26 744 €
La Breille-les-Pins (salle)	10 777 €
Plateau Mayenne (MLH)	1 691 €
Iceparc (patinoire)	19 475 €
Sport'Co (salle de sport)	25 133 €
TOTAL CA 2023	486 985 €

Par ailleurs, la SEM Alter Énergies réalise plusieurs missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de sociétés portant les projets ci-dessous. **Au titre de l'exercice 2022, Alter Énergies a généré un chiffre d'affaires de 90 000 € pour la conduite opérationnelle de ces mandats de maître d'ouvrage délégué.**

ACTIVITÉ DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUÉE			
Société	Projet	Rémunération globale envisagée	Rémunération annuelle (2023)
SAS Centrale solaire Champ de Liveau	Centrale photovoltaïque au sol de Montreuil-Bellay	200 000 € HT	70 000 € HT
SCIC-SAC BVer	Station d'avitaillement GNC à Lasse	30 000 € HT	5 000 € HT
SAS Anjou BioGNV	Station d'avitaillement GNC à Saint-Léger-de-Linières	76 365 € HT	15 000 € HT
TOTAL CA 2023			90 000 € HT

Plusieurs structures ont également signé avec Alter Énergies des conventions de gestion administrative et financière (cf. tableau de synthèse ci-dessous). Elles confient à la SAEML une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière. Ces prestations sont exécutées en partie par le groupement d'intérêt économique « Alter GIE » dont est membre Alter Énergies et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement. **Au titre de l'exercice 2023, Alter Énergies a généré un chiffre d'affaires de 69 630 € pour la conduite de ces missions de de gestion administrative et financière (GAF).**

ACTIVITÉ DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (GAF)	
Société	Rémunération annuelle (2023)
SAS Centrale solaire Champ de Liveau	10 511 € HT
SCIC-SAC BVer	17 000 € HT
SAS Centrale solaire de la Petite Vicomté	11 038 € HT
SAS Centrale solaire Les buttes de la Gasneraie	4 081 € HT
SAS Centrale solaire Smiléphotov'Tiercé	7 000 € HT
SAS Anjou BioGNV	20 000 € HT
TOTAL CA 2023	69 630 €

Enfin, Alter Énergies réalise également d'autres prestations complémentaires pour le compte de tiers. La SAS Anjou Territoire Solaire a notamment décidé de confier à Alter Énergies une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portant sur des prestations de suivi des travaux, d'identification des sites et de sécurisation du foncier. De son côté, la SAS Centrale solaire Champ de Liveau a décidé de confier à Alter Énergies un contrat de gestion technique, portant sur des prestations de gestion d'exploitation technique et d'interface avec le mainteneur de l'installation mise en service pour le compte pour le compte de la SAS. **Au titre de l'exercice 2023, Alter Énergies a généré un chiffre d'affaires de 60 729 € pour la conduite de ces autres prestations de services.**

AUTRES ACTIVITÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES		
Société	Service	Rémunération annuelle (2023)
SAS Anjou Territoire Solaire	AMO	55 304 € HT
SAS Centrale solaire Champ de Liveau	Gestion technique	5 425 € HT
TOTAL CA 2023		60 729 €

Au global pour l'année 2023 et pour l'ensemble de ces activités, la SAEML Alter Énergies comptabilise un chiffre d'affaires de 708 k€, contre 669 k€ en 2022.

Présentation du compte de résultat

Compte de résultat ALTER ÉNERGIES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Produits d'exploitation	691 k€	748 k€
Charges d'exploitation	682 k€	755 k€
Résultat d'exploitation	+ 9 k€	- 7 k€
Produits financiers	170 k€	252 k€
Charges financières	110 k€	135 k€
Résultat financier	+ 60 k€	+ 117 k€
Produits exceptionnels	10 k€	2 k€
Charges exceptionnelles	-	130 k€
Résultat exceptionnel	+ 10 k€	- 128 k€
Résultat brut	+ 79 k€	- 18 k€
Impôts / participation salariés	12 k€	14 k€
Résultat net	+ 67 k€	- 32 k€

Le résultat net définitif de l'exercice 2023 est négatif de - 32 696,03 €. L'assemblée général d'Alter Énergies a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau.

Concernant les produits d'exploitation :

- le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de ces 39 centrales solaires en toiture est de 487 k€, soit un résultat conforme aux prévisions budgétaires, bien qu'inférieur aux résultats 2022 (du fait des incendies et dysfonctionnements sur les installations comme évoqué précédemment) ;
- le chiffre d'affaires lié aux autres activités d'Alter Énergies atteint 221 k€, soit un résultat inférieur au budget prévisionnel qui était de 240 k€. Ce décalage est notamment dû au décalage dans le temps d'un projet important pour les prestations liées à la SAS Anjou Territoire Solaire ;
- le montant des transferts de charge s'élève à 40 k€, du fait notamment des indemnités d'assurance pour les sinistres sur les exploitations solaires ;
- les produits sont supérieurs à l'exercice précédent du fait du développement des activités d'Alter Énergies.

Concernant les charges d'exploitations :

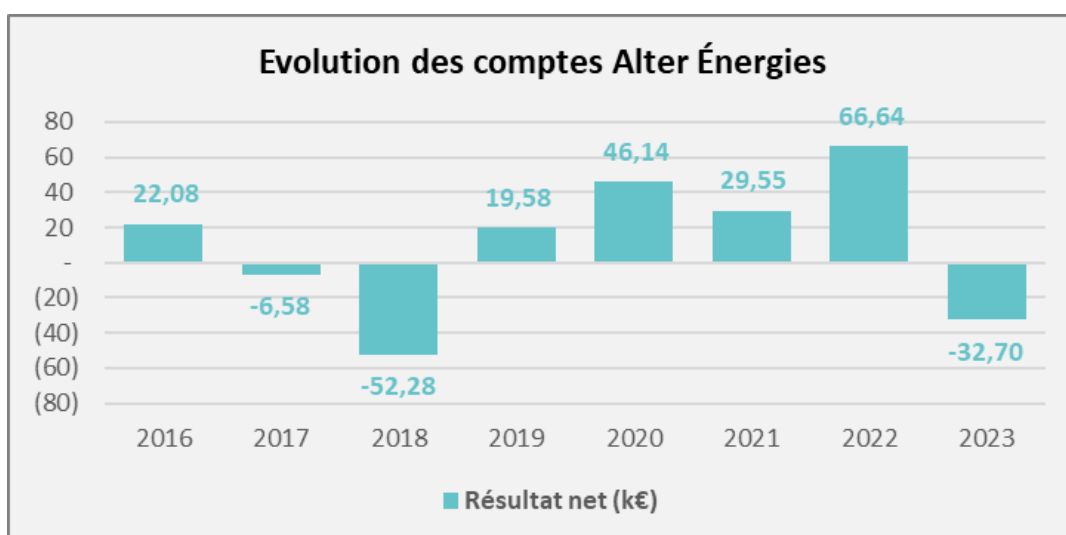
- les charges globales sont inférieures au résultat prévisionnel du fait principalement d'une baisse des réparations sur les centrales en exploitation et d'une absence de campagne de nettoyage des panneaux solaires en 2023 ;
- les charges sont toutefois supérieures à l'exercice précédent du fait notamment de la hausse du poste rémunération de gestion qui correspond aux prestations du GIE et à la mise à disposition du personnel d'Alter Cités pour Alter Énergies du fait du développement du portefeuille de projet de la SAEML.

Concernant le résultat financier :

- les produits financiers sont principalement liés à la rémunération des apports en comptes courants d'associés (CCA) et aux intérêts perçus sur les parts sociales. Ils sont supérieurs au prévisionnel du fait de l'augmentation du taux légal applicable à certaines conventions de CCA, de la mise en place de nouvelles conventions CCA, et de l'augmentation des intérêts perçus par les conventions existantes.

Concernant le résultat exceptionnel :

- les charges exceptionnelles sont supérieures à l'exercice précédent et correspondent à une provision pour risques et charges en prévision de la désinstallation en 2024 de l'ensemble des panneaux solaires de la marque Centrosolar correspondant à huit sites à la suite de sinistres de la même marque de panneaux.



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette au 31 décembre 2023 est de 5 165 k€ contre 3 324 k€ sur l'exercice précédent. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (3 722 k€), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (1 400 k€) et de dettes fiscales et sociales (29 k€).

6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION

SAS Centrale solaire Champ de Liveau

Informations générales sur la société	Dénomination	Centrale solaire Champ de Liveau
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2019
	Domaine d'activités	Solaire
	EPCI	Saumur Val de Loire
	Capital social	500 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	350 €
	Part (%)	70 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Réalisation et exploitation centrale photovoltaïque
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	+ 138 349 €

SAS Centrale Solaire de la petite Vicomté

Informations générales sur la société	Dénomination	Centrale solaire de la petit Vicomté
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2019
	Domaine d'activités	Solaire
	EPCI	Angers Loire Métropole (Les Ponts de Cé)
	Capital social	500 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	230 €
	Part (%)	46 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Développement, construction et exploitation de la centrale
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 260 616 €

SAS Parc éolien de l'Hyrôme

Informations générales sur la société	Dénomination	Parc éolien de l'Hyrôme
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2019
	Domaine d'activités	Éolien
	EPCI	Mauges Communauté
	Capital social	250 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	75 000 €
	Part (%)	30 %
	Représentant	Madame Marie-Josèphe HAMARD
	Motif de la participation	Développement, construction et exploitation du parc
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	+ 64 027 €

SAEML Mauges Énergies

Informations générales sur la société	Dénomination	Mauges Énergies
	Forme juridique	SAEML
	Date de création	2019
	Domaine d'activités	Développement et production EnR
	EPCI	Mauges Communauté
	Capital social	5 350 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	250 000 €
	Part (%)	4,67 %
	Représentant	Madame Marie-Josèphe HAMARD
	Motif de la participation	Développement et production EnR
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 20 690 €

SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér)

Informations générales sur la société	Dénomination	Baugeois Vallée énergies renouvelables
	Forme juridique	SCIC
	Date de création	2021
	Domaine d'activités	Création et exploitation d'une station GNV
	EPCI	Baugeois Vallées (Lasse)
	Capital social	200 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	52 000 €
	Part (%)	26 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Création et exploitation d'une station GNV
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 112 145 €

SAS Anjou Territoire Solaire

Informations générales sur la société	Dénomination	Anjou Territoire Solaire
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2021
	Domaine d'activités	Investissements dans les installations solaires PV
	Périmètre	Maine-et-Loire
	Capital social	1 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	400 €
	Part (%)	40 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Investissements dans les installations solaires PV
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 45 567 €

SAS SmilePhotov'Tiercé

Informations générales sur la société	Dénomination	SmilePhotov'Tiercé
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2021
	Domaine d'activités	Solaire
	EPCI	Tiercé
	Capital social	5 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	3 000 €
	Part (%)	60 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Développement, réalisation et exploitation centrale
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	+ 35 055 €

SAS SmilePhotov'Bourgneuf

Informations générales sur la société	Dénomination	SmilePhotov'Bourgneuf
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2021
	Domaine d'activités	Solaire
	EPCI	Bourgneuf-en-Mauges
	Capital social	5 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	1 500 €
	Part (%)	30 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Développement, réalisation et exploitation centrale
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 1 503 €

SAS Centrale Solaire des buttes de la Gasneraie

Informations générales sur la société	Dénomination	Centrale Solaire des buttes de la Gasneraie
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2021
	Domaine d'activités	Solaire
	EPCI	Ombree d'Anjou
	Capital social	500 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	475 €
	Part (%)	95 %
	Représentant	Madame Marie-Josèphe HAMARD
	Motif de la participation	Développement, réalisation et exploitation centrale
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 3 103 €

SAS Anjou bioGNV

Informations générales sur la société	Dénomination	Anjou bioGNV
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2022
	Domaine d'activités	Stations d'avitaillement
	EPCI	
	Capital social	100 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	100 000 €
	Part (%)	100 %
	Représentant	Alter Énergies : associé unique
	Motif de la participation	Création, exploitation et promotion de stations bioGNV
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 16 583 €

SAS Mauges bioGNV

Informations générales sur la société	Dénomination	Mauges bioGNV
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2022
	Domaine d'activités	Stations d'avitaillement
	EPCI	Mauges Communauté
	Capital social	36 000 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	3 600 €
	Part (%)	10 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Conception, maintenance, exploitation des stations
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 128 477 €

SAS Baugé Agri Méthane

Informations générales sur la société	Dénomination	Baugé Agri Méthane
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2022
	Domaine d'activités	Méthanisation
	EPCI	Baugeois Vallée
	Capital social	344 600 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	35 000 €
	Part (%)	10,16 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Production et vente d'énergies renouvelables
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 141 679 €

SAS Loire Mauges Énergies

Informations générales sur la société	Dénomination	Loire Mauges Énergies
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2023
	Domaine d'activités	Méthanisation
	EPCI	Mauges Communauté
	Capital social	
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	
	Part (%)	18,48 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Production et vente d'énergies renouvelables
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 51 568 €

SAS Noyant Bio Énergies

Informations générales sur la société	Dénomination	Noyant Bio Énergies
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2023
	Domaine d'activités	Méthanisation
	EPCI	Baugeois Vallée
	Capital social	517 581 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	100 000 €
	Part (%)	19,32 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Production et vente d'énergies renouvelables
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 80 215 €

SAS BioÉnergies – Vihiers

Informations générales sur la société	Dénomination	BioÉnergies – Vihiers
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2023
	Domaine d'activités	Méthanisation
	EPCI	Cholet Agglomération
	Capital social	580 280 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	58 140 €
	Part (%)	30,16 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Production et vente d'énergies renouvelables
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	- 253 705 €

SAS Parc éolien de la Ferrière de Flée

Informations générales sur la société	Dénomination	Parc éolien de la Ferrière de Flée
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2023
	Domaine d'activités	Éolien
	EPCI	Anjou Bleu Communauté
	Capital social	500 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	425 €
	Part (%)	85 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Réalisation et exploitation d'un parc éolien
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	Première exercice clôturé au 31/12/2024

SAS Centrale solaire de l'Ebeaupinière

Informations générales sur la société	Dénomination	Centrale solaire de l'Ebeaupinière
	Forme juridique	SAS
	Date de création	2023
	Domaine d'activités	Solaire
	EPCI	Anjou Bleu Communauté
	Capital social	500 €
Participation d'Alter Énergies	Montant (€)	425 €
	Part (%)	85 %
	Représentant	Monsieur Michel BALLARINI
	Motif de la participation	Réalisation et exploitation centrale solaire
Chiffres clés financiers de la société	Recettes	
	Dépenses	
	Résultat net	Première exercice clôturé au 31/12/2024

1) PRÉSENTATION D'ALTER PUBLIC

Informations générales

Dénomination	Alter Public
Date de création	2010
Adresse du siège social	48 C Boulevard du Maréchal Foch 49100 ANGERS
Organisation de la gouvernance	SPL
Nom du Président du CA	Madame Florence DABIN
Nom du Directeur général	Monsieur Michel BALLARINI
Nombre de salariés	19 salariés
Élu mandataire du Siéml	Monsieur Jean-Luc DAVY
Date AG approbation des comptes	27 juin 2024

Historique

La SPL de l'Anjou est une entreprise publique locale créée en septembre 2010 avec un changement de dénomination sociale le 24 juin 2016 pour devenir Alter Public. Elle a repris les opérations d'aménagement d'Alter Services et celles de la SPL Angers Rives Nouvelles par transfert d'activité, afin de rationaliser le métier de l'aménagement sur le territoire du Maine-et-Loire.

Alter Public se caractérise par un capital public exclusivement contrôlé par les collectivités. Elle est compétente dans tous les domaines du développement local, mais uniquement pour ses actionnaires et sur leurs seuls territoires.

Objet social

La société a notamment pour objet :

- **d'étudier et de réaliser des opérations d'équipement** foncier, économique, touristique, sportif, industriel en vue du développement économique du département de Maine-et-Loire ;
- **de procéder à la réalisation d'opérations d'aménagement** et d'équipement intéressant les collectivités locales du département du Maine-et-Loire ;
- **d'être un aménageur engagé** dans la transition écologique ;
- **d'entreprendre toutes actions foncières préalables** ou nécessaires à la réalisation des opérations ;
- **de conduire des missions de suivi-animation** de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU), de mener des études sur des friches existantes à recomposer.

Domaine d'activités

Alter Public mène, pour le compte des collectivités locales de Maine-et-Loire et de maîtres d'ouvrages institutionnels, des projets d'envergure dont l'importance ou la complexité nécessitent d'avoir recours à un maître d'ouvrage délégué.

L'intervention de la société permet à la collectivité de conserver ses prérogatives et de définir les grandes lignes du projet. Son rôle principal consiste à préparer les métropoles de demain, à aménager et construire les territoires de façon équilibrées afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux habitants que le département de Maine-et-Loire comptera dans les années futures.

Alter Public a poursuivi ses investissements avec une diversité marquée tant sur son cœur de métier d'aménageur, de construction d'équipements publics que par du renouvellement urbain, de la requalification des centres anciens, de nouvelles zones d'activités sur des études de friches et sur les enjeux de la transition écologique.

Alter Public porte le foncier et joue le rôle d'établissement public foncier sur le territoire. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat : Anjou portage foncier. Un autre dispositif a été mis en place par le biais de convention d'action foncière qui est adossé à un mandat d'études préalable à une opération d'aménagement.

Autour des enjeux de gestion d'équipements urbains, en appui aux politiques publiques de ses collectivités actionnaires, la SPL Alter Public intervient en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial et plus spécifiquement dans la gestion des services publics dans les domaines suivants :

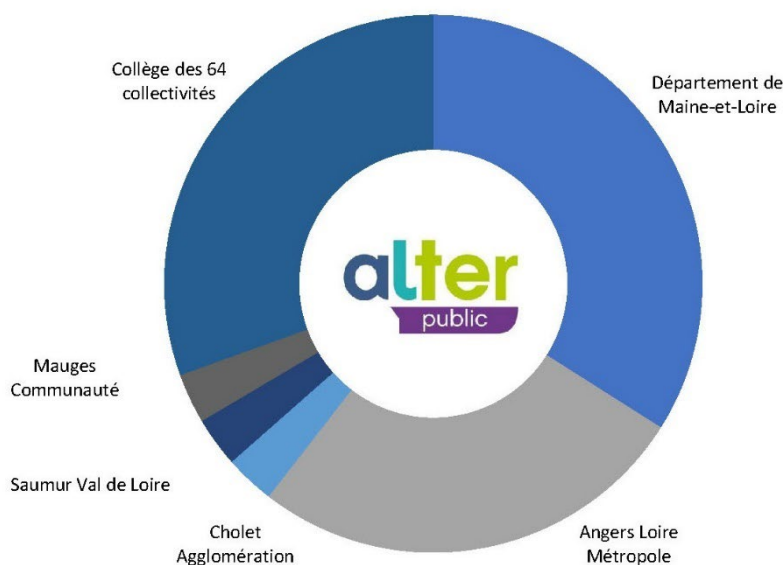
- **Énergie** – Réseaux de chaleur ;
- **Déplacement** – Autopartage, avec la gestion du service « Citiz ».

Répartition du capital social

La SPL Alter Public a récemment décidé de procéder à une augmentation de capital dont la souscription a été réservée au Département de Maine-et-Loire permettant ainsi de favoriser l'entrée au capital de quinze nouvelles collectivités non encore actionnaires de la SPL par le biais de cessions d'actions qui se feront au fur et à mesure en fonction des sollicitations de collectivités liées à la conduite de projet d'une opération d'aménagement ou de construction d'équipement public.

Ainsi, aux termes des délibérations du conseil d'administration du 10 février 2023 et de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2023, le conseil d'administration du 6 février 2024 a constaté l'augmentation du capital de la SPL d'un montant de 30 000 € pour le porter de 370 000 € à 400 000 € par émission de 300 actions nouvelles d'un montant de 100 € de valeur nominale chacune entièrement libérées.

L'augmentation du capital social de la SPL Alter Public est devenue définitive en date du 26 octobre 2023. Le capital social d'Alter Public au 31 décembre 2023 est réparti comme suit :



Le Siéml dispose de 20 actions soit 0,5 % du capital pour un montant de 2 000 €. Il siège au sein du collège des collectivités.

Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Composition du conseil d'administration

Par délibération du conseil d'administration de la SPL Alter Public, conformément à l'article 18 des statuts, la société a confirmé la nomination de Madame Florence DABIN en tant que Présidente de la société et la nomination de 5 vice-présidents au sein de la société parmi les représentants de :

- la communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- l'agglomération du Choletais,
- la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire,
- la communauté d'agglomération Mauges Communauté,
- le département de Maine-et-Loire.

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration de la SPL Alter Public est composé des administrateurs suivants. La liste complète, censeurs compris, est précisée en annexe.

Représentants au conseil d'administration d'Alter Public	Fonction	Date de nomination
Département de Maine-et-Loire		
Florence DABIN	Administrateur	15/07/2021
Emmanuel CAPUS	Administrateur	15/07/2021
Philippe CHALOPIN	Administrateur	15/07/2021
Patrice BRAULT	Administrateur	15/07/2021
Grégory BLANC	Administrateur	15/07/2021
Angers Loire Métropole		
Denis CHIMIER	Administrateur	12/09/2022
Jacques-Olivier MARTIN	Administrateur	17/07/2020
Philippe VEYER	Administrateur	17/07/2020
Hélène CRUYPENINCK	Administrateur	13/09/2021
Francis GUILTEAU	Administrateur	13/09/2021
Cholet Agglomération		
Frédéric PAVAGEAU	Administrateur	16/01/2023
Saumur Val de Loire		
Jackie GOULET-CLAISSE	Administrateur	30/07/2020
Mauges Communauté		
Didier HUCHON	Administrateur	09/09/2020
Assemblée spéciale des collectivités		
Sylvie SOURISSEAU (Brissac Loire Aubance)	Administrateur	03/09/2020
David LAGLEYZE (Anjou Loir et Sarthe)	Administrateur	03/09/2020
Roch BRANCOUR (Angers)	Administrateur	03/09/2020
Elisabeth MARQUET (Jarzé Villages)	Administrateur	03/09/2020
Lamine NAHAM (Trélazé)	Administrateur	08/06/2022

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Au 31 décembre 2023, le portefeuille est composé de 228 opérations « actives » qui se répartissent ainsi :

- 88 opérations de concessions,
- 91 opérations de mandats,
- 36 opérations portage foncier dont 5 opérations de convention d'action foncière,
- 13 opérations de prestations de service (10 OPAH, la Loire à Vélo, l'autopartage à Saumur et la salle de sport à Cholet).

L'investissement réalisé par la SPL en 2023 est inférieur à l'exercice 2022 du fait notamment du ralentissement des phases opérationnelles lié au contexte économique et environnemental. En parallèle, Alter Public a poursuivi son métier d'aménageur avec des investissements importants sur les concessions dédiées à

l'habitat, sur l'ensemble du département de Maine-et-Loire. Il a également poursuivi son métier de constructeur par le biais de différents mandats, principalement celui confié par la Ville d'Angers pour le projet « Rives vivantes », ainsi que ceux liés à la construction de la cuisine centrale, à la livraison de la ligne B du tramway ou à la rénovation de la caserne des pompiers place de l'Académie.

L'année 2023 a également été marquée pour Alter Public par les premières locations pour le service d'autopartage O'Galop sur la commune de Saumur.

Perspectives de développement

Alter Public intervient au niveau de l'ensemble du territoire département de Maine-et-Loire en complémentarité avec les autres outils permettant d'organiser, de structurer et de mettre en œuvre les politiques publiques du territoire.

Ce rôle est d'autant plus important que, sur le Maine-et-Loire, ce sont les outils d'aménagement, SEM et SPL, qui portent le foncier et jouent le rôle d'établissement public foncier sur le territoire. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat : Anjou portage foncier. Un autre dispositif a été mis en place par le biais de convention d'action foncière qui est adossé à un mandat d'études préalable à une opération d'aménagement.

Alter Public souhaite ainsi développer prioritairement ses interventions, lors des prochaines années, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants :

- **les opérations d'aménagement, notamment le développement ou la création de quartiers d'habitation, de zones et de parcs d'activités, répondant aux cibles suivantes :**
 - o les opérations de renouvellement urbain des quartiers ANRU ;
 - o les grandes opérations d'aménagement urbain ;
 - o les opérations de restructuration de centres-bourgs ;
 - o les OPAH -RU et les opérations de restructuration de cœur de ville (ORI. ...)
 - o les éco quartiers de Terrains à Bâtir et Maisons individuelles ;
 - o les opérations d'aménagement de zone d'activités ;
 - o requalification de friches industrielles ;
 - o les lotissements d'habitation.
- **les opérations de construction pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements publics, de bureaux, de locaux d'activités, de locaux de stockage, de locaux commerciaux ;**
- **les opérations de gestion de divers équipements notamment :**
 - o la gestion d'équipements publics.

Alter Public souhaite également poursuivre la mise en place d'un système de management environnemental sur tous ses projets d'aménagement. Différentes démarches ont été lancées : certification globale avec 8 écoquartiers, expérimentation territoire bas carbone unique sur le territoire (E+/C- notamment), projets de construction bois sur le territoire d'Angers Loire Métropole, projets d'aménagement alimentés par des réseaux de chaleur biomasse intégrés dès la conception, participation aux assises de la transition écologique mise en place par Angers Loire Métropole.

Par ailleurs, une réflexion stratégique est menée par Alter Public pour conduire des études sur les enjeux de gestions d'équipements publics ou d'intérêts généraux dans une logique de soutien aux politiques publiques de développement durable et de transition écologique dans l'attente d'une création éventuelle d'un outil à l'échelle du département.

Ainsi, la formalisation de cette orientation stratégique a engagé la SPL Alter Public dans un nouveau cycle de développement, autre que son activité d'aménagement-construction, autour des enjeux de gestion d'équipements urbains, en appui aux politiques publiques de ses collectivités actionnaires.

Dans ce cadre, la SPL Alter Public intervient exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, sans mise en concurrence en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services

publics à caractère industriel et commercial et plus spécifiquement dans la gestion des services publics dans les domaines suivants :

- **Énergie** – Réseaux de chaleur ;
- **Déplacement** – Autopartage, avec la gestion du service « Citiz ».

Pour matérialiser ses perspectives et tenir compte du contexte, notamment liée aux évolutions environnementales, la SPL Alter Public doit établir un plan d'élaboration stratégique couvrant la période 2025 à 2030 qui devra être présenté et soumis à un conseil d'administration.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER PUBLIC

Les contrats signés entre le Siéml et la Alter Public

Objet	Contrat de mandat public d'études préalables pour l'extension et la réhabilitation des locaux du Siéml : le Siéml envisage la réalisation de travaux d'aménagement et d'extension de ses locaux afin d'accompagner la croissance de ses effectifs mais également dans la perspective de créer des synergies locales avec d'autres syndicats. Conformément aux articles L.2422-5 à 11 du Code la commande publique, le Syndicat a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser ces travaux en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.
Montant	211 905 € HT
Date	16 janvier 2024
Secteur d'activité	Opération de construction – Mandat public d'études préalables pour l'extension et la réhabilitation des locaux du Siéml

Objet	Mandat de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse, du réseau de chaleur de chaleur et des sous-stations à Montrevault-sur-Evre : le Syndicat envisage de procéder à la construction d'un réseau de chaleur sur la commune de Montrevault-sur-Evre avec la construction d'une chaufferie collectivité biomasse/gaz, du réseau et des points de livraisons, sous-stations associées. Conformément aux articles L.2422-5 à 11 du Code la commande publique, le Syndicat a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser ces travaux en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.
Montant	100 000 € HT
Date	11 avril 2024
Secteur d'activité	Opération de construction – Mandat de travaux pour la construction d'une chaufferie biomasse, du réseau de chaleur de chaleur et des sous-stations à Montrevault-sur-Evre

Objet	Contrat de mandat public pour la restauration et l'extension de la chapelle de Beuzon à Ecoouflant : le Siéml envisage d'acquérir la Chapelle du Château de Beuzon, inscrite aux monuments historiques depuis 1969 et située dans la zone industrielle d'Ecoouflant et à proximité de son siège, pour la restaurer et l'aménager en salle polyvalente. La construction d'un bâtiment annexe et l'aménagement de la parcelle font également partie du programme des travaux. Conformément aux articles L.2422-5 à 11 du Code la commande publique, le Syndicat a décidé de
--------------	--

	déléguer au mandataire le soin de faire réaliser ces travaux en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat.
Montant	90 000 €
Date	19 novembre 2024
Secteur d'activité	Opération de construction – Mandat public pour la restauration et l'extension de la chapelle de Beuzon à Ecoflant

Les apports en CCA consentis par le Siéml à Alter Public

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à Alter Public

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les aides octroyées au titre du développement économique

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à Alter Public

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Par délibération en date du 2 juin 2023, le Conseil d'administration de la SPL Alter Public a approuvé le projet de modification statutaire relatif à la modification de l'objet social de la société.

Cette modification statutaire relative à la modification de l'objet social de la SPL Alter Public permettra à la Société d'intervenir exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, en matière d'opérations d'études et/ou de construction et d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et plus spécifiquement dans la gestion des biens, des services et des équipements liés au service public dans les domaines suivants :

- › Energie et réseaux de Chaleur ;
- › Déplacements et autopartage, avec la gestion du service « Citiz ».

Ces nouveaux domaines d'intervention doivent figurer expressément à l'objet social de la Société pour permettre aux collectivités actionnaires de déléguer ces activités à la SPL sans mise en concurrence, conformément à l'article L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales.

En tant qu'actionnaire de la SPL, le Siéml a approuvé cette modification statutaire en comité syndical du 17 octobre 2023.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Le Siéml étant entré au capital d'Alter Public le 27 juin 2023, il n'a pas connaissance des éventuelles évolutions statutaires intervenues au cours des cinq derniers exercices.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Département de Maine-et-Loire	1 360	163 000 €	34 %
Angers Loire Métropole	1 060	106 000 €	26,50 %
Cholet Agglomération	120	12 000 €	3 %
Saumur Val de Loire	120	12 000 €	3 %
Mauges Communauté	120	12 000 €	3 %
Assemblée spéciale des 61 collectivités			
Anjou Bleu Communauté	20	2 000 €	0,5 %
Anjou Loir et Sarthe	20	2 000 €	0,5 %
Angers	20	2 000 €	0,5 %
Avrillé	20	2 000 €	0,5 %
Baugé-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Baugeois Vallée	20	2 000 €	0,5 %
Beaucouzé	20	2 000 €	0,5 %
Beaufort-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Beaupréau-en-Mauges	20	2 000 €	0,5 %
Bellevigne-en-Layon	20	2 000 €	0,5 %
Bouchemaine	20	2 000 €	0,5 %
Brissac Loire Aubance	20	2 000 €	0,5 %
Cantenay-Epinard	20	2 000 €	0,5 %
Chalennes-sur-Loire	20	2 000 €	0,5 %
Chemillé-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Cholet	20	2 000 €	0,5 %
Corzé	20	2 000 €	0,5 %
Doué-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Ecouflant	20	2 000 €	0,5 %
Etriché	20	2 000 €	0,5 %
Erdre-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Fontevraud l'Abbaye	20	2 000 €	0,5 %
Gennes Val de Loire	20	2 000 €	0,5 %
Huillé-Lézigné	20	2 000 €	0,5 %
Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire	20	2 000 €	0,5 %
Jarzé Villages	20	2 000 €	0,5 %
Les Garennes-sur-Loire	20	2 000 €	0,5 %
Le Lion d'Angers	20	2 000 €	0,5 %
Loire Authion	20	2 000 €	0,5 %
Longué-Jumelles	20	2 000 €	0,5 %
Longuenée-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Le May-sur-Evre	20	2 000 €	0,5 %
Les Ponts-de-Cé	20	2 000 €	0,5 %
Loire Layon Aubance	20	2 000 €	0,5 %
Mauges-sur-Loire	20	2 000 €	0,5 %
Mazé-Milon	20	2 000 €	0,5 %
Montreuil-Bellay	20	2 000 €	0,5 %

Montreuil-Juigné	20	2 000 €	0,5 %
Montreuil-sur-Loir	20	2 000 €	0,5 %
Montrevault-sur-Evre	20	2 000 €	0,5 %
Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	20	2 000 €	0,5 %
Mozé-sur-Louet	20	2 000 €	0,5 %
Mûrs-Erigné	20	2 000 €	0,5 %
Orée d'Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Rives-du-Loir-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Saint-Augustin-des-Bois	20	2 000 €	0,5 %
Saint-Barthélemy-d'Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Saint-Léger-de-Linières	20	2 000 €	0,5 %
Saint-Martin-du-Fouilloux	20	2 000 €	0,5 %
Saint-Melaine-sur-Aubance	20	2 000 €	0,5 %
Sainte-Gemmes-sur-Loire	20	2 000 €	0,5 %
Saumur	20	2 000 €	0,5 %
Segré-en-Anjou-Bleu	20	2 000 €	0,5 %
Seiches-sur-le-Loir	20	2 000 €	0,5 %
Sèvremoine	20	2 000 €	0,5 %
Siéml	20	2 000 €	0,5 %
Tiercé	20	2 000 €	0,5 %
Trélazé	20	2 000 €	0,5 %
Vallées du Haut Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Verrières-en-Anjou	20	2 000 €	0,5 %
Total			

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2023.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Le Siéml étant entré au capital d'Alter Public le 27 juin 2023, il n'a pas connaissance des éventuelles évolutions statutaires intervenues au cours des cinq derniers exercices.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES D'ALTER PUBLIC

Aucune prise de participation directe ou indirect d'Alter Public dans des sociétés.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE D'ALTER PUBLIC

Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes pesant sur Alter Cités résident probablement dans l'évolution de la conjoncture économique, peu favorable au secteur de la construction compte-tenu notamment des crises successives, du contexte économique incertain et des dynamiques de marché moins favorables (inflation, hausse des coûts des matériaux, baisse des investissements, etc.)

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Néant.

Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice 2023.

Bilan de la gouvernance

Date	Instance	Présence du représentant du Siéml	Taux de présence	Commentaire éventuel
10 février 2023	CA		50 %	
2 juin 2023	CA	Oui	55 %	
21 juin 2023	AGM		26 actionnaires	

Éléments de rémunération des représentants du Siéml

Alter Public ne verse pas et n'a pas versé de jetons de présence, ni opéré de remboursement de frais professionnels.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-29 du Code de commerce et à l'article 23 des statuts, le conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ainsi, après l'approbation du conseil départemental en date du 19 octobre 2022 et du conseil d'administration du 8 juin 2022, Madame Florence DABIN, administratrice, représentant le Département de Maine-et-Loire, a été investie d'un mandat spécial : en rémunération des missions de représentation de la Société auprès de différents partenaires et à l'occasion de manifestations particulières, conformément aux dispositions de l'article L.225-46 du Code commerce, il a été versé à Madame Florence DABIN en sa qualité d'administratrice, la somme de 15 999,96 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Situation financière d'Alter Public

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Alter Public réalise plusieurs activités, dont les chiffres d'affaires sont détaillés ci-dessous.

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Public pour les opérations d'aménagement concédées qu'il a entrepris en 2023 est de **3 873 k€**. En 2022, Alter Public avait cédés 732 lots d'habitation et vendus 12,5 hectares de terrains viabilisés de zones d'activités.

REMUNERATION SUR OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONCEDEES		
Type	Volume	Rémunération annuelle (2023)
Habitat	649 lots vendus	-
Zones d'activités	12,5 hectares de terrains viabilisés vendus	-
TOTAL CA 2023		3 873 k€

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Public pour les mandats qu'il détient en 2023 est de **1 906 k€**.

REMUNERATION SUR MANDATS		
Type	Volume	Rémunération annuelle (2023)
Mandats de superstructures		583 935 €
Mandats d'études		311 724 €
Mandats de travaux		1 010 057 €
TOTAL CA 2023		1 905 716 €

Le chiffre d'affaires réalisé par Alter Public pour les prestations de services et autres prestations qu'il mène pour le compte de tiers en 2023 est de **2 287 k€**.

RÉMUNÉRATION SUR PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES PRESTATIONS		
Type	Volume	Rémunération annuelle (2023)
Prestations foncières		8 760 €
Anjou portage foncier et conventions d'actions foncières		1 042 656 €
Prestations : OPAH-RU...		1 025 447 €
Location équipement sportif		199 500 €
Autopartage		10 348 €
TOTAL CA 2023		2 286 711 €

Présentation du compte de résultat

Compte de résultat ALTER PUBLIC	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Produits d'exploitation	7 588 k€	8 066 k€
Charges d'exploitation	7 350 k€	7 519 k€
Résultat d'exploitation	238 k€	547 k€
Produits financiers	197 k€	1 155 k€
Charges financières	93 k€	863 k€
Résultat financier	103 k€	292 k€
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	1 k€	-
Résultat exceptionnel	- 1 k€	-
Résultat brut	340 k€	839 k€
Impôts / participation salariés	85 k€	209 k€
Résultat net	255 k€	629 k€

Le résultat net définitif de l'exercice 2023 est de 629 k€. L'assemblée général d'Alter Public a décidé, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat en report à nouveau. Ce résultat 2023 est supérieur au résultat 2022 (+ 374 k€) et se justifie essentiellement par la hausse du résultat financier (intérêts auprès de la CDC et produits de placements) et la hausse des rémunérations sur le poste « autres prestations de services ».

Concernant les produits d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires est en hausse du fait notamment des prestations de services et des rémunérations supplémentaires liées à l'activité OPAH-RU ;
- Concernant les opérations d'aménagement concédées, et après plusieurs années de vente de lots à un niveau élevé, l'année 2023 marque une forte baisse des ventes liée au contexte économique (inflation, augmentation des taux bancaires). Le nombre d'hectares cédé est également en baisse par rapport à l'exercice 2022 et se caractérise par une offre de terrains cessibles qui diminue. La mise en place du zéro artificialisation nette (ZAN) risque d'accentuer ce constat dans l'attente du renouvellement du portefeuille opérationnel sur des nouvelles typologies d'opérations.

Concernant les charges d'exploitation :

- 3 783 k€ de charges de mise à disposition de personnel ont été facturées à Alter Public par Alter Cités en 2023 pour couvrir l'ensemble des missions confiées par voie de concessions, mandats ou prestations de services ;

- Par ailleurs, les charges de personnel représentent 675 k€ contre 4 k€ en 2022, du fait du transfert de l'effectif d'Alter Cités à Alter Public le 1^{er} juin 2023 pour conduire l'ensemble des missions d'OPAH-RU.

Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette d'Alter Public est de 218 327 k€ en 2023. Ce poste est notamment composé de 131 916 k€ d'emprunts auprès des établissements bancaires, de 30 567 k€ emprunts et dettes financières diverses, de 12 248 k€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés, et de 1 697 k€ de dettes fiscales et sociales.

1) PRÉSENTATION DE SORÉGIES

Informations générales

Dénomination	Sorégies
Date de création	19/11/2003
Adresse du siège social	78 avenue Jacques Cœur – 86000 POITIERS
Organisation de la gouvernance	SAEML
Nom du Président du conseil de surveillance	Monsieur Jacques DESCHAMPS
Nom du Président du directoire	Monsieur Philippe CHARTIER
Nom du Directeur général	Monsieur Frédéric BOUVIER
Nombre de salariés	263 salariés
Élu mandataire du Siéml	Monsieur Jean-Luc DAVY
Date AG approbation des comptes	25 juin 2024

Historique

Créée par le Syndicat intercommunal d'électricité de la Vienne (SIEDV), la régie d'électricité de la Vienne voit le jour en 1925 et a pour mission première l'électrification des 269 communes membres. C'est ainsi que la Vienne devient le deuxième département français totalement électrifié après Paris.

En 1946, alors que la loi de nationalisation de l'électricité aboutit à la création d'EDF, le Syndicat intercommunal de la Vienne décide d'affirmer sa confiance dans l'entreprise locale de distribution d'électricité. La mission de la Régie est alors de poursuivre le développement et l'entretien des réseaux d'électricité.

En 1999 est créé la Régie d'équipement et de gaz de la Vienne (distribution et fourniture de gaz), apportant son savoir-faire à plus de 250 communes.

En 2004, avec l'ouverture des marchés à la concurrence, ces deux régies deviennent SORÉGIES.

Conformément aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les activités de gestionnaire de réseaux et de fournisseur d'énergie sont séparées dans des entités juridiquement distincte. C'est ainsi que la société SRD est créé le 17 janvier 2008 pour la partie gestion des réseaux électriques.

Depuis 2004, Sorégies a poursuivi son développement en devenant, à l'aide de ses filiales, fournisseur d'énergie à l'échelle nationale (via la société Alterna énergie) et producteur d'électricité œuvrant particulièrement dans le domaine des énergies d'origine renouvelable.

Objet social

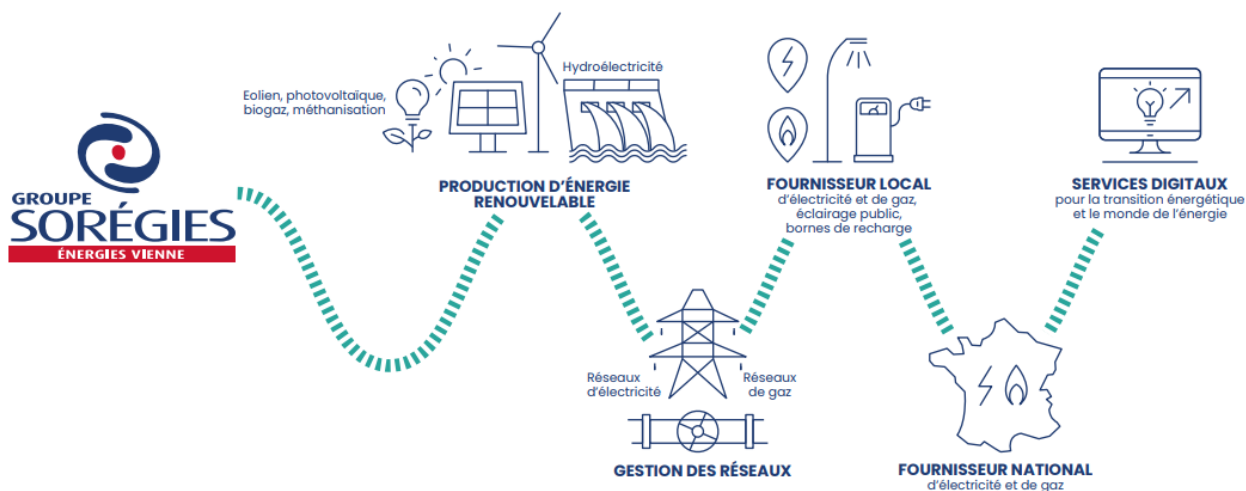
Sorégies est une société d'économie mixte locale ayant pour objet la gestion technique et commerciale de l'acheminement et de la fourniture d'électricité et de gaz, l'équipement et l'exploitation de tout moyen de production, prestations de construction et d'entretien des réseaux et installations d'éclairage public, gestion et exploitation de bases de données informatiques d'intérêt public, conception, gestion, exploitation de réseaux information et de communication câbles ou hertziens, activités de prestataires de formation.

Domaine d'activités

En s'appuyant sur ses différentes filiales et sur sa participation dans un certain nombre de sociétés de production de distribution et de commercialisation, Sorégies est présente sur l'ensemble des domaines de l'énergie en partant de la production jusqu'à la consommation finale chez le client. Elle fournit 200 000 clients sur les réseaux d'électricité (Vienne) et de gaz (Vienne, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée) qu'elle développe et exploite directement ou indirectement à travers sa filiale SRD (pour l'électricité).

Ainsi, conformément au schéma synthétique ci-dessous, Sorégies intervient aux différentes étapes de l'organisation des services publics de l'énergie :

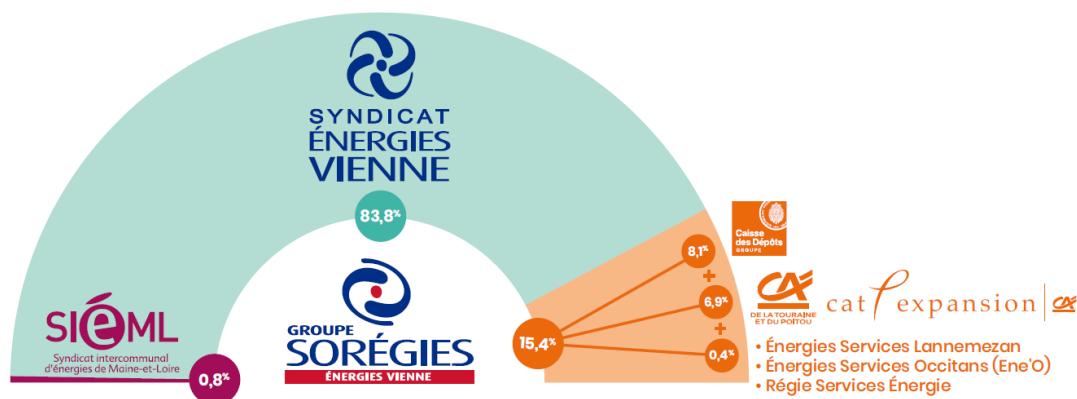
- **la production**, notamment de manière intégrée depuis la fusion de Sorégies et de son ex-filiale Sergies (filiale détenue à 100 % par Sorégies) spécialisée dans les énergies renouvelables ;
- **la distribution**, via sa filiale à Sorégies Réseau de Distribution (SRD, filiale détenue à 100 % par Sorégies), gestionnaire du réseau et concessionnaire du syndicat Énergies Vienne ;
- **la fourniture** d'électricité assurée directement par Sorégies sur le territoire de la concession du syndicat Énergies Vienne et par sa filiale Alterna Énergie, fournisseur alternatif présent sur le marché concurrentiel sur l'ensemble du territoire français



Répartition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la SAEML SOREGIES s'élève à 25 726 600 €, composé de 257 266 actions d'une valeur nominale de 100 €.

Le Siéml est actionnaire de Sorégies depuis le 27 juin 2008 et détient aujourd'hui 0,762 % du capital social (arrondi à 0,8 % ci-dessous) soit 1 962 actions pour un capital de 3 300 000 €.



Organisation de la gouvernance

Composition du directoire

La société est dirigée par un directoire composé au maximum de 5 membres. Les membres du directoire sont nommés pour une durée de 5 ans par le conseil de surveillance. Ce dernier confère la qualité de Président du directoire à l'un des membres du directoire et, le cas échéant, la qualité de directeur général à un ou plusieurs autres membres du directoire.

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il est notamment investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du patrimoine social et peut, à cet effet, effectuer tout acte et passer tout contrat de toute nature et de toute forme engageant la société.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Représentants au Directoire de SOREGIES	Fonction	Date de nomination
Philippe CHARTIER	Président du directoire	7 novembre 2018
Frédéric BOUVIER	Directeur général de Sorégies	1 ^{er} mai 2020
Pascal GRIMAUD	Directeur général adjoint ressources mutualisées	1 ^{er} mai 2020
Marc MOISEL	Membre du directoire	1 ^{er} mai 2020

Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de dix membres au moins et de dix-huit membres au plus. Aucun membre du directoire ne peut faire partie du conseil de surveillance. Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale.

Le conseil de surveillance élit en son sein, un président et un ou deux vice-présidents. Ils sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Le président et le vice-président sont également appelés à présider les assemblées d'actionnaires.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire

Représentants au Conseil de Surveillance de SOREGIES	Fonction	Date de nomination
Collectivité SEV		
Jacques DESCHAMPS	Président du Conseil de Surveillance	CoSy du SEV du 1/12/2020
Gilles MORISSEAU	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
Rose-Marie BERTAUD	Conseillère au Conseil de Surveillance	
François AUDOUX	Conseiller au Conseil de Surveillance	
Patrick CABARET	Conseiller au Conseil de Surveillance	
Michel JALLAIS	Conseiller au Conseil de Surveillance	
Collectivité Siéml		
Jean-Luc DAVY	Conseiller au Conseil de Surveillance	CoSy du Siéml du 20/05/2014
Autres actionnaires		
Jean-Michel CLEMENT	Conseiller au Conseil de Surveillance	AG SORÉGIES du 25/06/2020
Amaury de BARBEYRAC (CDC)	Conseiller au Conseil de Surveillance	AG SORÉGIES du 30/06/2022
Thierry CANDIDAT (CATP)	Conseiller au Conseil de Surveillance	AG SORÉGIES du 30/06/2022

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Les principales activités et opérations de l'année écoulée figurent dans le rapport d'activités de la société. Les faits marquants à retenir pour 2023 sont les suivants :

- › l'absorption par SOREGIES, par voie de fusion, des sociétés SERGIES, Sun Poitou, Centrale Solaire l'Argencie, Infinity PV 8, Massonne Energie, Ferme éolienne de la Côte du Gibet, Monts Joubert Energies, Grands Champs Energies, La Benate Energie le 31 décembre minuit avec effet au 1er janvier 2024 ;
- › le remboursement en avril 2024 de l'emprunt qui avait été souscrit pour financer le droit de tirage sur le cycle combiné gaz à hauteur de 44 M€ par apurement du compte gagé ;
- › la fin du contrôle de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine ;
- › la contractualisation d'un emprunt de 250 M€ avec la Banque européenne d'investissement ;
- › la nomination des membres du directoire de Sorégies en novembre 2023 ;
- › l'acquisition de la SAS CPENR DE BENA, exploitant un parc éolien sur la commune de MILLAC.

Perspectives de développement

D'après Sorégies, l'exercice 2024 sera principalement marqué par la situation et l'évolution des marchés de l'énergie. Ces derniers ont montré au cours des dernières années leur volatilité croissante. Du fait de son intégration verticale, le groupe Sorégies peut être diversement affecté par les marchés, mais l'étendue de son activité joue également un rôle protecteur.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET SORÉGIES

Les contrats signés entre le Siéml et Sorégies

Objet	Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur des Mauges – DSP 2007-03
Montant	-
Date	7 mars 2008
Secteur d'activité	Distribution publique de gaz

Objet	Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Doué la Fontaine – DSP 2007-07
Montant	-
Date	7 mars 2008
Secteur d'activité	Distribution publique de gaz

Objet	Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur Sur Loire Ouest – DSP 2008-06
Montant	-
Date	7 avril 2010
Secteur d'activité	Distribution publique de gaz

Objet	Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Montreuil-Bellay – DSP 2008-11
Montant	-
Date	7 avril 2010
Secteur d'activité	Distribution publique de gaz

Objet	Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Candé – DSP 2016-01
Montant	-
Date	11 janvier 2017
Secteur d'activité	Distribution publique de gaz

Objet	Contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le secteur de Villedieu-la-Blouère – DSP 2022
Montant	-
Date	2022
Secteur d'activité	Distribution publique de gaz

Les apports en CCA consentis par le Siéml à Sorégies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à Sorégies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les aides octroyées au titre du développement économique

Objet	Convention de contribution au financement de la dorsale biogazière des Mauges
Montant	1 145 145 €
Date	Mandatements en 2017, 2022 et 2023
Secteur d'activité	Transition énergétique

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à Sorégies

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

En 2023, l'arrivée à échéance des mandats des membres du directoire de Sorégies ainsi que le projet de regroupement Sorégies – Sergies ont nécessité de procéder à des adaptations statutaires, à savoir :

- › la mise à jour de l'objet social de Sorégies,
- › la réorganisation du fonctionnement du directoire,
- › l'augmentation du nombre maximum de membres du Conseil de surveillance de Sorégies.

En effet, la SAEML a entamé le regroupement de Sergies et de Sorégies afin de pouvoir déployer un modèle intégré, de la production d'énergie renouvelable à la fourniture d'énergie et à accélérer le déploiement des nouveaux modèles favorisant la transition énergétique

La première étape de ce projet de regroupement a consisté en l'intégration au sein de Sergies de ces 8 filiales détenues par cette première à 100 %, à savoir les sociétés Grands Champs Energies, Mont Joubert Energies, Massonne Energies, Ferme éolienne de la Côte du Gibet, La Benate Energies, Enfinity PV8, et SUN POITOU, cette dernière absorbant préalablement Centrale Solaire de l'Argencie.

La deuxième étape a consisté à intégrer Sergies dans Sorégies, en faisant remonter dans Sorégies les participations de Sergies dans ses 40 autres filiales. Cette deuxième étape a nécessité une autorisation de l'ensemble des actionnaires de Sorégies. En vertu de ses délégations, le Président DAVY a fait le nécessaire.

La troisième étape a consisté à modifier les statuts de Sorégies pour mettre à jour son objet social et actualiser l'organisation du Directoire et du Conseil de surveillance. L'ajustement de l'objet social a notamment permis d'intégrer et de détailler l'ensemble des activités des sociétés de production d'énergie renouvelable absorbées,

à savoir : « la prospection, le développement, l'acquisition, l'ingénierie, le montage, la construction et l'exploitation de moyens de production d'énergie et de vecteurs énergétiques, notamment de sources renouvelables ».

Cette modification statutaire a été validée par le comité syndical du Siéml du 17 octobre 2023.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Par décision du 16 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire de SOREGIES a décidé, à l'unanimité d'aligner l'âge limite de membre du Directoire sur celui de membre du Conseil de surveillance, c'est-à-dire 75 ans, et en conséquence de modifier la rédaction du second alinéa de l'article 15.1 des statuts qui est devenu la suivante : « Nul ne peut être nommé membre du Directoire, s'il est âgé de plus de 75 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge. »

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours des cinq derniers exercices.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements			
SEV	215 739		83,859 %
SIÉML	1 962		0,762 %
Autres actionnaires			
Caisse des Dépôts et Consignation	20 829		8,096 %
CATP Expansion	544		0,212 %
Caisse Régionale du Crédit Agricole	16 669		6,478 %
Centre Loire Expansion	544		0,212 %
Energies Services Lannemezan	326		0,126 %
ENE'O	326		0,126 %
RSE Ambérieux en Dombes	326		0,126 %
Personne physique	1		/
Total	257 266	25 726 600 €	100 %

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2023.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

En date du 1^{er} décembre 2020, les prêts de consommation d'actions au bénéfice de Messieurs HAIE, LOISEL, JULIEN, GILLI ont été résiliés. Les quatre actions ont été transférés au Syndicat ENERGIES VIENNE à la même date.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE SORÉGIES

Au cours de l'exercice 2023, Sorégies a pris des participations dans 2 nouvelles sociétés :

Filiales	Prises de participation	% capital social	Résultat net fin 2023
SAS CPENR de BENA	100 €	100 %	-
SAS Loire Mayuges Énergies	50 000 €	7 %	- 260 616 €

De manière générale concernant les prises de participation de Sorégies, le tableau ci-dessous synthétisent les résultats nets des principales sociétés dans lesquelles Sorégies détient des participations au 31 décembre 2023. Plus d'informations sont disponibles en annexe du présent rapport pour chaque société.

SYNTHESE DES PRISES DE PARTICIPATION DE SORÉGIÉS			
Filiales	Prises de participation	% capital social	Résultat net fin 2023
SRD	60 690 639 €	100 %	32 693 107 €
SERGIES	60 628 979 €	100 %	7 234 660 €
Alterna	9 919 686 €	66,31 %	28 087 668 €
ENEO	562 310 €	8,68 %	<i>En attente</i>
Vendée énergies	1 400 161 €	10 %	<i>En attente</i>
ESL	647 680 €	9,50 %	<i>En attente</i>
Center Parc Loudun	600 000 €	1,62 %	<i>En attente</i>
EnerCVL	750 000 €	10 %	<i>En attente</i>
Artee	100 000 €	7,15 %	<i>En attente</i>
Enercoop	60 000 €	Variable	<i>En attente</i>
ALTSIS	212 500 €	42,50 %	99 521 €
ZE Energies Vienne	2 500 €	25 %	170 976 €
GES	2 124 282 €	23 %	<i>En attente</i>
Energie fermière	10 000 €	10 %	<i>En attente</i>
ZE Energy	5 592 062 €	5 %	<i>En attente</i>
Haulogy.net	9 999 982 €	29 %	<i>En attente</i>
Haulogy France	2 500 €	25 %	<i>En attente</i>
CPENR de BENA	100 €	100 %	- 1 316 907 €
Loire Mauges Energies	50 000 €	7 %	<i>En attente</i>

A noter que la société Sergies, ainsi que huit filiales et sous-filiales de celle-ci, ont été absorbées en 2023 par Sorégies avec effet au 1^{er} janvier 2024. Ces opérations de fusion permettent à Sorégies d'être un fournisseur/producteur intégré lui permettant notamment de déployer des nouveaux modèles favorisant la transition énergétique et de résister plus efficacement aux crises.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE SORÉGIÉS

Principaux risques et incertitudes

Dans son rapport d'observations définitives de 2023, la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine constate que Sorégies a mis en place un dispositif de gestion des risques structuré et opérationnel même s'il ne peut prendre en compte des risques éventuels de pénurie engendrés par un choc exogène ou une stagnation des capacités de production. Les répercussions de l'envolée exceptionnelle des prix du marché de l'énergie sur le coût de la maintenance contractuelle du cycle combiné gaz à l'été 2022 en apportent une illustration.

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Sorégies a mis en place une démarche « conformité et éthique », dont les travaux ont débuté courant 2022. Plusieurs actions ont depuis été réalisées :

- recrutement d'un responsable de la conformité au 1^{er} janvier 2023 et validation par les instances dirigeantes d'une cartographie des risques ;
- rédaction d'un code éthique et conformité, validé par le comité social et économique du 4 juillet 2023 et annexé au règlement intérieur de Sorégies ;
- ouverture d'un service de signalement professionnel et formation des collaborateurs à cet outil du 4 au 19 octobre 2023 ;
- mise en œuvre d'une politique de recueil et de traitements des signalements qui a pour objet de définir les principes applicables en matière d'alerte et de déterminer les modalités d'émission et de traitement des signalements recueillis ;
- création d'un comité éthique et conformité dont la première réunion s'est tenue le 5 juillet 2023 sous forme de séminaire ;
- élaboration d'une charte de gouvernance à destination des mandataires sociaux qui devrait être finalisée à l'automne 2023.

Contrôles de la société

Les comptes sociaux et consolidés de Sorégies sont audités chaque année par ses commissaires aux comptes. Les comptes 2023 (sociaux et consolidés) ont été certifiés.

Sorégies a par ailleurs été sollicitée en mars 2022 dans le cadre d'une enquête nationale menée par la DGCCRF relative aux relations commerciales entre les fournisseurs d'électricité ou/et de gaz naturel et leurs clients professionnels relevant de la catégorie des microentreprises.

Par courrier du 1^{er} mars 2024, la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine a notifié au Siéml le rapport d'observations définitives (ROD) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société de revente d'électricité et de gaz, d'investissement et d'exploitation en énergie et de services (Sorégies) portant sur les exercices 2017 à 2021. Cette notification est faite au Siéml en sa qualité d'actionnaire de Sorégies, qui a ensuite présenté les conclusions de ce rapport au comité syndical du 2 juillet 2024.

En synthèse, les principales observations formulées par la Chambre régionale des comptes sont les suivantes :

- › **Une structure de taille mais à l'organisation complexe** : Sorégies est l'une des dix plus importantes entreprises locales de distribution de gaz et d'électricité du pays régies par les dispositions de l'article L. 111-54 du code de l'énergie. La chambre régionale des comptes relève toutefois la complexité du groupe Sorégies, composé de plusieurs dizaines de sociétés contrôlées directement ou indirectement, des liens entre entreprises ou entre personnes dirigeantes, souvent à de multiples titres, ce qui plaide pour une meilleure formalisation de son pilotage.
- › **Une situation et une stabilité financière solide** : Sorégies est à la tête d'un groupe de sociétés, intervenant dans la production, la distribution et la commercialisation d'énergies, dont le bilan consolidé fin 2021 s'élève à 1,6 Md€. La production d'énergie renouvelable par sa filiale Sergies est aujourd'hui un important complément aux sources d'approvisionnements existantes. Afin de conforter cette source d'approvisionnement, Sorégies a souhaité fusionner avec sa filiale, laquelle détient des participations dans 43 sociétés de projets de production électrique éoliens, photovoltaïques et hydrauliques. Sorégies présente à la date du contrôle une situation financière solide et dispose d'une capacité technique reconnue. La Banque européenne d'investissement, après avoir accordé au groupe 70 M€ de crédits en 2017, pour soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables, envisage à nouveau de lui octroyer des financements significatifs en 2023 pour soutenir les importants projets de production du groupe dans les années à venir.
- › **Des risques contextuels, industriels et financiers à suivre** : l'année 2025 constituera, en termes de ressources, une échéance capitale pour Sorégies avec la fin de l'ARENH – dispositif qui aura permis de contenir la hausse des prix des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) répercutée aux clients

finaux – et l'arrivée à échéance d'un contrat d'achat long terme d'électricité conclu en 2016 à d'excellentes conditions de prix. Sorégies s'expose à des risques financiers et industriels en soutenant, directement ou indirectement des projets de production d'énergie, pour disposer, d'ici 2030, d'un volume d'énergies renouvelables couvrant tous les besoins de de sa clientèle, alors que ces projets n'ont pas encore généré de retour sur investissement significatif.

- › **Une activité de négoce qui sécurise mais qui doit rester accessoire** : les besoins de la clientèle du territoire historique de la concession étant inférieurs aux approvisionnements appelés, l'activité de négoce d'électricité (revente de l'énergie excédentaire sur le marché libre) s'est parallèlement développée. Après une progression des ventes due à un effet-volume jusqu'en 2020, les années 2021 et 2022 ont bénéficié d'un fort effet-prix. En 2021, les produits du négoce d'énergie ont atteint 209 M€, soit une proportion importante du chiffre d'affaires total de la société de 517,3 M€. Sous réserve de rester l'accessoire de la mission principale de distributeur local d'énergie, le négoce permet de sécuriser la croissance de l'entreprise et ses objectifs ambitieux de production et distribution d'énergie renouvelable.

Sur la base de ces observations, la Chambre régionale des comptes ainsi formulé plusieurs recommandations :

1. **Recommandation n°1** : présenter au syndicat Énergies Vienne des comptes rendus annuels d'activité selon le modèle prévu par la réglementation, notamment en application de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016.
2. **Recommandation n°2** : demander aux membres du conseil de surveillance représentant les syndicats Énergies Vienne et d'Énergies du Maine-et-Loire d'établir le rapport annuel devant être soumis à leurs assemblées délibérantes conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.
3. **Recommandation n°3** : respecter la procédure d'approbation et de suivi des conventions réglementées, prévues à l'article L. 225-86 du code du commerce.
4. **Recommandation n°4** : justifier le niveau des provisions inscrites pour couvrir les risques liés aux opérations de trading.

Un bilan des actions entreprises par Sorégies depuis la notification du ROD sera réalisé en 2025 afin de présenter les réponses opérationnelles aux recommandations de la CRC. Ce rapport sera présenté pour avis aux actionnaires de Sorégies. Le Siéml devra délibérer sur ce rapport en 2025.

Bilan de la gouvernance

Date	Instance	Présence du représentant du Siéml	Taux de présence	Commentaire éventuel
31 janvier 2023	Conseil de surveillance	Oui	-	-
13 avril 2023	Conseil de surveillance	Oui	-	-
2 mai 2023	Conseil de surveillance	Oui	-	-
28 juin 2023	AG	Oui	-	-
4 juillet 2023	Conseil de surveillance	Oui	-	-
19 septembre	Conseil de surveillance	Oui	-	-
19 octobre 2023	AGE	Oui	-	-
19 octobre 2023	Conseil de surveillance	Non	-	-
11 décembre 2023	Conseil de surveillance	Oui	-	-
21 décembre 2023	AGE	Non	-	-

Éléments de rémunération des représentants du Siéml

Le conseil de surveillance dans sa séance du 20 décembre 2019 a fixé les indemnités des mandataires sociaux du Directoire de Sorégies de la façon suivante :

Fonction	Nom	Indemnité mensuelle
Président	Monsieur Philippe CHARTIER	3 000 € brut
Directeur général	Monsieur Frédéric BOUVIER	2 700 € brut
Directeur général adjoint	Monsieur Pascal GRIMAUD	2 700 € brut
Membre	Monsieur Marc LOISEL	3 000 € brut

A noter que le directeur général de Sorégies peut percevoir en complément de son indemnité fixe mensuelle, une indemnité liée à la performance qui peut s'établir au maximum à 40 000 € brut.

Le directeur général adjoint de Sorégies peut percevoir en complément de son indemnité fixe, une indemnité liée à la performance qui peut s'établir au maximum à 38 000 € brut.

Par ailleurs, plusieurs exercices ont permis la distribution de dividendes aux actionnaires. Les dividendes suivants ont été distribués au cours des exercices suivants :

Année	Montant global	Montant versé au Siéml
2019	10 706 817,28 €	82 k€
2020	15 641 997,96 €	119 k€
2021	7 931 510,78 €	60 k€
2022	12 989 360,34 €	99 k€
2023	23 107 632,12 €	176 k€

Situation financière de Sorégies

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1 558 072 905 €, soit une hausse de 29,74 % par rapport à l'exercice précédent. Par secteur d'activités, il se décompose comme suit :

	2022	2023	Evolution
Ventes énergie électrique	1 165 358 171 €	1 520 062 868 €	+ 30,44 %
Ventes fourniture élec. et opérations associées	334 078 961 €	303 201 717 €	- 9,24 %
Ventes activité flexibilité cycle combiné gaz	332 004 319 €	91 925 638 €	- 72,31 %
Mécanismes de marché fournisseur et EnR	499 274 891 €	1 124 935 513 €	+ 125,31 %
Ventes énergie gaz	14 151 665 €	13 511 662 €	- 4,52 %
Ventes fourniture gaz et opérations associées	14 151 665 €	13 511 662 €	- 4,52 %
Prestations de services	21 423 737 €	24 498 375 €	+ 14,35 %
Eclairage public	3 804 232 €	5 870 646 €	+ 54,32 %
Participations clients	1 143 915 €	339 209 €	- 70,35 %
Prestations diverses	16 475 589 €	18 288 519 €	+ 11 %
Montant net du chiffre d'affaires global	1 200 933 573 €	1 558 072 905 €	+ 29,74 %

Les recettes liées aux ventes d'électricité sont en baisse de 9 %. De même, le cycle combiné gaz a produit 474 600 MWh sur l'année 2023 et génère un chiffre d'affaires de 92 M€, nettement inférieur à 2022 dans le contexte de la forte baisse des prix de marché.

En parallèle, deux activités se développent tout particulièrement : les activités liées aux mécanismes de marché avec une forte augmentation des volumes traités, notamment permise par le développement de la filiale ALTERNA, et les activités sur le réseau d'éclairage public avec une hausse sensible du chiffre d'affaires en raison du nombre important d'opérations réalisées sur l'exercice.

Présentation du compte de résultat

Compte de résultat SORÉGIES	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Produits d'exploitation	1 212 702 412 €	1 564 823 617 €
Charges d'exploitation	1 169 921 418 €	1 386 737 912 €
Résultat d'exploitation	42 780 994 €	178 085 705 €
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	8 210 568 €	11 442 779 €
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	13 451 738 €	1 243 438 €
Résultat brut	64 443 300 €	190 771 922 €
Impôts / participation salariés	20 172 325 €	54 300 797 €
Résultat net	44 270 975 €	136 471 124 €

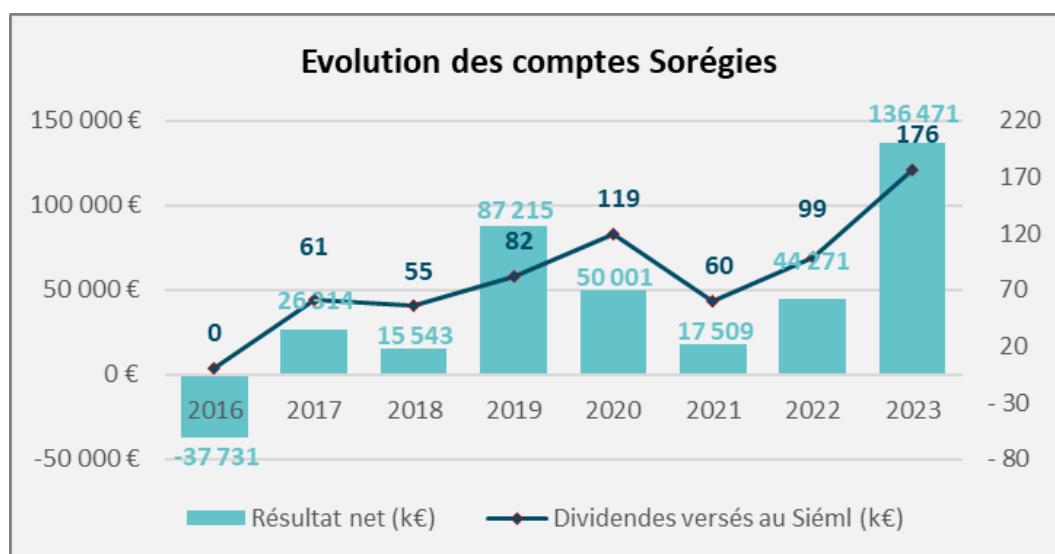
Le résultat net définitif de l'exercice 2023 est positif de 136 471 124 €.

Concernant les produits d'exploitation :

- on note une augmentation des produits d'exploitation, conformément à la hausse du chiffre d'affaires présentée précédemment.

Concernant le résultat financier :

- on note une hausse significative des produits financiers de + 2,4 M€ par rapport à 2022 en raison essentiellement de la hausse des produits liés aux conventions de trésorerie avec les filiales de Sorégies (hausse des avances et hausse du taux fiscalement déductible).



Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette au 31 décembre 2023 est de 569 499 k€ contre 587 965 k€ sur l'exercice précédent. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (180 959 k€), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (196 837 k€) et de dettes fiscales et sociales (32 713 919 k€).

L'ensemble des données financières sont présentées en détail dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale de Sorégies du 25 juin 2024.

6) ANNEXES – DÉTAILS DES PRISES DE PARTICIPATION

SRD

Domaines d'activité	Gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité
Motif prise de participation	Séparation juridique entre le fournisseur et le gestionnaire de réseaux
Date de création	17 janvier 2008
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 3.800.000 €
	Montant de la participation : 3.800.000 €
	Part au capital : 100%
	Représentant : Frédéric BOUVIER et Pascal GRIMAUD (CDS)

SERGIES

Domaines d'activité	Production d'énergies renouvelables
Motif prise de participation	Développement de projets ENR
Date de création	13 avril 2001
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 10.100.010 €
	Montant de la participation : 10.100.010 €
	Part au capital : 100%
	Représentants de SOREGIES : Frédéric BOUVIER et Anna WACHOWIAK (Directoire) Philippe CHARTIER (Conseil de Surveillance)

ALTERNA ENERGIE

Domaines d'activité	Fournisseur d'électricité et de gaz
Motif prise de participation	Fourniture d'électricité et de gaz en offre de marché sur le territoire national
Date de création	1 ^{er} juillet 2005
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 719.965,92 €
	Montant de la participation : 477.410 €
	Part au capital : 66.31 %
	Représentants Frédéric BOUVIER, Philippe CHARTIER, Pascal GRIMAUD, Antonin MARCAULT, Anna WACHOWIAK, Olivia BERTIN, Clément METAYER (COMEX)

HAULOGY.NET

Domaines d'activité	Développement et fourniture de services dans le domaine de l'informatique, des réseaux de données.
Motif prise de participation	Développement et maîtrise des systèmes d'informations cœur de métiers de SOREGIES
Date de création	10 OCTOBRE 2018 Entrée au capital de SOREGIES le 8 février 2022
Forme juridique de la société	SA (société belge)
Participation	Montant du capital : 6 600 700 €
	Montant de la participation : 1 914 203 €
	Part au capital : 29 %
	Représentants : Frédéric BOUVIER et Pascal GRIMAUD (CA)

HAULOGY FRANCE

Domaines d'activité	Conseil en systèmes et logiciels informatiques spécialisés dans le domaine de l'énergie
Motif prise de participation	Commercialisation systèmes d'informations dans le domaine de l'énergie
Date de création	1 ^{er} janvier 2021 - Entrée au capital de SOREGIES le 8 février 2022
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10 000 €
	Montant de la participation : 2 500 €
	Part au capital : 25%
	Représentants Antonin MARCAULT et Anna WACHOWIAK

ALTSIS

Domaines d'activité	L'édition et la commercialisation de logiciels utilisées à des fins Professionnelles ou personnelles installés ou non sur des serveurs distants
Motif prise de participation	Développement et maîtrise des systèmes d'informations cœur de métiers de SOREGIES
Date de création	16 JUIN 2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 500 000 €
	Montant de la participation : 212 500 €
	Part au capital : 42,50%
	Représentants : Pascal GRIMAUD et Antonin MARCAULT

ATLANTECH ENERGIE

Domaines d'activité	Réalisation d'investissements dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, notamment d'électricité photovoltaïque en vue de son autoconsommation locale ou de sa commercialisation. Le développement, le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques en libre-service. Le développement, l'expérimentation, le déploiement et l'exploitation de la production d'hydrogène décarboné.
Motif prise de participation	Innovation- Développement de projets de boucle énergétique locale
Date de création	14 septembre 2020
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10 000 €
	Montant de la participation : 5 100 €
	Part au capital : 51%
	Représentant Anna Wachowiak

ZE ENERGY

Domaines d'activité	Energie, stockage, exploitation, financement et développement dans le domaine de l'énergie, notamment dans les produits PV ou batteries.
Motif prise de participation	Innovation- batterie de stockage
Date de création	24 juin 2019
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 926 434,00 €
	Montant de la participation : 46 321 €
	Part au capital : 5 %
	Représentant Anna WACHOWIAK

ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN

Domaines d'activité	Fournisseur électricité et gaz et gestionnaire de réseaux,
Motif prise de participation	Synergie avec d'autres ELD
Date de création	1 ^{er} avril 1993
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 930 000 €
	Montant de la participation : 61 530 €
	Part au capital : 9,50 %
	Représentant Frédéric BOUVIER

ENERGIES SERVICES OCCITANS

Domaines d'activité	Fournisseur électricité et gaz et gestionnaire de réseaux,
Motif prise de participation	Synergie avec d'autres ELD
Date de création	26 octobre 2007
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 6 475 000,00 €
	Montant de la participation : 562 030 €
	Part au capital : 8,68 %
	Représentant : Frédéric BOUVIER

GASCOGNE ENERGIES SERVICES

Domaines d'activité	Fournisseur électricité et gaz et gestionnaire de réseaux,
Motif prise de participation	Synergie avec d'autres ELD
Date de création	19 janvier 2007
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 10 108 590 €
	Montant de la participation : 2 324 975 €
	Part au capital : 23 %
	Représentant : Frédéric BOUVIER

ENER CENTRE VAL DE LOIRE

Domaines d'activité	Production d'ENR
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Date de création	1 ^{er} avril 2012
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 10 000 000,00 €
	Montant de la participation : 1 000 000 €
	Part au capital : 10 %
	Représentant Anna WACHOWIAK

VENDEE ENERGIE

Domaines d'activité	Production d'ENR
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Date de création	2 juillet 2012
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 11 539 077,00
	Montant de la participation : 1 153 907 €
	Part au capital : 10%
	Représentant Anna WACHOWIAK

ENERGIE FERMIERE

Domaines d'activité	Conception, construction, gestion d'une usine de méthanisation
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables
Date de création	20 septembre 2019
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 100 000 €
	Montant de la participation 10 000 €
	Part au capital : 10%
	Représentant Pascal GRIMAUD

BOIS DE LA MOTHE CHANDENIER

Domaines d'activité	Equipements de loisirs
Motif prise de participation	Développement territorial
Date de création	1 ^{er} juillet 2005
Forme juridique de la société	SAEML
Participation	Montant du capital : 37 000 000 €
	Montant de la participation : 600 000 €
	Part au capital : 1,62%
	Représentant Philippe CHARTIER

ARTEE- AGENCE REGIONALE POUR LES TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE (en cours de liquidation)

Domaines d'activité	Information et sensibilisation à la rénovation des habitations, audit énergétique, conception et réalisation de travaux d'économie d'énergie
Motif prise de participation	Efficacité énergétique
Date de création	9 AVRIL 2015
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 3 500 000 €
	Montant de la participation : 250.250 €
	Part au capital : 7,15 %
	Représentant Pascal GRIMAUD

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU

Domaines d'activité	Opérations d'aménagement et de toute autre opération, de nature à contribuer et faciliter le développement du territoire régional
Motif prise de participation	Développement territorial
Date de création	24/08/1960
Forme juridique de la société	SAEML
Participation	Montant du capital : 919.655 €
	Montant de la participation : 275,9 €
	Part au capital : 0,03%
	Représentants : Philippe CHARTIER

HYDROCOP

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	16 février 2011
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 80 287 040 €
	Montant de la participation : 15 993 178 €
	Part au capital : 19,82 %
	Représentant : Frédéric BOUVIER

SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE LA VIENNE (société cédée 23/06/2023)

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	29 novembre 1983
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 59 327,05 €
	Montant de la participation : 11 758,62 €
	Part au capital : 19,82 %
	Représentant : Frédéric BOUVIER

MOULIN DE CESSAC

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er janvier 1965
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 57 376 €
	Montant de la participation : 11 371,92 €
	Part au capital : 19,82 %

ETABLISSEMENTS ROQUES FRERES

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er janvier 1963
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 96 000 €
	Montant de la participation : 19 027,20 €
	Part au capital : 19,82 %

SOCIETE HYDRO-ELECTRIQUE BESSE

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1 ^{er} juillet 1994
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 7 622,45 €
	Montant de la participation : 1 510,77 €
	Part au capital : 19,82 %

SEEM – SOCIETE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE DE MATHAY

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1 ^{er} janvier 1970
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 40 000 €
	Montant de la participation : 7 928 €
	Part au capital : 19,82 %

SH AMBIN

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	9 janvier 2017
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 1 000 €
	Montant de la participation : 198,20 €
	Part au capital : 19,82 %

SH VALLOIRETTE

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	9 janvier 2017
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 1 000 €
	Montant de la participation : 198,20 €
	Part au capital : 19,82 %

LEM

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	9 juin 1982
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 7 622,45 €
	Montant de la participation : 1 510,77 €
	Part au capital : 19,82 %

SOCIETE HYDROELECTRIQUE SARTHE (société liquidée juillet 2023)

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	27 septembre 2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 20 000 €
	Montant de la participation : 3 964 €
	Part au capital : 19,82 %
	Représentant Frédéric BOUVIER

HYDRO VOSGES

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	28 août 1996
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 168 000 €
	Montant de la participation : 33 297,60 €
	Part au capital : 19,82 %

AQUA 65

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er janvier 1957
Forme juridique de la société	SA
Participation	Montant du capital : 60 840 €
	Montant de la participation : 6 024,42 €
	Part au capital : 9,90 %
	Représentant Frédéric BOUVIER

CANODOR (renommée NEH au 30 juin 2023)

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	24 octobre 2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 12 000 000 €
	Montant de la participation : 1 586 393 €
	Part au capital : 13,22 %
	Représentant : Frédéric BOUVIER

NOUVELLES ENERGIES HYDRAULIQUES (absorbée par CANODOR - NEH - le 30 juin 2023)

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	12 juin 2015
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 34 860 597 €
	Montant de la participation : 4 608 571 €
	Part au capital : 13,22 %

COMPAGNIE DES HAUTES CHUTES DE ROQUES (absorbée par CANODOR - NEH - le 30 juin 2023)

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	4 mai 2007
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 13 534 235 €
	Montant de la participation : 1 789 226 €
	Part au capital : 13,22 %

HYDRO DEVELOPPEMENT (absorbée par CANODOR - NEH - le 30 juin 2023)

Domaines d'activité	Développement et exploitation de centrales hydroélectriques
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	7 avril 2004
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 37 000 €
	Montant de la participation : 4 891 €
	Part au capital : 13,22 %

ASCO ENERGIES (absorbée par CANODOR - NEH - le 30 juin 2023)

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	12 juin 2014
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 950 €
	Montant de la participation : 126 €
	Part au capital : 13,22 %

BREDA ENERGIES (absorbée par CANODOR - NEH - le 30 juin 2023)

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	28 avril 2015
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 5 000 €
	Montant de la participation : 661 €
	Part au capital : 13,22 %

LES FORCES DU MERLET

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	12 janvier 2018
Forme juridique de la société	SAEML
Participation	Montant du capital : 37 000 €
	Montant de la participation : 2 441 €
	Part au capital : 6,6 %

LES FORCES DU BACHEUX

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	10 juillet 2008
Forme juridique de la société	SAEML
Participation	Montant du capital : 37 000 €
	Montant de la participation : 2 377 €
	Part au capital : 6,4 %

TOPWATT

Domaines d'activité	Production et distribution d'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er janvier 1998
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 1 500 000 €
	Montant de la participation : 198 300 €
	Part au capital : 13,22 %

ESBA – ENERGIE DE SAINT BRUNO D'ARVILLARD

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	18 juillet 2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 100 000 €
	Montant de la participation : 7 932 €
	Part au capital : 7,9 %

FORCES HYDRAULIQUES DE LA SEVERAISSE

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	15 mars 2006
Forme juridique de la société	SNC
Participation	Montant du capital : 200 000 €
	Montant de la participation : 26 440 €
	Part au capital : 13,22 %

FORCES HYDRAULIQUES DE GLAIZE

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	7 décembre 2006
Forme juridique de la société	SNC
Participation	Montant du capital : 50 000 €
	Montant de la participation : 6 610 €
	Part au capital : 13,22 %

FORCES HYDRAULIQUES DE BOUCHOUSE

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	26 juin 2008
Forme juridique de la société	SNC
Participation	Montant du capital : 7 500 €
	Montant de la participation : 991,50 €
	Part au capital : 13,22 %

HOUILLE BLANCHE DE BELLEDONNE

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	16 octobre 2007
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 37 000 €
	Montant de la participation : 4 891 €
	Part au capital : 13,22 %

HYDROLOT

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	16 juin 2022
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 6 000 000 €
	Montant de la participation : 1 189 200 €
	Part au capital : 19,82 %

GRONCHI ET COMPAGNIE

Domaines d'activité	Développement de centrales hydro électriques
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	26 novembre 1984
Forme juridique de la société	SASU
Participation	Montant du capital : 1 000 000 €
	Montant de la participation : 198 200 €
	Part au capital : 19,82 %

LA LEMANCE

Domaines d'activité	Location de biens immobiliers
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	11 juillet 1994
Forme juridique de la société	SCI
Participation	Montant du capital : 10 000 €
	Montant de la participation : 1 982 €
	Part au capital : 19,82 %

SEECE

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er janvier 1975
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 96 000 €
	Montant de la participation : 9 513,60 €
	Part au capital : 9,91 %

ASSIER

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er décembre 1980
Forme juridique de la société	Société en commandite simple
Participation	Montant du capital : 50 247,20 €
	Montant de la participation : 9 959 €
	Part au capital : 19,82 %

FLOIRAS ENERGIE ET COMPAGNIE

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	1er janvier 1979
Forme juridique de la société	Société en commandite simple
Participation	Montant du capital : 3 000 €
	Montant de la participation : 594,60 €
	Part au capital : 19,82 %

FUMEL-ENERGIE

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	7 juillet 2005
Forme juridique de la société	Société en commandite simple
Participation	Montant du capital : 5 000 €
	Montant de la participation : 991 €
	Part au capital : 19,82 %

MOULIN DU PERIE

Domaines d'activité	Acquisition, construction et exploitation de centrales hydro électriques, commercialisation de l'électricité
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	7 octobre 1994
Forme juridique de la société	Société en commandite simple
Participation	Montant du capital : 7 622,45 €
	Montant de la participation : 1 510,77 €
	Part au capital : 19,82 %

SAINTE LIVRADE

Domaines d'activité	Production d'énergie hydroélectrique
Motif prise de participation	Production d'énergies renouvelables à partir d'actifs hydrauliques en partenariat avec d'autres entreprises locales d'énergies
Date de création	6 février 1998
Forme juridique de la société	Société en commandite simple
Participation	Montant du capital : 7 622,45 €
	Montant de la participation : 1 510,77 €
	Part au capital : 19,82 %

ZE ENERGIES VIENNE

Domaines d'activité	Toutes activités de conception, de développement, d'installation, de construction, d'exploitation et d'entretien, directement ou indirectement, de moyens de stockage d'énergies, ainsi que l'utilisation et la commercialisation de l'énergie stockée et de la capacité, et tous types d'activités s'y rattachant directement ou indirectement.
Motif prise de participation	Production d'ENR et développement de projets innovants (batterie de stockage)
Date de création	19/09/2019
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10 000€
	Montant de la participation : 2 500 €
	Part au capital : 25 %

ENERGIES RENOUVELABLES

Domaines d'activité	L'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée et promotion de la maîtrise de la demande d'énergie
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	01/10/2010
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 3.100.000 €
	Montant de la participation : 600.000€
	Part au capital : 19,4%

24 PERIGORD ENERGIES

Domaines d'activité	Etude, développement, exploitation, maintenance d'installations de production/distribution d'énergie renouvelable et de bornes IRVE
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	23/03/2017
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 10.000.005€
	Montant de la participation : 1.000.005€
	Part au capital : 10%

DEMOSOL

Domaines d'activité	Exploitation d'installation solaire photovoltaïque opérations de développement des énergies renouvelables
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	01/12/2015
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 265 000€ capital variable au minimum de 5 000€
	Montant de la participation et part au capital : variable

ELINA

Domaines d'activité	Développement réalisation exploitation directe ou indirecte d'ouvrage de production de distribution d'énergie de chaleur de froid d'origine renouvelable installation permettant stockage de l'énergie sa gestion intelligente sa consommation ou son autoconsommation exploitation mode transport doux bornes recharge
Motif prise de participation	Innovation énergétique
Date de création	05/03/2020
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 4.760.000 €
	Montant de la participation : 255.000€
	Part au capital : 5,36%

S'TILE

Domaines d'activité	Développement de matériaux semi-conducteurs et procédés, matériaux ou composants concourant à la production d'énergie, production d'énergie, production et commercialisation.
Motif prise de participation	Innovation ENR
Date de création	01/03/2007
Forme juridique de la société	SA
Participation	Montant du capital : 353.031 €
	Montant de la participation : 16.142€
	Part au capital : 5.36%

TERRA ENERGIES

Domaines d'activité	Apport en fonds propres et quasi-fonds propres à des sociétés non cotées dont le siège social ou un établissement est en Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et notamment les PME/PMI portant sur les énergies renouvelables
Motif prise de participation	Développement de nouveaux projets ENR
Date de création	11/04/2016
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 8.225.900 €
	Montant de la participation : 160 000€
	Part au capital : 1,9%
	Représentant Anna WACHOWIAK (Présidente)

SIP'ENR

Domaines d'activité	Réalisation de projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant des énergies renouvelables.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	06/03/2014
Forme juridique de la société	SAEML
Participation	Montant du capital : 10.915.800€
	Montant de la participation : 116.000€
	Part au capital : 1%

GRAND POITIERS PHOTOVOLTAIQUE

Domaines d'activité	Conception, développement, installation, construction, exploitation et entretien de moyens de production d'énergies renouvelables et commercialisation de l'énergie produite.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	30/09/2019
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10.000€
	Montant de la participation : 8.000€
	Part au capital : 80%
	Représentant Anna WACHOWIAK

SUN POITOU

Domaines d'activité	L'exploitation de tout type de générateurs photovoltaïques.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	01/01/2010
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 3.000€
	Montant de la participation : 3.000€
	Part au capital : 100%

ENFINITY PV 8

Domaines d'activité	Toutes opérations se rapportant au développement, installation, financement et exploitation de centrales, vente électricité à EDF ou à tout opérateur.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	15/06/2010
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 500€
	Montant de la participation : 500€
	Part au capital : 100%

MASSONNE ENERGIES

Domaines d'activité	L'exploitation photovoltaïque
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	28/04/2015
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 100€
	Montant de la participation : 100€
	Part au capital : 100%

SOLEIL DE LA VIOUZE

Domaines d'activité	Conception, développement, installation, exploitation et entretien de moyens de production d'énergies renouvelables
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	21/01/2020
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10.000 €
	Montant de la participation : 5.000€
	Part au capital : 50%

SOL'R PARC RUFFEC

Domaines d'activité	Toutes opérations se rapportant au développement, l'installation, le financement, l'exploitation de centrales, vente d'électricité à EDF ou autre opérateur.
Motif prise de participation	Augmentation du nombre d'actif ENR
Date de création	28/02/2011
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 60.000 €
	Montant de la participation : 54.000€
	Part au capital : 90%
	Représentant : Anna WACHOWIAK

VALTOM ENERGIES SOLAIRES

Domaines d'activité	Conception, développement, installation, construction, exploitation et entretien de moyens de production d'énergies Renouvelables et commercialisation de l'énergie produite
Motif prise de participation	Augmentation du nombre d'actif ENR
Date de création	05/12/2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10.000 €
	Montant de la participation : 6.700€
	Part au capital : 67%

SOL'R PARC CHARENTE

Domaines d'activité	Conception, développement, installation, construction, exploitation et entretien, directement ou indirectement, de moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables, commercialisation de l'énergie produite, et tous types d'activités s'y rattachant
Motif prise de participation	Augmentation du nombre d'actif ENR
Date de création	15/01/2017
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 5.000 €
	Montant de la participation : 3.000€
	Part au capital : 60%
	Représentants : Anna WACHOWIAK

VIENNE PHOTOVOLTAIQUE

Domaines d'activité	Conception, installation, exploitation et entretien de systèmes de production d'électricité à technologie photovoltaïque, sur toutes surfaces de grandes dimensions, commercialisation de l'électricité ainsi produite auprès de toutes sociétés et/ou organismes distributeurs intervenant sur un réseau local, national et/ou international
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	01/07/2009
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 800.000€
	Montant de la participation : 440.000€
	Part au capital : 55%

SOLEIL DES BOISCHAUT

Domaines d'activité	Fournisseur d'électricité et de gaz
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	15/07/2019
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 1.000€
	Montant de la participation : 510€
	Part au capital : 51%

ENRéo

Domaines d'activité	Production d'énergie photovoltaïque sur canaux.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	27/07/2022
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 10.000€
	Montant de la participation : 5.000€
	Part au capital : 50%

SOLAIRE TOURAINE POITOU

Domaines d'activité	Le développement par construction, exploitation et - ou commercialisation, de moyens de production d'énergie renouvelable, notamment d'origine photovoltaïque par exploitation de l'énergie radiante du soleil de soumissionner a des appels d'offres en vue de la réalisation d'Ombrières de parking et de toitures ou parcs au sol Photovoltaïques pour des puissances dépassant 100 Kwc
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	26/02/2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 160.000€
	Montant de la participation : 72.000€
	Part au capital : 45%

SEM SOLEIL

Domaines d'activité	Aménagement et exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment mise en place de services conseils ou prestations liées à la production et distribution de toutes formes d'énergies
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	20/09/2010
Forme juridique de la société	SEM
Participation	Montant du capital : 2.870.190€
	Montant de la participation : 205.530€
	Part au capital : 7%

EOLIENNES SAINT SAUVANT

Domaines d'activité	Production d'électricité
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	04/10/2010
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 5.000€
	Montant de la participation : 4.795€
	Part au capital : 95%

METHA CENTER 86

Domaines d'activité	Etude, construction et exploitation d'une unité de méthanisation en vue de la production et de la commercialisation d'énergie, des co-produits et des services associés dans le cadre des dispositions des articles L311-1 et D 311-1 du Code Rural et de la Pêche.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	15/01/2014
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 20.000€
	Montant de la participation : 9.800€
	Part au capital : 49%

METHA BEL AIR

Domaines d'activité	Production et commercialisation d'électricité et de ses dérivés, comme la chaleur, grâce à divers procédés tels que la méthanisation, valorisation de l'ensemble des résidus de l'activité
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	03/06/2009
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 150.000€
	Montant de la participation : 37.400€
	Part au capital : 25%

BIO ENERGIES RIVAUT

Domaines d'activité	L'étude, la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation en vue de la production et de la commercialisation d'énergie, des coproduits et des services associés
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	09/01/2014
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 100.500 €
	Montant de la participation : 25.125€
	Part au capital : 25%

SENERGIES

Domaines d'activité	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	04/04/2008
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 400.000€
	Montant de la participation : 80.000€
	Part au capital : 20%

METHA BRENNE ELEVAGE

Domaines d'activité	Traitement des déchets organiques production commercialisation de gaz électricité et dérivés comme la chaleur grâce à divers procédés tels que la méthanisation et la déshydratation la société pourra valoriser l'ensemble des produits et sous-produits de l'activité.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	14/12/2013
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 411.350€
	Montant de la participation : 75.000€
	Part au capital : 18%

DEMETER ENERGIES

Domaines d'activité	Productions au moyen du processus de méthanisation, vente et valorisation de tous résidus, réalisation de travaux agricoles ou ruraux, la location de matériels, transport de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules de tout tonnage.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	28/07/2015
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 250.500€
	Montant de la participation : 100.000€
	Part au capital : 20%

BRIMBORION ENERGIE

Domaines d'activité	Production d'énergie
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	19/10/2005
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 1.000€
	Montant de la participation : 510€
	Part au capital : 51%
	Représentant : Anna WACHOWIAK,

MONTS JOUBERT ENERGIES

Domaines d'activité	Construction, développement, commercialisation, financement et réalisation clé en main de matériels de production d'énergie
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	02/01/2006
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 1.000€
	Montant de la participation : 1.000€
	Part au capital : 100%

GRANDS CHAMPS ENERGIES

Domaines d'activité	Construction, développement, commercialisation, financement et réalisation clé en main de matériels de production d'énergie
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	02/01/2006
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 20.000 €
	Montant de la participation : 20.000€
	Part au capital : 100%

FERME EOLIENNE DE LA MORLIERE

Domaines d'activité	Exploitation d'une centrale éolienne pour production d'électricité.
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	15/06/2015
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 100 €
	Montant de la participation : 100€
	Part au capital : 100%

FERME EOLIENNE DE TRAVERSAY

Domaines d'activité	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	02/06/2015
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 100 €
	Montant de la participation : 100€
	Part au capital : 100%

FERME EOLIENNE DU CHAMP DES MOULINS

Domaines d'activité	Exploitation d'une centrale éolienne pour production d'électricité
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	08/11/2010
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 100€
	Montant de la participation : 100€
	Part au capital : 100%

LA BENATE ENERGIES

Domaines d'activité	Le développement le financement la conception la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien de production d'électricité situé sur la commune de la benate dans le département de la Charente-Maritime ou dans tout autre commune située en France métropolitaine
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	13/03/2007
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 150.000€
	Montant de la participation : 150.000€
	Part au capital : 100%

FERME EOLIENNE DE LA COTE DU GIBET

Domaines d'activité	Production d'électricité
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	30/07/2007
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 908€
	Montant de la participation : 908€
	Part au capital : 100%

SOCPE CHAMPS CHAGNOTS

Domaines d'activité	Production d'électricité éolienne
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	22/12/2008
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 1000€
	Montant de la participation : 800€
	Part au capital : 80%

FOYE ENERGIES

Domaines d'activité	Construction, développement, commercialisation, financement et réalisation clé en main de matériels de production d'énergie
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	23/12/2005
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 784.400 €
	Montant de la participation : 549.080€
	Part au capital : 70%

FERME EOLIENNE D'AVESSAC

Domaines d'activité	Production d'électricité
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	13/11/2012
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 100€
	Montant de la participation : 510€

JOUE ENERGIES

Domaines d'activité	La production d'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'un parc de production d'électricité ainsi que la vente de l'électricité ainsi produite
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	20/06/2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 1000€
	Montant de la participation : 490€
	Part au capital : 49%

CEAUX EN LOUDUN ENERGIES

Domaines d'activité	La production d'électricité d'origine renouvelable, l'exploitation d'un parc de production d'électricité ainsi que la vente d'électricité ainsi produite
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	22/06/2018
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 1000€
	Montant de la participation : 490€
	Part au capital : 49%

EPICES ENERGIES

Domaines d'activité	Le développement, la conception et la vente de systèmes et de prestations d'aides à l'exploitation d'installations photovoltaïques. Le conseil, l'étude et la formation en efficacité énergétique et énergies renouvelables
Motif prise de participation	Logiciel facturation production ENR
Date de création	08/01/2010
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 348.678€
	Montant de la participation : 54.978€
	Part au capital : 15,77%

VOLTA DEVELOPPEMENT VENDEE

Domaines d'activité	Production d'électricité
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	01/01/2011
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 1.000 €
	Montant de la participation : 700€
	Part au capital : 70%

CENTRALE SOLAIRE L'ARGENCIE

Domaines d'activité	Développement et construction d'une centrale de production d'électricité d'origine solaire
Motif prise de participation	Production ENR
Date de création	13/02/2017
Forme juridique de la société	SARL
Participation	Montant du capital : 1.000€
	Montant de la participation : 1.000€
	Part au capital : 100%

1) PRÉSENTATION DE BAUGEOIS VALLÉE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Informations générales

Dénomination	Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér)
Date de création	23 juillet 2019
Adresse du siège social	15, avenue Legoulz de la Boulaie 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU
Organisation de la gouvernance	SCIC-SAS
Nom du Président de la société	Monsieur Philippe CHALOPIN
Nom du Directeur général	
Nombre de salariés	
Élu mandataire du Siéml	Monsieur Thierry TASTARD
Date AG approbation des comptes	24 juin 2024

Historique

La SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér) a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique aux termes d'un acte en date du 23 juillet 2019. Elle a été transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par la souscription d'actions de 5 nouveaux associés en date du 22 février 2021.

Objet social

La société a pour objet principal :

- la création et l'exploitation d'une station de GNV (Gaz Naturel pour véhicules) ;
- la promotion, la mise en œuvre et la distribution de tous services dans le domaine des énergies renouvelables et par extension de la mobilité écologique des entreprises ou des salariés.

D'une manière plus générale, la société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Domaine d'activités

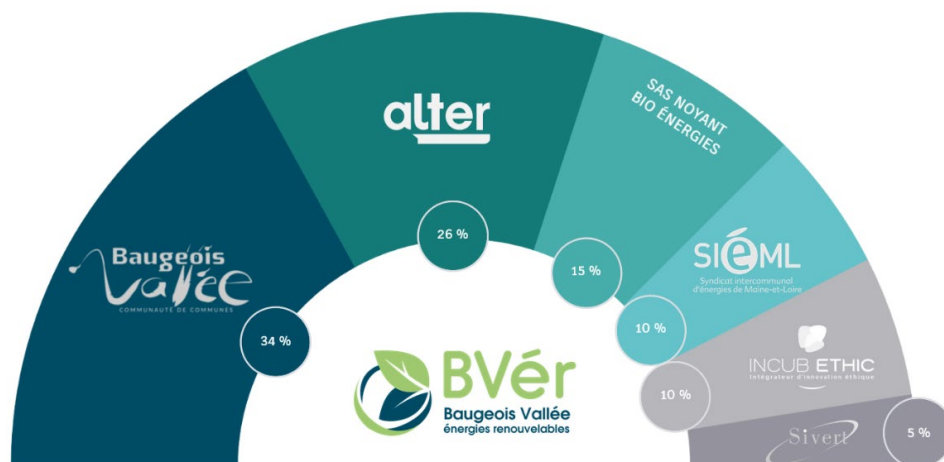
Le projet coopératif poursuit comme objet principal la recherche d'un intérêt collectif dans un souci d'utilité sociale. L'utilité sociale de la coopérative se caractérise, outre le préambule, par l'association étroite de l'ensemble des parties prenantes du projet visant au développement local de l'écomobilité et de l'exemplarité au plan environnemental : les collectivités territoriales, leurs groupements et syndicats locaux, les futurs utilisateurs, les agriculteurs par la production future de bioGNV, les professionnels associés apportant leur expertise en matière d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique...

Répartition du capital social

BVér regroupe la communauté de communes Baugeois Vallée, le Sivert (syndicat de traitement des déchets), Alter Énergies, le bureau d'études Incub'Ethic, les porteurs du projet de méthanisation Noyant bio énergie et le Siéml, autour du développement local des carburants alternatifs.

Ainsi, la SCIC-SAS Baugeois Vallée énergies renouvelables au capital variable de 200 000 € est détenue par :

- la communauté de communes Baugeois Vallée à hauteur de 34 % soit 68 000 actions ;
- la SAEML Alter Energies à hauteur de 26 % soit 52 000 actions ;
- la SAS Noyant Bio Energie à hauteur de 15 % soit 30 000 actions ;
- **le Siéml à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;**
- la SAS Incubethic à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;
- le Sivert à hauteur de 5 % soit 10 000 actions.



Organisation de la gouvernance

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les associés de la SCIC-SAS.

Composition du comité de direction

La société est dotée d'un comité de direction dont la composition, depuis les décisions prises en assemblée générale du 22 février 2021, est la suivante :

- la communauté de communes Baugeois Vallée ;
- le Siéml ;
- le Sivert ;
- la SAS Noyant Bio Energie ;
- la SAS Incubethic ;
- la SAEML Alter Energies.

La société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne morale, associée ou non de la Société. Le cas échéant un vice-président peut être désigné pour le suppléer, selon délibération du comité de direction et par analogie aux règles applicable au Président. Le mandat du Président est renouvelable sans limitation.

Depuis le 22 février 2021, le comité de direction a désigné la communauté de communes de Baugeois-Vallée en tant que Présidente de la société, représentée par M. Philippe CHALOPIN.

Principales activités et opérations

Activités de l'année écoulée

Le marché de conception réalisation entretien maintenance de la station GNV a été attribué et notifié à l'entreprise EPM GAS TECHNOLOGY le 7 juin 2021. Après une phase d'étude, le chantier a démarré le 14 février 2022. La mise en exploitation est effective depuis le 19 septembre 2022, date de livraison de la station. Le montant de l'investissement inscrit dans les comptes s'élève à 1 146 648 €, auquel il convient d'ajouter

l'emprise foncière d'un montant de 25 428 €. La station est accessible au public depuis fin 2022 et l'année 2023 a été marquée par sa première année de fonctionnement complète.

Perspectives de développement

Après cette première année pleine d'exploitation durant laquelle des actions de prospections commerciales importantes ont été déployées auprès des entreprises et des collectivités du territoire, la SCIC entend poursuivre ce travail dans les prochaines années.

A titre d'information, le potentiel d'avitaillement est estimé entre 180 000 et 200 000 Kg pour l'exercice 2024.

2) ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LE SIÉML ET ALTER CITÉS

Les contrats signés entre le Siéml et BVér

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les apports en CCA consentis par le Siéml à BVér

Objet	Financement des besoins de trésorerie en vue du développement d'activités
Montant	30 000 €
Date	2023
Secteur d'activité	Station d'avitaillement bioGNV

Par décision du comité de direction du 6 février 2023, la SCIC BVér a sollicité auprès de ses actionnaires une avance en compte courant d'associés (CCA) d'un montant total de 300 000 € aux fins de lui permettre de financer des besoins en trésorerie en vue de développer son activité. Dans ce cadre, la SCIC BVér a sollicité auprès du Siéml une avance en compte courant d'associés d'un montant principal de 30 000 €.

Il a notamment été mis en évidence que l'évolution prévisible du prix d'achat du gaz et la nécessité de maintenir un prix de vente acceptable pour garantir le développement de la station, auraient un impact négatif sur le compte de résultat et la trésorerie dans les prochaines années. Afin d'absorber ces pertes, il a donc été proposé aux associés de réaliser des avances en compte courant pour renforcer les fonds propres et la trésorerie.

Par délibération du comité syndical du 27 juin 2023, le Siéml a approuvé cet apport par le syndicat à la SCIC BVér d'une avance en compte courant d'associés pour un montant de 30 000 €.

Les garanties d'emprunt consentis par le Siéml à BVér

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les aides octroyées au titre du développement économique

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

Les autres concours financiers consentis par le Siéml à BVér

Objet	
Montant	
Date	
Secteur d'activité	

3) ÉVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT

Évolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice.

Historique des évolutions statutaires sur les cinq dernières années

Les associés, réunis en assemblée générale mixte le 22 février 2021, ont décidé de la transformation de la SAS en SCIC SAS et de l'adoption de nouveaux statuts en conséquence.

Évolutions de l'actionnariat

Composition de l'actionnariat pour mémoire

La SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables au capital variable de 200 000 € est détenue par :

- la communauté de communes Baugeois Vallée à hauteur de 34 % soit 68 000 actions ;
- la SAEML Alter Energies à hauteur de 26 % soit 52 000 actions ;
- la SAS Noyant Bio Energie à hauteur de 15 % soit 30 000 actions ;
- **le Siéml à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;**
- la SAS Incubethic à hauteur de 10 % soit 20 000 actions ;
- le Sivert à hauteur de 5 % soit 10 000 actions.

Présentation des modifications de l'actionnariat intervenues dans l'année

Aucune modification de l'actionnariat n'a été entreprise au cours de l'exercice.

Historique des évolutions de l'actionnariat sur les cinq dernières années

Une augmentation de capital a été décidée par les associés réunis en assemblée générale le 22 février 2021. Le capital social de la société s'élève donc à 200 000 €.

4) PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE BVér

La Société ne détient aucune filiale et n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

5) BILAN DE LA GOUVERNANCE ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE BVér

Principaux risques et incertitudes

Pour la SCIC BVér, les principaux risques et incertitudes résident dans le développement de la mobilité gaz sur le territoire et la fréquentation de la station d'avitaillement en bioGNV, directement impactée par les fluctuations des prix du gaz. Par ailleurs, les incertitudes liées à l'évolution de la législation européenne sur les carburants alternatifs ajoutent une complexité supplémentaire, freinant le développement de la filière à la fois au niveau national et au niveau local.

Procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité

Néant.

Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice, à l'exception du contrôle pour certification des comptes.

Bilan de la gouvernance

Date	Instance	Présence du représentant du Siéml	Taux de présence	Commentaire éventuel
26 juin	AG	Oui		

Éléments de rémunération des représentants du Siéml

Aucun dividende ne sera versé pour l'exercice 2023.

Situation financière de BVér

Présentation du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activités

	2022	2023
Ventes marchandises	-	-
Productions vendues (biens)	14 385 €	251 534 €
Productions vendues (services)	-	-
Montant net du chiffre d'affaires global	14 385 €	251 534 €

Présentation du compte de résultat

Compte de résultat BVér	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Produits d'exploitation	14 338 €	251 535 €
Charges d'exploitation	53 624 €	363 870 €
Résultat d'exploitation	- 44 236 €	- 112 335 €
Produits financiers	-	-
Charges financières	3 768 €	9 403 €
Résultat financier	- 3 768 €	- 9 403 €
Produits exceptionnels	2 682 €	9 593 €
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel	+ 2 682 €	+ 9 593 €
Résultat brut	- 45 322 €	- 112 145 €
Impôts / participation salariés	-	-
Résultat net	- 45 322 €	- 112 145 €

Le résultat net définitif de l'exercice 2024 est négatif de – 112 145 €. L'assemblée générale de BVér a décidé d'affecter ce résultat déficitaire en report à nouveau.

Concernant les produits d'exploitation :

- l'exploitation de la station a démarré en septembre 2022 et le montant des ventes s'élèvent à 251 535 €, représentant 165 708 kg de bioGNC.

Concernant les charges d'exploitation :

- les achats et charges externes comprennent notamment les achats de gaz et électricité, les frais de maintenance, les honoraires de gestion (administrative, financière, juridiques, comptable...), les frais de gestion (assurances, frais d'annonces, frais de réception, services bancaires...), ainsi que les charges d'impôts et taxes correspondant aux droits d'enregistrement des procès-verbaux d'assemblées générales. Avec l'activité de prospection client déployée en 2023 et la mise en service de la station, ces charges ont nécessairement augmenté par rapport à l'exercice précédent (287 443 € en 2023) ;
- les dotations aux amortissements de la station représentent 76 443 €.

Présentation de la situation de la trésorerie et du niveau d'endettement

Le montant de la dette au 31 décembre 2023 est de 1 076 499 €. Cette dette se compose notamment d'emprunts auprès des établissements de crédits (998 740 €), de dettes fournisseurs et comptes rattachés (71 796 €) et de dettes fiscales et sociales (4 858 €).

Acte à classer

COSY2024-DEL75

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-01-13T17-04-07.00 (MI258352145)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20250113-COSY2024-DEL75-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Présentation du rapport annuel des élus mandataires
au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient
des parts
Date de décision : 13/01/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 75-Rapport annuel élus
mandataires sociétés.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/01/25 à 17:04

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 13/01/25 à 17:04

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 13/01/25 à 17:09

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 76 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

**Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : modalités de calcul du
montant d'une fraction du produit de la part communale de la taxe (TICFE-C) reversée par le
Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			X
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			X
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	X		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	X		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	X		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2333-2 à L 2333-5, D 2333-5 à D 2333-7, L 5212-24, L 5711-1 et suivants ;

Vu le code des impositions sur les biens et les services, notamment l'article L 312-24 ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment l'article 54 ;

Vu les arrêtés du préfet de Maine-et-Loire en date des 30 mars 2012 et 10 juillet 2015 portant création de la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2023, relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de l'année 2023 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par délibération du comité syndical n° 64/2024 du 2 juillet 2024 ;

Vu les délibérations concordantes du conseil municipal de Segré-en-Anjou Bleu du 14 septembre 2017 et du Comité syndical du Siéml n° 39/2017 du 17 octobre 2017, relative à la perception du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par le Siéml lieu et place de la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu et au reversement à cette dernière d'une fraction de ce produit ;

Vu les délibérations concordantes du conseil municipal de Baugé-en-Anjou du 18 septembre 2017 et du Comité syndical du Siéml n° 39/2017 du 17 octobre 2017, relative à la perception du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) par le Siéml lieu et place de la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou Bleu et au reversement à cette dernière d'une fraction de ce produit ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024 et par la décision modificative n° 2, approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 ;

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2018 et à la suite de la réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité survenue le 1^{er} janvier 2023, le Siéml perçoit en lieu et place des communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et de Segré-en-Anjou Bleu le produit de la part communale de la TICFE et leur reverse une fraction de ce produit, à hauteur de 55 % pour la première et 42 % pour la seconde, en application des délibérations concordantes susvisées ;

Considérant que pour l'année 2023, la perception et le reversement par le Siéml a été effectuée sur la base de la ventilation du produit de la part communale de la TICFE estimée en annexe de l'arrêté préfectoral du 30 août 2023, d'un montant de 261 450 € pour la commune de Baugé-en-Anjou et de 493 035 € pour la commune de Segré-en-Anjou Bleu, soit un reversement par le Siéml à ces communes respectivement de 143 797,50 € et de 207 074,70 € ;

Considérant que pour l'année 2024, le Siéml n'a toujours pas reçu l'arrêté préfectoral déterminant le montant du produit de la part communale de la TICFE, bien qu'il soit possible que cet arrêté soit notifié au Syndicat avant ou le jour même de la séance au cours de laquelle le Comité syndical procède au vote du reversement par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu d'une fraction de la part communale de la TICFE ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** au titre de l'année 2024 le versement par le Siéml à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou de la somme de 143 797,50 € identique à celle versée en 2023, faute d'être en capacité de pouvoir fixer le montant de 2024, en l'absence de l'arrêté préfectoral le permettant ;

- **d'approuver** au titre de l'année 2024 le versement par le Siéml à la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu de la somme de 207 074,70 € identique à celle versée en 2023, faute d'être en capacité de pouvoir fixer le montant de 2024, en l'absence de l'arrêté préfectoral le permettant ;
- **de procéder** le cas échéant aux ajustements nécessaires des sommes reversées après la notification de l'arrêté préfectoral relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de l'année 2024 ;
- **d'approuver** le cas échéant, en lieu et place des décisions précitées, le reversement par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et de Segré-en-Anjou Bleu au titre de l'année 2024, de la somme correspondant respectivement à 55 % et à 42 % du montant de la ventilation pour chacune de ces communes de la part communale de la TICFE estimée par l'arrêté préfectoral relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de l'année 2024.

Il est précisé que :

- les sommes correspondantes sont inscrites au budget principal 2024 du Siéml.

la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Acte à classer**COSY2024-DEL76**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-17T17-03-07.00 (MI257859088)**Identifiant unique de l'acte :**049-254901309-20241217-COSY2024-DEL76-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : modalités de calcul du montant d'une fraction du produit de la part communale de la taxe (TICFE-C) reversée par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu

Date de décision : 17/12/2024



Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.2. Fiscalité**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

Acte : [DEL 76 - Reversement TICFE-C Baugé et Segré_compressed.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/12/24 à 17:03

Par MOUTIER Valerie**Transmis**

Date 17/12/24 à 17:03

Par MOUTIER Valerie**Accusé de réception**

Date 17/12/24 à 17:11

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 77 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 1321-9, L. 2321-2, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants, D. 1617-19 ;

Vu le code civil ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment l'article 193 1° ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par délibération du comité syndical n° 64/2024 du 2 juillet 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 ;

Considérant que le Siéml exerce au profit des collectivités du Maine-et-Loire lui ayant transféré la compétence, l'installation, la maintenance et l'exploitation du réseau d'éclairage public.

Depuis avril 2024, le réseau d'éclairage public géré par le Siéml fait face à une vague inédite de vols de câbles, engendrant des dommages considérables, une pression croissante sur les collectivités concernées des coûts de réparation élevés, tandis que les assurances ne prennent pas en charge ces vols ;

Considérant que le règlement financier du Siéml en vigueur prévoit une prise en charge par les collectivités victimes de ces vols à hauteur de 75 % des coûts totaux.

Considérant que l'adaptation des participations financières du règlement financier, la création d'une contribution spécifique constituent des mesures pour l'année 2025 qui, aux côtés d'un soutien aux collectivités victimes de vols de câbles sur le réseau d'éclairage public en 2024 apporté par le Syndicat dans un souci d'équité et à titre exceptionnel pour cette année, constituent des mesures permettant de faire face à la situation difficilement soutenable ;

Considérant que les mesures de soutien ont pour corollaire une modification du règlement financier du Siéml susvisé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** l'adaptation, à compter du 1^{er} janvier 2025 et sous réserve de l'inscription des crédits disponibles au budget principal 2025 du Siéml, des participations financières des collectivités adhérentes à la compétence relative à la maintenance d'éclairage public du Syndicat, aux coûts des dépannages et aux coûts des travaux consécutifs aux vols de câbles sur le réseau d'éclairage public intervenus sur le territoire des communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C, pour porter les premières de 75 % à 0 % et les secondes de 75 % à 50 % ;
- **d'approuver** en conséquence et sous la même réserve, la modification apportée à compter du 1^{er} janvier 2025 au règlement financier du Siéml, aux articles II.2.6 « *autres travaux sur le réseau d'éclairage public* » et III.2.3 « *Maintenance curative* », telles que précisées en annexes 1 et 2 ;
- **d'approuver** la création, à compter du 1^{er} janvier 2025 et sous réserve de l'inscription des crédits disponibles au budget principal 2025 du Siéml, d'une contribution spécifique aux vols de câbles, visant à couvrir une partie des coûts engendrés par les vols de câbles sur le réseau d'éclairage public, selon les conditions et modalités détaillées en annexe 3 ;

- **d'approuver** en conséquence et sous la même réserve, l'intégration au règlement financier du Siéml à compter du 1^{er} janvier 2025 des conditions et modalités relatives à la contribution spécifique au sein d'un nouvel article III.2.3.3 « *Contribution spécifique aux vols de câbles* » sur le réseau d'éclairage public, telles que présentées en annexe 3 ;
- **d'approuver** sous réserve de l'inscription préalable des sommes correspondantes au budget principal 2024 du Siéml prévues par la décision modificative n°3, le soutien exceptionnel pour l'année 2024, apporté par le Syndicat aux collectivités victimes des vols de câbles sur le réseau d'éclairage public au cours de cette même année, selon les conditions et modalités présentées en annexe 4 ainsi que pour les montants indiqués aux tableaux joints en annexes 5 et 6.
- **d'approuver** le règlement financier du Siéml consolidé, tel que joint en annexe 7.

Précise que :

- les recettes correspondant aux participations financières et à la contribution spécifique appelées au 1^{er} janvier 2025 seront inscrites au budget primitif 2025 du Siéml.
- Les dépenses et recettes correspondant au dispositif de soutien exceptionnel pour l'année 2024 seront inscrites budget principal 2024 du Siéml prévues par la décision modificative n°3.
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉS À LA SUITE DE VOLS DE CÂBLES

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT FINANCIER DU SYNDICAT

Annexe à la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2024

II. TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

II.2.6 Autres travaux sur le réseau d'éclairage public

Nature des travaux	Montant de la participation du demandeur (% du montant HT ou TTC des travaux)	
	Travaux sur une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TICFE-C	Travaux sur une commune percevant directement la TICFE-C
Géo référencement des réseaux d'éclairage public (montant TTC des travaux)	0 %	75 %
Réalisation du Plan corps de rue simplifié (PCRS) (montant HT des travaux)	0 %	75 %
Déplacement du réseau d'éclairage public dans le cadre d'installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques : - Collectivité ou autre demandeur	50 %	50 %
Adaptation du réseau d'éclairage public sur une zone de conflits identifiée dans la trame sombre du Siéml (montant HT des travaux)	40 %	75 %
Travaux qui font suite à un vol de câble ⁽⁴⁾ (Montant HT des travaux)	50 %	75 %
Travaux divers ⁽¹⁾ (montant HT des travaux) - Collectivité ayant transféré la compétence au Siéml - Autre demandeur ⁽²⁾ - Demandeur spécifique ⁽³⁾	75 % 75 % 100 % ⁽²⁾	75 % 75 % 100 % ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les travaux divers correspondent à tous les travaux sur le réseau d'éclairage public autres que ceux décrits aux articles II.2.3 à II.2.5 et notamment le remplacement de matériels ~~volés ou~~ détériorés et, en cas de sinistre, lorsque le sinistre n'est pas pris en charge par l'assurance du Siéml ou pour lequel le montant de réparation est inférieur à la franchise.

⁽²⁾ La participation n'est pas versée au Siéml lorsque le demandeur est une collectivité n'ayant pas transféré au Siéml la compétence relative à l'éclairage public et pour laquelle le Siéml assure la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des missions de travaux, maintenance et exploitation. Dans cette hypothèse, le montant de la participation du demandeur correspond au financement de l'opération dont ce dernier a la charge, le reliquat étant attribué et versé par le Siéml.

⁽³⁾ Sont demandeurs éligibles toute autre personne publique ou privée, physique ou morale, pour lesquelles la participation sera égale au montant total des travaux TTC.

⁽⁴⁾ La participation est versée au Siéml lorsque le demandeur est une collectivité ayant transférée la compétence relative à la maintenance d'éclairage public au Siéml. Pour les autres collectivités, la participation du demandeur correspond à 75 % du montant HT des travaux.

PARTICIPATION À LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉE À LA SUITE DE VOLS DE CÂBLES

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT FINANCIER DU SYNDICAT

Annexe à la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2024

III. MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

III.2.3 Maintenance curative

III.2.3.1 Nature des interventions

La maintenance curative a pour objet de remédier à une panne ou un dommage survenu sur les installations d'éclairage public.

La maintenance curative comprend :

- les dépannages : la recherche du ou des défauts ayant provoqué la panne, la sécurisation, le dépannage et, s'il y a lieu, le remplacement des pièces consommables ;
- les travaux ponctuels : remplacement ou remise en état de matériels hors service, réglages, adaptations, dépose ou déplacement de matériel, à la demande de la commune ou d'un tiers, quelle que soit la cause et notamment à la suite d'un accident, d'un acte de vandalisme ou d'un vol et, en cas de sinistre, lorsque le sinistre n'est pas pris en charge par l'assurance du Siéml ou pour lequel le montant de réparation est inférieur à la franchise.

III.2.3.2 Montant des participations

La maintenance curative donne lieu aux participations suivantes :

Participations à la maintenance curative ⁽¹⁾		
Nature des travaux	Montant de la participation du demandeur ⁽²⁾ (% du montant HT ou TTC des travaux)	
	Travaux sur une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TICFE-C	Travaux sur une commune percevant directement la TICFE-C
Dépannage (montant TTC des travaux) ^{(1) (2)}	75 %	75 %
Travaux ponctuels (montant HT des travaux) ^{(1) (2)}	75 %	75 %
Dépannage qui fait suite à un vol de câble (montant TTC des travaux) ⁽³⁾	0 %	75 %
Travaux ponctuels (qui font suite à un vol de câble (montant HT des travaux) ⁽³⁾	50 %	75 %

⁽¹⁾ Dans le cas où le dommage est causé par un tiers reconnu responsable et identifié, pour les collectivités ayant transféré la compétence éclairage public au Siéml, aucune participation du demandeur ne sera demandée. Pour les collectivités n'ayant pas transféré la compétence éclairage public au Siéml et pour lesquelles le Siéml assure la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des missions de travaux, maintenance et exploitation, aucune participation ne sera versée par le Siéml.

⁽²⁾ La participation n'est pas versée au Siéml lorsque le demandeur est une collectivité n'ayant pas transféré au Siéml la compétence relative à l'éclairage public et pour laquelle le Siéml assure la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des missions de travaux, maintenance et exploitation. Dans cette hypothèse, le montant de la participation du demandeur correspond au financement de l'opération dont elle a la charge, le reliquat étant attribué et versé par le Siéml.

⁽³⁾ La participation est versée au Siéml lorsque le demandeur est une collectivité ayant transférée la compétence relative à la maintenance d'éclairage public au Siéml. Pour les autres collectivités, la participation du demandeur correspond à 75 % du montant HT des travaux.

PARTICIPATION À LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉE À LA SUITE DE VOLS DE CÂBLES

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT FINANCIER DU SYNDICAT

Annexe à la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2024

III. MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

III.2.3 Maintenance curative

III.2.3.3 Contribution spécifique aux vols de câbles

a. Objectifs de la contribution

La contribution spécifique permet de financer une partie des dépannages, des travaux ponctuels et des réparations liés à ces incidents, afin que le Siéml puisse supporter les surcoûts liés aux interventions à la suite des vols de câbles sur le réseau d'éclairage public

b. Montant maximum de la contribution

La contribution est fixée à 1 € maximum par lanterne, sans distinction de catégorie ou de date de pose.

c. Principe de la contribution spécifique aux vols de câbles

La contribution spécifique consiste à solliciter un soutien financier, de la part des collectivités ayant transféré la compétence relative à la maintenance d'éclairage public pour des interventions sur des communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C, aux surcoûts engendrés par les vols de câbles sur le réseau d'éclairage public que le Siéml supporte avec ses propres ressources.

d. Modalités de revalorisation annuelle de la contribution

Pour l'année 2025, le montant de la contribution annuelle correspond au montant plafond de 1 € par lanterne.

Pour les années suivantes s'applique l'option suivante, illustrée sur la base d'un appel à contribution pour l'année 2026 :

- dans l'hypothèse où le montant de 2025 (année n-1) du surcoût engendré par les vols de câbles sur le réseau d'éclairage public supporté par le Siéml est supérieur au montant du surcoût supporté par le Syndicat pour l'année 2024 (année de référence), la contribution annuelle sollicitée l'année 2026 (année n), ne donnera lieu à aucune revalorisation et demeurerait plafonnée à 1 € par lanterne ;
- dans l'hypothèse où le montant de 2025 (année n-1) du surcoût engendré par les vols de câbles sur le réseau d'éclairage public supporté par le Siéml est inférieur au montant du surcoût supporté par le Syndicat pour l'année 2024 (année de référence), la contribution annuelle sollicitée l'année 2026 (année n), sera revalorisée à la baisse, proportionnellement au rapport entre le surcoût supporté par le Siéml l'année 2025 (année n-1) et celui de l'année 2024 (année de référence).

Dans cette seconde hypothèse, la revalorisation annuelle de la contribution est calculée selon la formule suivante :

$$C_n = 1,00 \text{ €} \times \frac{S(n-1)}{S(2024)}$$

où :

- C_n est la contribution pour l'année n
- $S(n - 1)$ est le surcoût supporté par le Siéml pour l'année n-1,
- $S(2024)$ est le surcoût supporté par le Siéml pour 2024 (année de référence).

e. Application et gestion

La contribution spécifique aux vols de câbles sur le réseau d'éclairage public sera appelée une seule fois par an, en même temps que la participation pour la maintenance préventive et exploitation.

MESURES DE SOUTIEN FACE À LA RECRUESCENCE DE VOLS DE CÂBLES DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR L'ANNÉE 2024

Annexe à la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2024

a) Objectif et collectivités concernées

Dans un souci d'équité et en tenant compte des difficultés spécifiques qu'elles ont rencontrées, le Siéml leur apporte un soutien exceptionnel pour cette année aux collectivités :

- victimes de vols de câbles sur le réseau d'éclairage public en 2024 ;
- ayant transféré au Siéml la compétence relative à la maintenance d'éclairage public ;
- qui ont d'ores et déjà versé ou doivent verser au Siéml, en tout ou partie, une participation financière pour l'année 2024 à hauteur de 75 % du coût des interventions de dépannage et de travaux de réparation réalisés à la suite d'un vol de câbles sur le territoire d'une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TICFE-C.

Le dispositif consiste à ce que ces collectivités bénéficient d'une part, d'une remise totale de leur participation aux coûts des interventions pour dépannage et d'autre part, d'une déduction de leur participation pour qu'elle corresponde à 50 % des coûts de travaux de réparation.

b) Volumes financiers et ajustement budgétaire

Le montant total du soutien exceptionnel correspond au montant total du surcoût annuel supporté par le Siéml en 2024, soit la somme de 125 k€.

c) Traitement des dossiers de l'année 2024

Le soutien exceptionnel apporté en 2024 concerne à ce jour 80 dossiers d'interventions de dépannage et de réparation.

Pour les dossiers désormais soldés, le Siéml reverse aux collectivités concernées la différence entre la participation initialement perçue par le Siéml et celle résultant des règles de participation retenues dans le cadre du soutien exceptionnel pour 2024.

Pour les autres dossiers en cours, une régularisation des participations des collectivités concernées est effectuée par annulation du surplus résultant de la différence précitée.

Pour tout autre dossier nouveau susceptible de survenir avant le 31 décembre 2024, il lui est appliqué les mesures décrites aux annexes 1 et 2 jointes à la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2024.

Comité syndical du 17 décembre 2024

Annexe

SOUTIEN EXECEPTIONNEL 2024
Vols de câbles - reversement exceptionnel

Affaires 2024 soldées bénéficiant exceptionnellement d'un reversement du Siéml

Catégorie	N° OPERATION	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux appelé avant mesure solidarité	Montant du Fdc appelé	Application taux soutien exceptionnel	Montant de la déduction appliquée
travaux	EP221-24-127	Mouliherne	8 075,20 €	75%	6 056,40 €	50%	2 018,80 €
		Total travaux	8 075,20 €		6 056,40 €		2 018,80 €

Comité syndical du 17 décembre 2024

Annexe

SOUTIEN EXCEPTIONNEL 2024
Vols de câbles - application de nouveaux taux de participation

TRAVAUX DE REPARATION Affaires 2024 faisant l'objet de la mesure de soutien exceptionnel						
N° OPERATION	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux avant mesure solidarité	FONDS DE CONCOURS INITIAUX	Taux après mesure solidarité	NOUVEAU FONDS DE CONCOURS
Affaires commandées						
EP011-24-47	Artannes-sur-Thouet	26 504,17 €	75%	19 878,13 €	50%	13 252,09 €
EP011-24-73	Artannes-sur-Thouet	9 393,62 €	75%	7 045,22 €	50%	4 696,81 €
EP060-24-103	BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX (Chacé)	12 472,44 €	75%	9 354,33 €	50%	6 236,22 €
EP516-24-45	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc Les portes de l'Anjou)	4 728,90 €	75%	3 546,68 €	50%	2 364,45 €
EP517-24-25	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc Loir et Sarthe)	1 748,74 €	75%	1 311,56 €	50%	874,37 €
EP112-24-196	Coudray-Macouard (Ile)	8 844,35 €	75%	6 633,26 €	50%	4 422,18 €
EP123-24-171	Distré	2 777,92 €	75%	2 083,44 €	50%	1 388,96 €
EP104-24-63	DOUE_EN_ANJOU (Concourson-sur-Layon)	1 373,21 €	75%	1 029,91 €	50%	686,61 €
EP159-24-48	HUILLE-LEZIGNE (Huillé)	7 389,19 €	75%	5 541,89 €	50%	3 694,60 €
EP174-24-102	HUILLE-LEZIGNE (Léznigné)	3 668,14 €	75%	2 751,11 €	50%	1 834,07 €
EP180-24-823	Longué-Jumelles	982,20 €	75%	736,65 €	50%	491,10 €
EP192-24-314	Maulévrier	2 157,62 €	75%	1 618,22 €	50%	1 078,81 €
EP194-24-320	MAZE_MILON (Mazé)	11 023,64 €	75%	8 267,73 €	50%	5 511,82 €
EP220-24-150	MORANNES_SUR_SARTHE_DAUMERAY (Morannes)	12 182,05 €	75%	9 136,54 €	50%	6 091,03 €
EP173-24-61	NOYANT_VILLAGES (Lasse)	1 226,41 €	75%	919,81 €	50%	613,21 €
EP235-24-91	Parnay	6 218,06 €	75%	4 663,55 €	50%	3 109,03 €
EP240-24-281	Plaine (Ia)	2 926,34 €	75%	2 194,76 €	50%	1 463,17 €
EP240-24-282	Plaine (Ia)	2 021,65 €	75%	1 516,24 €	50%	1 010,83 €
EP272-24-135	Saint-Clément-des-Lévéés	2 301,57 €	75%	1 726,18 €	50%	1 150,79 €
EP272-24-134	Saint-Clément-des-Lévéés	1 101,02 €	75%	825,77 €	50%	550,51 €
EP341-24-146	Souzay-Champigny	10 562,25 €	75%	7 921,69 €	50%	5 281,13 €
EP341-24-149	Souzay-Champigny	2 254,81 €	75%	1 691,11 €	50%	1 127,41 €
EP352-24-67	Toutlemonde	4 772,10 €	75%	3 579,08 €	50%	2 386,05 €
EP358-24-146	Turquant	4 472,68 €	75%	3 354,51 €	50%	2 236,34 €
EP358-24-140	Turquant	1 437,42 €	75%	1 078,07 €	50%	718,71 €
Total affaires commandées		144 540,50 €		108 405,38 €		72 270,25 €
EP011-24-77	Artannes-sur-Thouet	7 102,72 €	75%	5 327,04 €	50%	3 551,36 €
EP400-24-468	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	21 014,84 €	75%	15 761,13 €	50%	10 507,42 €
EP445-24-74	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc du Loir)	1 907,16 €	75%	1 430,37 €	50%	953,58 €
EP447-24-35	CC_BAUGEOIS_VALLEE (cc Beaufort en Anjou)	11 533,29 €	75%	8 649,97 €	50%	5 766,65 €
EP514-24-109	CC_LOIRE_LAYON_AUBANCE (cc de Coteaux du Layon)	7 208,57 €	75%	5 406,43 €	50%	3 604,29 €
EP119-24-148	MORANNES_SUR_SARTHE_DAUMERAY (Daumeray)	3 784,90 €	75%	2 838,68 €	50%	1 892,45 €
EP272-24-140	Saint-Clément-des-Lévéés	24 595,18 €	75%	18 446,39 €	50%	12 297,59 €
EP341-24-152	Souzay-Champigny	1 238,73 €	75%	929,05 €	50%	619,37 €
EP361-24-192	Varennes-sur-Loire	21 764,76 €	75%	16 323,57 €	50%	10 882,38 €
EP362-24-226	Varrains	15 508,79 €	75%	11 631,59 €	50%	7 754,40 €
EP362-24-222	Varrains	7 622,77 €	75%	5 717,08 €	50%	3 811,39 €
Total en attente de validation par la collectivité		123 281,71 €		92 461,30 €		61 640,86 €

MAINTENANCE CURATIVE Affaires 2024 faisant l'objet de la mesure de soutien exceptionnel impactant le montant du fonds de concours du cumul des dépannages 2024								
N° OPERATION	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux avant mesure solidarité	Montant du Fdc appelé	Taux après mesure solidarité	Montant de la déduction appliquée	FONDS DE CONCOURS INITIAUX ⁽¹⁾	NOUVEAU FONDS DE CONCOURS
EP011-24-44	Artannes-sur-Thouet	1 362,74 €	75%	1 022,06 €	100%	1 022,06 €		
EP011-24-70	Artannes-sur-Thouet	1 934,95 €	75%	1 451,21 €	100%	1 451,21 €		
Total Artannes-sur-Thouet						2 473,27 €	2 899,15 €	425,88 €
EP516-24-46	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc Les portes de l'Anjou)	601,01 €	75%	450,76 €	100%	450,76 €		
EP517-24-24	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc Loir et Sarthe)	326,99 €	75%	245,24 €	100%	245,24 €		
Total CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE						696,00 €	2 406,74 €	1 710,74 €
EP447-24-32	CC_BAUGEOIS_VALLEE (cc Beaufort en Anjou)	2 105,66 €	75%	1 579,25 €	100%	1 579,25 €	1 579,25 €	0,00 €
EP123-24-170	Distré	814,74 €	75%	611,06 €	100%	611,06 €	1 849,52 €	1 238,46 €
EP104-24-61	DOUE_EN_ANJOU (Concourson-sur-Layon)	623,98 €	75%	467,99 €	100%	467,99 €	12 099,43 €	11 631,44 €
EP127-24-288	Durtal	1 540,44 €	75%	1 155,33 €	100%	1 155,33 €	7 386,74 €	6 231,41 €
EP373-24-435	LYS_HAUT_LAYON (Vihiers)	404,77 €	75%	303,58 €	100%	303,58 €	10 225,13 €	9 921,55 €
EP276-24-341	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil)	858,17 €	75%	643,63 €	100%	643,63 €	15 724,62 €	15 080,99 €
EP192-24-306	Maulévrier	1 204,25 €	75%	903,19 €	100%	903,19 €	1 130,40 €	227,21 €
EP220-24-149	MORANNES_SUR_SARTHE_DAUMERAY (Morannes)	1 657,55 €	75%	1 243,16 €	100%	1 243,16 €	3 665,17 €	2 422,01 €
EP221-24-126	Mouliherne	1 355,06 €	75%	1 016,30 €	100%	1 016,30 €	4 774,97 €	3 758,67 €
EP240-24-280	Plaine (Ia)	397,56 €	75%	298,17 €	100%	298,17 €	298,17 €	0,00 €
EP301-24-264	SEVREMOINE (St-Macaire-en-Mauges)	788,16 €	75%	591,12 €	100%	591,12 €	20 466,10 €	19 874,98 €
EP341-24-145	Souzay-Champigny	981,86 €	75%	736,40 €	100%	736,40 €	1 742,46 €	1 006,06 €
EP358-24-138	Turquant	871,80 €	75%	653,85 €	100%	653,85 €	5 817,87 €	5 164,02 €
Total dépannage		17 829,69 €		13 372,27 €		13 372,29 €	92 065,72 €	78 693,43 €

⁽¹⁾ délibération du comité syndical n° 73/2024 du 15 octobre 2024 concernant les participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et de maintenance et exploitation de l'éclairage public, notamment l'annexe 6.

Acte à classer

COSY2024-DEL77

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T17-09-25.00 (MI258002743)

Identifiant unique de l'acte :
049-254901309-20241220-COSY2024-DEL77-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mesures de soutien face à la recrudescence des vols
de câbles du réseau d'éclairage public
Date de décision : 20/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL 77 - Mesures de soutien face aux vols de câbles Epu.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 20/12/24 à 17:09

Par MOUTIER Valerie

Transmis Date 20/12/24 à 17:09

Par MOUTIER Valerie

Accusé de réception Date 20/12/24 à 17:24

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 78 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Amendement à la décision modificative n° 3 du budget principal : soutien exceptionnel du Siéml aux actions d'aide d'urgence à Mayotte

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L. 1612-11 L. 1612-20, L. 2121-14, L. 2121-31, L. 2224-31 et suivants, L. 5111-1, L. 5211-36, L. 5711-1 et suivants, R. 5211-13 ;

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 612-4 et L. 612-5 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment les articles 9-1 et 10 ;

Vu les arrêtés relatifs au référentiel comptable M57 et à l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2021 approuvant les statuts de l'association reconnue d'utilité publique intitulée Fédération nationale de protection civile (FNPC) ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 01/2021 du 9 février 2021, relative au règlement intérieur des instances du syndicat, notamment l'article 21 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 06/2024 du 6 février 2024, prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024 et par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 68/2024 du 15 octobre 2024 ;

Vu la proposition d'amendement au projet de délibération relatif à la décision modificative n° 3 du budget principal 2024 du Siéml relatif au soutien exceptionnel du Siéml aux actions d'aide d'urgence à Mayotte, déposé au cours de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2024 par M. Denis RAIMBAULT, 2^{ème} vice-président en charge de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande en énergie ;

Considérant que l'article 21 du règlement intérieur des instances du Syndicat permet à tout délégué syndical de présenter des propositions d'amendement sur les projets de délibération concernant une affaire inscrite à l'ordre du jour ;

Considérant que la proposition d'amendement susvisée vise à ce que le Siéml apporte à titre exceptionnel son soutien au financement des actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte victime du cyclone Chido ayant frappé l'archipel le 14 décembre 2024 ;

Considérant que le Siéml, au titre de sa compétence relative à la distribution publique de l'électricité, peut apporter une subvention aux associations reconnues d'utilité publique œuvrant notamment en faveur de la réparation des réseaux d'électricité endommagés dans le cadre de leurs actions d'aide à la reconstruction de territoires sinistrés par une catastrophe naturelle ;

DÉCIDE :

- **d'approuver** le soutien exceptionnel du Siéml au financement des actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte, par l'attribution à la Fédération nationale de protection civile (FNPC) de 5 000 € ;
- **d'approuver** l'amendement portant sur le projet de délibération relatif à la décision modificative n° 3 du budget principal 2024 du Siéml, pour qu'y soit expressément mentionnée la somme de 5 000 € correspondant au soutien exceptionnel précité et que les dépenses afférentes soient inscrites au compte 65748 « subventions autres personnes de droit privé ».

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



SOUTIEN EXCEPTIONNEL DU SIÉML AUX ACTIONS D'AIDE D'URGENCE À MAYOTTE

Proposition d'amendement

au projet de délibération relatif à la décision modificative n° 3 du budget principal 2024 du Siéml, déposé au cours de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2024

Samedi 14 décembre, un cyclone exceptionnel a dévasté l'archipel de Mayotte. Avec des vents atteignant les 220 km/h, le cyclone Chido est le plus violent que l'île ait connu depuis 1934. Les conséquences sont dramatiques : de nombreux décès et blessés graves ont été recensés. Des centaines d'habitations ainsi que les infrastructures essentielles ont été totalement détruites. Les mahorais doivent face à une situation humanitaire dramatique, sans accès à l'eau potable et la nourriture. Les services publics de santé, de télécommunication, d'électricité sont inopérants.

Face à l'ampleur de la tragédie, un élan de solidarité s'est rapidement mis en place. Les associations d'élus départementaux, régionaux et nationaux ont appelé l'ensemble des collectivités locales à contribuer financièrement en soutenant les actions entreprises par les associations et fondations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt public. Des collectivités territoriales ont déjà annoncé leur concours à ce soutien national, notamment Angers Loire Métropole, qui va attribuer une aide exceptionnelle de 30 000 €.

Lundi en début de soirée, l'Association des maires de France (AMF), en partenariat avec la Fédération nationale de protection civile, l'Unccas, France urbaine et l'Association des élus du littoral (Anel), a annoncé la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » destiné au secours des victimes, à la fourniture de biens essentiels, au déblaiement et au rétablissement des infrastructures d'importance vitale. Le dispositif vise notamment à mobiliser les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer pour soutenir les maires et élus locaux de Mayotte dans leurs efforts pour reconstruire les territoires, notamment réparer les réseaux d'électricité et de gaz endommagés.

Le Siéml pourrait répondre à l'appel à la solidarité lancé par l'AMF en participant au dispositif de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » mis en œuvre sur place par l'un de ses partenaires, la Fédération nationale de protection civile (FNPC) association de loi 1901 reconnue d'utilité publique (SIRET n° 785 388 687 00044).

Il est proposé à ce titre que le Syndicat apporte à la FNPC, un soutien exceptionnel de 5 000 € pour financer les actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte, par virement sur le compte suivant :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

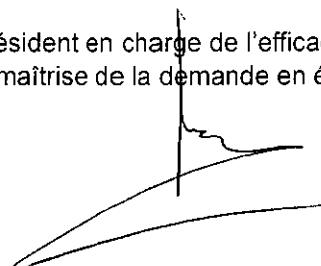
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Il est donc proposé au Comité syndical :

- **d'approuver** le soutien exceptionnel du Siéml au financement des actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte, par l'attribution à la Fédération nationale de protection civile (FNPC) de 5 000 € ;
- **d'approuver** l'amendement portant sur le projet de délibération relatif à la décision modificative n° 3 du budget principal 2024 du Siéml, pour qu'y soit expressément mentionnée la somme de 5 000 € correspondant au soutien exceptionnel précité et que les dépenses afférentes soient inscrites au compte 65748 « subventions autres personnes de droit privé ».

M. Denis RAIMBAULT

2^{ème} vice-président en charge de l'efficacité énergétique
et maîtrise de la demande en énergie



Acte à classer

COSY2024-DEL78

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-19T16-39-20.00 (MI257945721)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20241219-COSY2024-DEL78-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Amendement à la décision modificative n. 3 du budget principal : soutien exceptionnel du Siéml aux actions d'aide d'urgence à Mayotte
Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 78 - Amendement à la DM3 - soutien exceptionnel à Mayotte.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 16:39

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 19/12/24 à 16:39

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 19/12/24 à 16:45

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 79 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Décision modificative n° 3 pour 2024 du budget principal et décision modificative n° 2 pour 2024 du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules (IRVE)

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L. 1612-11 L. 1612-20, L. 2121-14, L. 2121-31, L. 2224-31 et suivants, L. 5111-1, L. 5211-36, L. 5711-1 et suivants, R. 5211-13 ;

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 612-4 et L. 612-5 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment les articles 9-1 et 10 ;

Vu les arrêtés relatifs au référentiel comptable M57 et à l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2021 approuvant les statuts de l'association reconnue d'utilité publique intitulée Fédération nationale de protection civile (FNPC) ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 01/2021 du 9 février 2021, relative au règlement intérieur des instances du syndicat, notamment l'article 21 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la proposition d'amendement au projet de délibération relatif à la décision modificative n° 3 du budget principal 2024 du Siéml relatif au soutien exceptionnel du Siéml aux actions d'aide d'urgence à Mayotte, déposé au cours de la séance du Comité syndical du 17 décembre 2024 par M. Denis RAIMBAULT, 2ème vice-président en charge de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande en énergie ;

Considérant que depuis le vote des budgets primitifs et des décisions modificatives, des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits tant pour le budget principal que pour le budget annexe IRVE ;

Considérant que l'article 21 du règlement intérieur des instances du Syndicat permet à tout délégué syndical de présenter des propositions d'amendement sur les projets de délibération concernant une affaire inscrite à l'ordre du jour ;

Considérant que la proposition d'amendement susvisée vise à ce que le Siéml apporte à titre exceptionnel son soutien au financement des actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte victime du cyclone Chido ayant frappé l'archipel le 14 décembre 2024 ;

Considérant que le Siéml, au titre de sa compétence relative à la distribution publique de l'électricité, peut apporter une subvention aux associations reconnues d'utilité publique œuvrant notamment en faveur de la réparation des réseaux d'électricité endommagés dans le cadre de leurs actions d'aide à la reconstruction de territoires sinistrés par une catastrophe naturelle ;

Considérant la présentation chapitre par chapitre des modifications budgétaires proposées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le soutien exceptionnel du Siéml au financement des actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte, par l'attribution à la Fédération nationale de protection civile (FNPC) de 5 000 € ;
- **d'approuver** en conséquence l'amendement portant sur le projet de délibération relatif à la décision modificative n° 3 du budget principal 2024 du Siéml, pour qu'y soit expressément mentionnée la somme de 5 000 € correspondant au soutien exceptionnel précité ;
- **d'arrêter** la décision modificative n°3, du budget principal, en dépenses et en recettes à + 414 000,00 € en fonctionnement et à + 166 990,00 € en investissement soit globalement à + 580 990,00 € conformément au tableau suivant :

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011 Charges à caractère général	60612	Energie - Electricité	-12 000,00	
011 Charges à caractère général	60622	Carburant	-2 000,00	
011 Charges à caractère général	60631	Fournitures d'entretien	300,00	
011 Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	-1 400,00	
011 Charges à caractère général	60636	Habillement et vêtements de travail	-100,00	
011 Charges à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	300,00	
011 Charges à caractère général	6132	Locations immobilières	-2 000,00	
011 Charges à caractère général	61351	Matériel roulant	30 000,00	
011 Charges à caractère général	61358	Autres	-1 500,00	
011 Charges à caractère général	61521	Entretien terrains	-1 500,00	
011 Charges à caractère général	615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-500,00	
011 Charges à caractère général	615232	Entretien, réparations réseaux	165 000,00	
011 Charges à caractère général	61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	
12 Charges à caractère général	61558	Entretien autres biens mobiliers	-3 000,00	
011 Charges à caractère général	6156	Maintenance	-15 000,00	
011 Charges à caractère général	6161	Multirisques	-22 000,00	
011 Charges à caractère général	6168	Autres primes d'assurance	22 000,00	
011 Charges à caractère général	617	Études et recherches	7 700,00	
011 Charges à caractère général	6182	Documentation générale et technique	8 000,00	
011 Charges à caractère général	6188	Autres frais divers	12 800,00	
011 Charges à caractère général	62268	Autres honoraires, conseils	-24 988,00	
011 Charges à caractère général	6234	Réceptions	-4 000,00	
011 Charges à caractère général	6236	Catalogues et imprimés	-800,00	
011 Charges à caractère général	6238	Divers	3 700,00	
011 Charges à caractère général	6261	Frais d'affranchissement	-6 000,00	
011 Charges à caractère général	6262	Frais de télécommunications	-1 600,00	
011 Charges à caractère général	627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	
011 Charges à caractère général	6281	Concours divers (cotisations)	11 500,00	
011 Charges à caractère général	62878	Remb. frais à des tiers	-5 340,00	
65 Autres charges de gestion courante	657358	Subv. fonct. autres groupements	-50 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	-31 190,00	
65 Autres charges de gestion courante	65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	
65 Autres charges de gestion courante	65888	Autres	-77 000,00	
023 Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	280 618,00	
042 Opérations ordre transf. entre sections	6811	Dot. amort. immos incorporelles	100 000,00	
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	704	Travaux		415 000,00
74 Dotations et participations	74718	Participation autres groupements		51 000,00
74 Dotations et participations	74748	Participation autres communes		-47 000,00
74 Dotations et participations	74758	Participation autres groupements		-5 000,00
		TOTAL	414 000,00	414 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
13 Subventions d'investissement	1328	Autres subventions d'équip. Non transf.	5 000,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2031	Frais d'études	25 390,00	
204 Subventions d'équipement versées	20415342	IC : Bâtiments, installations	-19 600,00	
21 Immobilisations corporelles	21328	Autres bâtiments privés	-100 000,00	
21 Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations corporelles	-31 800,00	
23 Immobilisations en cours	2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	288 000,00	
13 Subventions d'investissement	1328	Autres subventions d'équip. non transf.		-125 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1641	Emprunts en euros		-88 628,00
021 Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement		280 618,00
040 Opérations ordre transf. Entre sections	2805	Licences, logiciels, droits similaires		50 000,00
040 Opérations ordre transf. Entre sections	281828	Autres matériels de transport		50 000,00
		TOTAL	166 990,00	166 990,00

- **d'arrêter** la décision modificative n°2, du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules (IRVE), en dépenses et en recettes à + 20 410,00 € en fonctionnement et à + 6 700,00 € en investissement soit globalement à + 27 110 € conformément au tableau suivant :

Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011 Charges à caractère général	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-50 000,00	
011 Charges à caractère général	6156	Maintenance	-30 000,00	
011 Charges à caractère général	618	Divers	67 250,00	
011 Charges à caractère général	6236	Catalogues et imprimés	-2 901,00	
011 Charges à caractère général	6238	Divers	10 260,00	
011 Charges à caractère général	6257	Réceptions	-500,00	
65 Charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	1,00	
023 Virement de la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	9 600,00	
042 Opérat° ordre transfert entre sections	675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	9 600,00	
042 Opérat° ordre transfert entre sections	6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	7 100,00	
70 Ventes produits fabriqués, prestations	70878	Remb. frais par des tiers		34 900,00
74 Subventions d'exploitation	74	Subventions d'exploitation		-31 190,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	777	Quote-part subv invest transf cpte résul		16 700,00
TOTAL			20 410,00	20 410,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
13 Subventions d'investissement	1316	Subv. équipt Autres E.P.L.		-19 600,00
20 Immobilisations incorporelles (hors opérations)	2051	Concessions et droits assimilés	-10 000,00	
040 Opérations ordre transf. Entre sections	13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	16 700,00	
021 Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation		9 600,00
040 Opérations ordre transf. Entre sections	21751	Installations complexes spécialisées		9 600,00
040 Opérations ordre transf. Entre sections	28175	Matériel et outillage technique (mad)		7 100,00
TOTAL			6 700,00	6 700,00

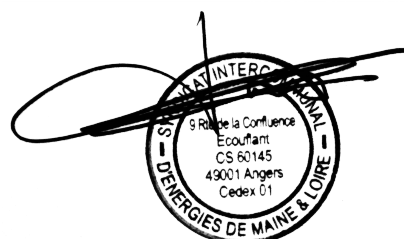
- **d'approuver les modifications** des autorisations de programme et les crédits de paiement telles que présentées ci-dessous en annexe ;
- **dit** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget principal 2024;
- **d'autoriser** le Président à engager les dépenses et les recettes des opérations ci-dessous modifiées à hauteur de l'autorisation de programmes et mandater les dépenses et recettes afférentes.




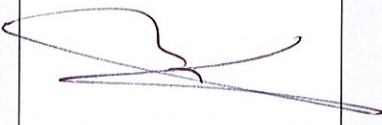
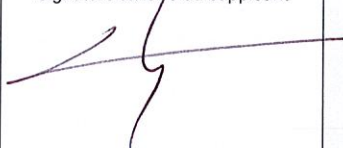
Précise que :


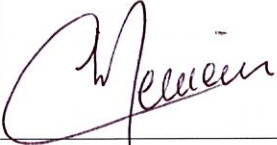
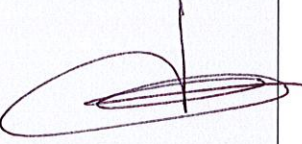
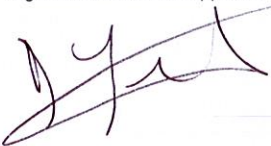
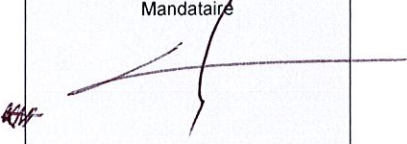

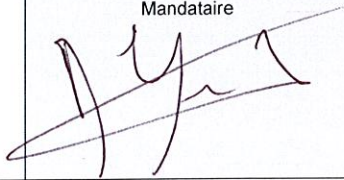
- les dépenses afférentes au soutien exceptionnel du Siéml au financement des actions d'aide d'urgence entreprises à Mayotte, attribué à la Fédération nationale de protection civile (FNPC), sont inscrites au compte 65748 « subventions autres personnes de droit privé ».
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.


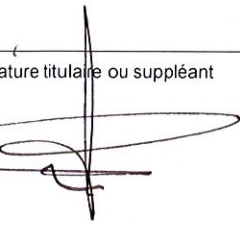
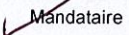

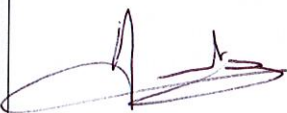

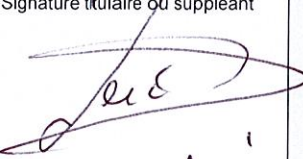

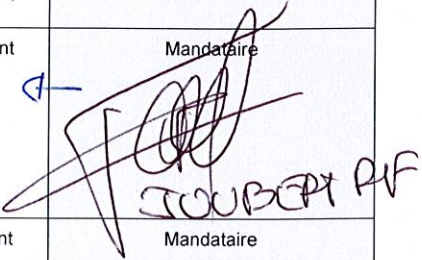
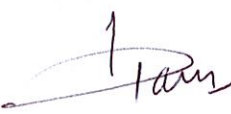

Nombre de délégués en exercice : 46
 Nombre de présents : 31
 Nombre de votants : 35
 Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 35




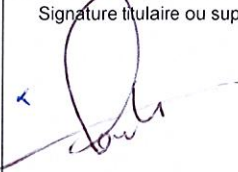
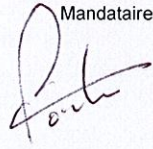


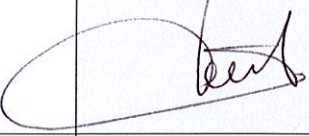
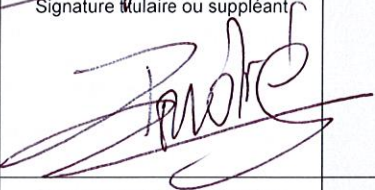
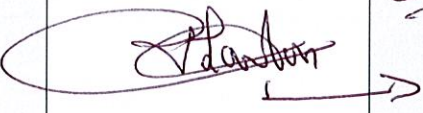

Document certifié conforme,
 A Écouflant, le 17 décembre 2024,
 Le Président du Syndicat,
 Jean-Luc DAVY




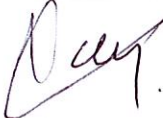



NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
BELLARD Louis-Luc	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BERNAUDEAU David	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
BIAGI Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BIGEARD Jacques	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BOURGEOIS Daniel	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
BROSSELIER Pierre	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
COQUEREAU Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
DAVY Jean-Luc	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
DECAENS Christine	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
DENIS Adrien	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GEORGET David	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
GIRAULT Jérémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
GODIN Eric	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 
GRENOUILLEAU Patrice	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
GUICHARD Virginie	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
GUILLET Priscille	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire 
HERVE Dominique	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire 
HIE Arnaud	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
JEANNETEAU Annick	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LARDEUX Dominique	ANJOU-BLEU COMMUNAUTE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
LEROY Monique	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MARTIN Jacques-Olivier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire  TOUBERT RIF
MARY Jean-Michel	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MARY Yves	CIRCO. ANJOU BLEU	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
MORINIERE Alain	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
MOUSSERION Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
NERRIERE Paul	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
PAVAGEAU Frédéric	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
PONTOIRE Dominique	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire 
POQUIN Franck	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
POT Christophe	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire 
POUDRE Joëlle	CIRCO. DU CHOLETAIS	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
RAIMBAULT Jean-François	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire CHARTIER Patrick
RAIMBAULT Denis	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire

NOM PRÉNOM	DÉSIGNÉ PAR	EMARGEMENT	
ROCHARD Bruno	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
SOURISSEAU Sylvie	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
STROESSER Delphine	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TALLUAU Gilles	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TOURON Eric	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	Signature titulaire ou suppléant 	Mandataire
TRAMIER Teddy	CIRCO. DES MAUGES	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire
YOU Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	Signature titulaire ou suppléant	Mandataire

Département du MAINE-ET-LOIRE
Siège :

Perception : TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

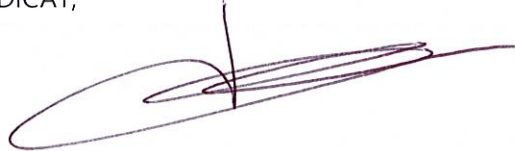
DECISION MODIFICATIVE
CONSOLIDEE
du SIEML
2024

Arrêté - Signatures

Présenté par le PRESIDENT

A ECOUFLANT, le 17 Décembre 2024
LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY



Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ECOUFLANT, le 17 Décembre 2024
LES VICE-PRESIDENTS,

Jacques-Olivier MARTIN

Denis RAIMBAULT

Frédéric PAVAGEAU

Eric TOURON

Franck POQUIN

Jean-Michel MARY

Joëlle POUDRÉ

Gilles TALLUAU

Thierry TASTARD

Sylvie SOURISSEAU

Christophe POT

David GEORGET

Denis CHIMIER

Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication le

A ECOUFLANT, le
LE PRESIDENT,



Jean-Luc DAVY

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 80 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Admissions en non-valeur pour le budget principal et le budget IRVE pour l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 2121-14, L. 2121-31 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-11 et L. 1612-20 ;

Vu les arrêtés relatifs au référentiel comptable M57 et à l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 79/2024 du 17 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 2024 du budget principal et n°2 du budget annexe IRVE ;

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public en date du 15 octobre 2024 ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** les admissions en non-valeur de créance irrécouvrable pour l'exercice 2024 présentées ci-après étant précisé que les crédits sont inscrits chapitre 65 « Autres charges de gestion courante» du budget principal ;

Exercice	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2023	0,87 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	30,00 €	Poursuite infructueuse
2023	0,01 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	0,01 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	0,01 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2024	8,56 €	Poursuite infructueuse
2024	0,30 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2024	0,10 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	39,86 €	

- **d'approuver** les admissions en non-valeur de créance irrécouvrable pour l'exercice 2024 présentées ci-après étant précisé que les crédits sont inscrits chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget annexe IRVE ;

Exercice	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	0,36 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	0,36 €	

- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
 Nombre de présents : 31
 Nombre de votants : 35
 Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 35

Document certifié conforme,
 A Écouflant, le 17 décembre 2024,
 Le Président du Syndicat,
 Jean-Luc DAVY



EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 15/10/2024
049003 SGC ANGERS
30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

Exercice 2024
Numéro de la liste 7027940315
Type de liste : Non valeur

8 pièces présentes pour un total de **39,86 €**

Catégories et natures juridiques de débiteurs			
	Personne morale de droit privé - Société	2 Pièces pour	30,87
	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale	6 Pièces pour	8,99
Catégories de produits	102 Autres produits de gestion courante	1 Pièces pour	0,01
	94 frais d'études sur travaux	1 Pièces pour	0,01
	302 ordre de reversement	1 Pièces pour	30
	100 remboursement participations et contributions	2 Pièces pour	0,4
	306 subventions d'équipement	2 Pièces pour	8,57
	98 taxe electricité	1 Pièces pour	0,87
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	8 Pièces pour	39,86
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	8 Pièces pour	39,86
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0
Exercice de P.E.C	2024	3 Pièces pour	8,96
	2023	5 Pièces pour	30,9

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf	N° ordre	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
Société		2023 T-644		1 73141-020-	EKWATEUR PRO	98-taxe electricité	0,87	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale		2024 T-10133		1 704-758-	ALTER PUBLIC	306-subventions d'équipement	8,56	RAR inférieur seuil poursuite
Société		2023 T-6999161315		1 --	TOTAL MARKETING FRANC	302-ordre de reversement	30	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale		2023 T-10126		1 704-758-	ST LAMBERT LA POTHERI	94-frais d'études sur travaux	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale		2024 T-722		1 74748-758-	MAZE MILON	100-remboursement participations et contributions	0,3	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale		2024 T-224		1 74748-020-	LES HAUTS D ANJOU II	100-remboursement participations et contributions	0,1	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale		2023 T-2055		1 45822611-758-	GENNES VAL DE LOIRE	102-Autres produits de gestion courante	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale		2023 T-359		1 1328-758-	ALTER PUBLIC	306-subventions d'équipement	0,01	RAR inférieur seuil poursuite

TOTAL

39,86

A Angers le 15 octobre 2024

Nicolas VAN WYNENDAELE
Inspecteur div. des Finances publiques
Adjoint au chef de service comptable
Par délégation

EDITION HELIOS
 Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 15/10/2024
 049003 SGC ANGERS
 30302 - IRVE - SIEML

Exercice 2024
 Numéro de la liste 5992840015
 Type de liste : Non valeur
 1 pièces présentes pour un total de **0,36 €**

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Société	1 Pièces pour	0,36
Catégories de produits	82 Autres produits des services domaine et ventes	1 Pièces pour	0,36
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	1 Pièces pour	0,36
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1 Pièces pour	0,36
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0
Exercice de P.E.C	2022	1 Pièces pour	0,36

Nature Juridique	Exercice pièce	Réf	N° ordre	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Reste à recouvrer	Motif de la présentation
Société		2022 T-6		1 706--	SPIE CITYNETWORKS	82-Autres produits des services domaine et ventes	0,36	RAR inférieur seuil poursuite
						TOTAL	0,36	

A Angers le 15 octobre 2024.

Nicolas VAN WYNENDAELE
 Inspecteur div. des Finances publiques
 Adjoint au chef de service comptable
 Par délégation

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Cosy / n° 81 / 2024

Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants et R. 2221-70 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M4 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n° 73/2016 du comité syndical en date du 25 octobre 2016 portant création de ce budget annexe GNV ;

Vu la délibération n° 116/2018 du comité syndical en date du 16 octobre 2018 portant transformation du budget annexe GNV en budget autonome ;

Vu la délibération n° 130/2018 du comité syndical en date du 18 décembre 2018 portant avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe GNV ;

Vu la délibération n°67/2019 du comité syndical en date du 17 décembre 2019 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV ;

Vu la délibération n°96/2020 du comité syndical en date du 15 décembre 2020 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV ;

Vu la délibération n°90/2021 du comité syndical en date du 14 décembre 2021 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV ;

Vu la délibération n°76/2022 du comité syndical en date du 13 décembre 2022 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV ;

Vu la délibération n°90/2023 du comité syndical en date du 12 décembre 2023 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 79/2024 du 17 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 2024 du budget principal et n°2 du budget annexe IRVE ;

Considérant la gestion du budget annexe GNV ;

Considérant l'individualisation de la trésorerie de chacun des budgets du syndicat ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'année 2025 avant la perception des recettes ;

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire ;

Considérant que cette avance sera remboursée lorsque le fonds de roulement du budget annexe le permettra ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

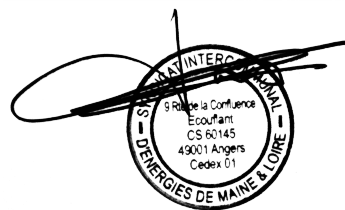
- **d'autoriser** la prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe GNV consentie fin 2018 d'un montant maximum restant de 15 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Précise que :

- A- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Acte à classer

COSY2024-DEL81

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T17-15-01.00 (MI258003065)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20241220-COSY2024-DEL81-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV

Date de décision : 20/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 81 - Prolongation avance de trésorerie du BP au BA GNV.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 17:15

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 17:15

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 17:26

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Cosy / n° 82 / 2024

Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants et R. 2221-70 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M4 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n° 45/2014 du comité syndical en date du 16 décembre 2014 portant création de ce budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n° 115/2018 du comité syndical en date du 16 octobre 2018 portant transformation du budget annexe IRVE en budget autonome ;

Vu la délibération n° 129/2018 du comité syndical en date du 18 décembre 2018 portant avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n°66/2019 du comité syndical en date du 17 décembre 2019 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n°95/2020 du comité syndical en date du 15 décembre 2020 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n°89/2021 du comité syndical en date du 14 décembre 2021 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n°77/2022 du comité syndical en date du 13 décembre 2022 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n°91/2023 du comité syndical en date du 12 décembre 2023 portant prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 79/2024 du 17 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 2024 du budget principal et n°2 du budget annexe IRVE ;

Considérant la gestion du budget annexe IRVE ;

Considérant l'individualisation de la trésorerie de chacun des budgets du syndicat ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'année 2025 avant la perception des recettes ;

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire ;

Considérant que cette avance sera remboursée lorsque l'ensemble des subventions seront encaissées et le fonds de roulement du budget annexe le permettra ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

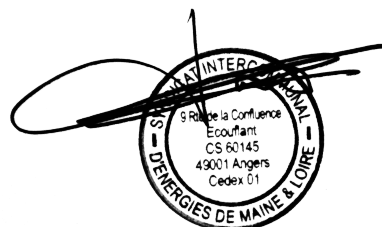
- **d'autoriser** la prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE consentie fin 2018 d'un montant maximum restant de 450 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Acte à classer**COSY2024-DEL82**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T17-16-54.00 (MI258003193)**Identifiant unique de l'acte :**049-254901309-20241220-COSY2024-DEL82-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget IRVE**Date de décision :** 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

Acte : [DEL 82 - Prolongation avance de trésorerie du BP au BA IRVE.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé Date 20/12/24 à 17:16**Transmis** Date 20/12/24 à 17:16**Accusé de réception** Date 20/12/24 à 17:28Par [MOUTIER Valerie](#)Par [MOUTIER Valerie](#)

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 83 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Subventions du budget principal au budget annexe relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLÉES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2224-2 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération n° 45/2014 du comité syndical en date du 16 décembre 2014 portant création de ce budget annexe IRVE ;

Vu la délibération n° 115/2018 du comité syndical en date du 16 octobre 2018 portant transformation du budget annexe IRVE en budget autonome ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 79/2024 du 17 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 2024 du budget principal et n°2 du budget annexe IRVE ;

Considérant la mise en œuvre du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques rechargeables sur le département ;

Considérant qu'en l'absence de subventions du budget principal au titre du fonctionnement et pour parfaire l'équilibre, le coût moyen de connexion aurait été augmenté de 178 € pour 2016, de 76 € pour 2017, 38 € pour 2018 de 18 € pour 2019 et de 15 € pour 2020, 11 € pour 2021, 6 € en 2022, 3,31 € en 2023 et 3,83 € en 2024 ;

Considérant que le caractère disproportionné de ce coût moyen justifie le versement du budget principal vers le budget annexe IRVE en fonctionnement d'une subvention, afin d'éviter une augmentation excessive des tarifs ;

Considérant qu'il convient de verser une subvention d'investissement dans le cadre du déploiement de nouvelles bornes de recharge sur le territoire départemental ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2024, du budget principal vers le budget annexe IRVE, en fonctionnement d'une subvention d'un montant de 320 000 €.
- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2024, du budget principal vers le budget annexe IRVE, en investissement d'une subvention d'un montant de 620 000 €.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes,

6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Acte à classer

COSY2024-DEL83

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T17-19-10.00 (MI258003365)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20241220-COSY2024-DEL83-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subventions du budget principal au budget annexe relatives
aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques
(IRVE) pour l'exercice 2024
Date de décision : 20/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 83 - Subventions du BP au BA relatives aux IRVE exercice 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 17:19

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 17:19

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 17:30

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 84 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Remboursement de charges diverses du budget annexe PCRS vers le budget principal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-81 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 79/2024 du 17 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 2024 du budget principal et n°2 du budget annexe IRVE ;

Considérant que l'activité PCRS constitue un budget annexe du Siéml dans le cadre d'une gestion en régie à autonomie financière sans personnalité morale et qu'aucune convention de mise à disposition de personnel n'a été conclue ;

Considérant que conformément à l'article R. 2221-81 du code général des collectivités territoriales, le remboursement du personnel mis à la disposition de la régie peut s'effectuer entre un budget principal et son budget annexe ;

Considérant que des crédits sont inscrits en dépenses de fonctionnement sur le budget annexe PCRS et en recettes de fonctionnement du budget principal afin d'effectuer l'opération de refacturation des charges de personnel du budget principal vers le budget annexe ;

Etant précisé que ces charges pourront être ajustées dans le cadre de la procédure de remboursement de l'année 2025, en fonction des résultats définitifs de l'exercice 2024 et après la clôture du compte administratif de ce dernier ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Président à matérialiser le remboursement des charges de personnel supportées initialement par le budget principal au titre de l'exercice 2024, par l'émission d'un titre de recettes sur ce dernier et l'émission d'un mandat sur le budget annexe PCRS pour un montant de 179 500 €.

Précise que :

- les dépenses correspondantes sont inscrites au budget annexe PCRS 2024, chapitre 012 « charges de personnel »,
- les recettes correspondantes sont inscrites sur le budget principal 2024, chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses »,

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 85bis / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

Vu les arrêtés relatifs aux instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 16/2024 du 26 mars 2024, créant les autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget principal 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 15/2024 du 26 mars 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget principal et de ses budgets annexes IRVE, GNV et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 41/2024 du 02 juillet 2024, adoptant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes IRVE et PCRS ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 42/2024 du 02 juillet 2024, adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°68/2024 du 15 octobre 2024, adoptant la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe PCRS et n°1 du budget annexe SPPDCF ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 79/2024 du 17 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 2024 du budget principal et n°2 du budget annexe IRVE ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Considérant que les crédits afférant au remboursement de la dette ne sont pas concernés dans l'autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif ;

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget primitif 2025, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération, dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Précise que :

- l'ouverture des crédits correspondant sera reprise au budget primitif 2025 de chaque budget, principal, IRVE, PCRS et SPPDCF, lors de son adoption ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens*

accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Annexe

Affectation et Montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2025				
BUDGET PRINCIPAL				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2024 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2025	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	1 061 630,00	265 407,50	160 000,00	
2031 Frais d'études	810 390,00	202 597,50	100 000,00	Frais MOE chaleur renouvelable MOE Village des Syndicats
2051 Concessions et droits similaires	251 240,00	62 810,00	60 000,00	Licence logiciel carte mentale, noms de domaine à renouveler (Ouest charge, nosénergies49, Territoires énergie PDL, licences office...), logiciels métiers (SINFONI , MGDIS, BERGER LEVRAULT, OKAVEO)
204 Subventions d'Equipements versées	6 001 405,75	1 500 351,44	1 500 000,00	Programme BEE 2030-2025, subvention plan GAZ
21 Immobilisations Corporelles	1 169 200,00	292 300,00	233 000,00	
2111 Acquisition terrain	220 000,00	55 000,00	0,00	
21328 Autre bâtiment privé	0,00	0,00	0,00	
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000,00	1 500,00	1 500,00	
21828 Matériel de transport	702 000,00	175 500,00	175 500,00	Acquisition véhicules marché 24006MGX
21838 Matériel de bureau et matériel informatique	180 000,00	45 000,00	45 000,00	Ordinateurs portables, écrans nouveaux arrivants
21848 Mobilier	23 000,00	5 750,00	5 000,00	Mobilier nouveaux arrivants
2185 Téléphonie	8 000,00	2 000,00	1 000,00	téléphones nouveaux arrivants, remplacements, pannes (groupement CANUT)
2188 Autres immobilisations corporelles	30 200,00	7 550,00	5 000,00	Autres immobilisations- arrivants
23 Immobilisations en cours	40 270 920,25	10 067 730,06	9 155 000,00	
2313 Constructions	600 000,00	150 000,00	25 000,00	Travaux installation de bornes flotte véhicules Siéml (marché 23042BVE)
2315 Installations, matériel et outillage techniques	22 184 221,25	5 546 055,31	5 500 000,00	Marché de travaux 21011ELE Travaux de réseau et marché 23008TIC
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	14 776 429,00	3 694 107,25	3 000 000,00	Marché 21010ELE Travaux de maintenance et dépannage sur éclairage public
2318 Autres immo. corporelles en cours	920 000,00	230 000,00	230 000,00	Marchés installation de chaufferies bois
237 Avances commandes immo incorporelles	1 070 270,00	267 567,50	250 000,00	Avances études ALTER Village des Syndicats, chapelle de Beuzon (conventions de mandat)
238 Avances commandes immo corporelles	720 000,00	180 000,00	150 000,00	Avances marchés (21011ELE)
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	48 503 156,00	12 125 789,00	11 048 000,00	
13 Subventions d'Investissement	44 999,98	11 250,00	5 000,00	Annulations titres sur exercice antérieur
26 Participations et créances				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES HORS EMPRUNTS	44 999,98	11 250,00	5 000,00	
45 Travaux pour compte de tiers	10 620 089,00	2 655 022,25	2 500 000,00	Marché de travaux 21011ELE Travaux de réseaux, contrat Cert3
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	59 168 244,98	14 792 061,25	13 553 000,00	

BUDGET IRVE				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2024 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2025	AFFECTATION
23 Immobilisations en cours	2 100 000,00	525 000,00	525 000,00	
2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 100 000,00	525 000,00	525 000,00	Marché 23042BVE Installation des bornes IRVE
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 100 000,00	525 000,00	525 000,00	
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	2 100 000,00	525 000,00	525 000,00	
BUDGET PCRS				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2024 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2025	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	10 192,00	2 548,00	2 500,00	
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	
2051 Concessions et droits similaires	10 192,00	2 548,00	2 500,00	Licences SIG
21 Immobilisations Corporelles	10 000,00	2 500,00	2 500,00	
21838 Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	2 500,00	2 500,00	Renouvellement ordinateurs
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
2318 Autres immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 192,00	5 048,00	5 000,00	
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	20 192,00	5 048,00	5 000,00	
BUDGET SPPDCF				
CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2024 (BP + DM) hors REPORTS	25% DES CREDITS	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2025	AFFECTATION
20 Immobilisations Incorporelles	235 000,00	58 750,00	50 000,00	
2031 Frais d'études	235 000,00	58 750,00	50 000,00	Réseaux de chaleur Orée d'Anjou/Montigné
21 Immobilisations Corporelles	90 000,00	22 500,00	0,00	
2128 Aménagement Autres terrains	90 000,00	22 500,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	655 000,00	163 750,00	150 000,00	
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	655 000,00	163 750,00	150 000,00	Réseaux de chaleur Orée d'Anjou/Montigné
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	980 000,00	245 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	980 000,00	245 000,00	200 000,00	

Acte à classer**COSY2024-DEL85b**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-01-13T16-57-19.00 (MI258351518)**Identifiant unique de l'acte :**049-254901309-20241217-COSY2024-DEL85b-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025. // ANNULE ET REMPLACE LA COSY2024 DEL85b SUITE A ERREUR MATERIELLE : annexes non jointes au premier envoi**Date de décision :** 17/12/2024

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.4. Délibération sur engagement mandatement avant vote du budget**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

Acte : [DEL 85bis - Autorisations avant le vote du budget primitif 2025.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/01/25 à 16:57

Par MOUTIER Valerie**Transmis**

Date 13/01/25 à 16:57

Par MOUTIER Valerie**Accusé de réception**

Date 13/01/25 à 17:07

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 86 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Création de postes

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu les délibérations du comité syndical n°69/2017 du 19 décembre 2017 et n°36/2020 du 30 juin 2020 relatives à l'instauration du RIFSEEP ;

Vu la délibération n°06/2024 du 6 février 2024 relative au débat d'orientations budgétaires ;

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération n°15/2024 du 26 mars 2024 ;

Vu l'avis du comité social territorial du Siéml en date du 5 décembre 2024 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ci-annexés ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant chargé de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le Siéml est tenu d'adapter son organisation et son fonctionnement interne aux besoins de ses adhérents et de se structurer en conséquence ;

Considérant l'intérêt, pour le Siéml, de créer des emplois stratégiques émergents dans le cadre du développement de nos actions dans les secteurs porteurs et innovants ;

Considérant que le Siéml veut dorénavant proposer à ses adhérents une offre d'accompagnement complète sur l'ensemble des phases d'un projet d'autoconsommation collective (ACC) pour soutenir le déploiement de nouveaux projets et ainsi favoriser l'émergence des opérations d'ACC, intervenir en appui du pilotage actuel.

Considérant qu'un agent à temps complet exerce le rôle de responsable du projet, il s'agit dorénavant de recruter un technicien confirmé ou un ingénieur débutant pour commencer à constituer l'équipe dédiée à ces missions en plein essor.

Considérant que la mise en œuvre par l'ADEME d'un programme « contrat de chaleur renouvelable territorial » qui vise à soutenir le développement de projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, notamment au sein de réseaux de chaleur. Ce dispositif vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et apporte un soutien financier aux collectivités, entreprises ou autres acteurs publics ou privés qui mettent en place ce type d'opérations. Le Siéml exerce un rôle particulier aux côtés de l'ADEME car il aide au montage des dossiers et copilote l'attribution du Fonds chaleur.

Considérant qu'un nouveau contrat d'objectifs vient d'être signé pour la période 2025-2028 entre le Siéml et l'ADEME, ce dernier permettant le financement en intégralité du poste dédié à l'animation du dispositif.

Considérant que le plan de recrutement 2024 prévoit la création de deux nouveaux emplois ;

	Filière	Cadre d'emplois/grades	Catégorie	Intitulé du poste	Indice brut maximum	Type d'emploi
1	Technique	Ingénieur (uniquement grade ingénieur) / Technicien territorial – tous grades du cadre d'emplois	A / B	Chargé.e d'étude autoconsommation collective	1015	Emploi permanent
2	Technique	Technicien territorial – tous grades des cadres d'emplois	B	Animateur.ice chaleur renouvelable	707	Emploi non permanent

Considérant la suppression d'un poste permanent de catégorie B créé au budget primitif 2024 dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (tous grades).

	Filière	Cadre d'emplois/grades	Catégorie	Intitulé du poste	Indice brut maximum	Type d'emploi
1	Technique	Technicien territorial – tous grades du cadre d'emplois	B	Technicien contrôle qualité en éclairage public	707	Emploi permanent

Considérant que le tableau des emplois et des effectifs du Siéml ci-annexé est modifié afin de tenir compte des créations et de la suppression d'emplois susmentionnées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de créer** les postes susmentionnés, à savoir un emploi permanent de catégorie A ou B et un emploi en contrat de projet de catégorie B d'une durée de trois ans, dans la filière technique ;
- **de supprimer** un emploi permanent de catégorie B et un emploi en contrat de projet de catégorie B dont la mission est arrivée à terme ;
- **de modifier** le tableau des effectifs et des emplois du Siéml en conséquence, afin d'acter l'ouverture des postes à pourvoir et les transformations de postes susmentionnées ;
- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures de recrutement et solliciter le cas échéant des cofinancements éventuels, émanant de possibilités de subventions ou de mutualisation de fonctions ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats et conventions afférentes.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice : 46
 Nombre de présents : 31
 Nombre de votants : 35
 Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 35

Document certifié conforme,
 A Écouflant, le 17 décembre 2024,
 Le Président du Syndicat,
 Jean-Luc DAVY



Tableau des emplois et des effectifs 2024

Légende

	Poste à pourvoir
	Poste à créer
	Poste à modifier
	Mobilité interne envisagée
	Personnes absentes définitivement sur le poste

Effectifs permanents

Pôle	Service	Unité	Catégorie	Secteur	Grade	Poste	Tps Complet	Permanent	Postes budgétaires	Postes pourvus	Postes à pourvoir
									103	94	9
									Budgété	Pourvu	Nature du contrat
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Communication	Encadrement	A	Administrative	Attaché	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	CDD
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Communication	Communication interne et évènements	B	Administrative	Rédacteur principal 1 cl	Chargée de communication et évènements	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Communication	Graphisme et réseaux sociaux	A	Administrative	Attaché	Graphiste / community manager	Oui	Oui	1	1	CDI
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Comptabilité	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Gestionnaire budgétaire et comptable	Oui	Oui	1	0	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Comptabilité	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Comptable	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Comptabilité	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Comptable	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Comptabilité	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Coordonnateur budgétaire et comptable	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Comptabilité	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Comptable	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Achat public	B	Administrative	Rédacteur principal 1 cl	Acheteuse public	Oui	Oui	1	1	CDD
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Achat public	B	Administrative	Rédacteur	Acheteuse public	Oui	Oui	1	1	CDD
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Achat public	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Assistante administrative	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Encadrement	A	Administrative	Attaché principal	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Achat public	A	Administrative	Attaché	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Finances et achat public	Contrôle de gestion et contrôle int	A	Administrative	Attaché	Chargé de du contrôle de gestion et du contr	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Moyens généraux	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Assistante moyens généraux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Ressources humaines	B	Administrative	Rédacteur	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Ressources humaines	B	Administrative	Rédacteur principal 1 cl	Gestionnaire carrière et paie	Oui	Oui	1	0	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Ressources humaines	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Assistante RH	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Moyens généraux	C	Administrative	Adjoint administratif pal 2 cl	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Ressources humaines	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Gestionnaire emplois et parcours profession	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Moyens généraux	B	Administrative	Rédacteur	Gestionnaire assurance et patrimoine	Oui	Oui	1	0	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Ressources humaines et moyens généraux	Encadrement	A	Administrative	Attaché	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	SI, archivage et gestion documentaire	Archivage et gestion documentaire	A	Culturelle	Attaché cons.	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	CDD
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	SI, archivage et gestion documentaire	Systèmes d'information	B	Technique	Technicien	Technicien informatique	Oui	Oui	1	1	CDD
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	SI, archivage et gestion documentaire	Systèmes d'information	A	Administrative	Attaché principal	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Instruction des autorisations d'urb	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Instructeur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Coordination technique et experti	A	Technique	Ingénieur	Coordinatrice technique	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Coordination administrative et fini	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Coordinatrice administrative et financière	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Centre	Appui administratif et financier	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Assistante de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Centre	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Centre	Gestion affaires et travaux	C	Technique	Agent de maîtrise principal	Chargée d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Centre	Encadrement	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Responsable de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Centre	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien	Chargée d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Est	Appui administratif et financier	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Assistante de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Est	Encadrement	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Responsable de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Est	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Est	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Est	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	CDD
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Nord / Nord-Ouest	Appui administratif et financier	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Assistante de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Nord / Nord-Ouest	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien	Chargé e d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	CDD
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Nord / Nord-Ouest	Encadrement	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Responsable de secteur	Oui	Oui	1	1	CDI
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Nord / Nord-Ouest	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien principal de 2 cl	Chargé e d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	CDD
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Sud-Ouest	Encadrement	A	Technique	Ingénieur	Responsable de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Sud-Ouest	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	CDD
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Sud-Ouest	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	CDD
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Sud-Ouest	Gestion affaires et travaux	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Chargé d'affaires travaux	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Sud-Ouest	Appui administratif et financier	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Assistante de secteur	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Cellule d'appui stratégique	Gouvernance et affaires juridiques	A	Administrative	Attaché	Responsable des affaires juridiques	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Cellule d'appui stratégique	Transformation de l'action public	A	Administrative	Attaché	Responsable RSO et dossiers réservées	Oui	Oui	1	1	CDD
Direction Générale (DG)	Cellule d'appui stratégique	Transformation de l'action public	B	Technique	Rédacteur principal 1 cl	Chargée de mission contrôle des concessions	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Cellule d'appui stratégique	Transformation de l'action public	A	Administrative	Attaché	Responsable prospective, contrôle et concert	Oui	Oui	1	1	CDD
Direction Générale (DG)	Cellule d'appui stratégique	Gouvernance et affaires juridiques	B	Administrative	Rédacteur principal 1 cl	Responsable gouvernance et agenda	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Direction Générale	Direction Générale	A	Administrative	Administrateur	Directeur général des services	Oui	Oui	1	1	Titulaire

Direction Générale (DG)	Direction Générale	Direction Générale	A	Technique	Ingénieur principal	Directeur général adjoint	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Direction Générale	Direction Générale	A	Technique	Ingénieur principal	Directeur général adjoint	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Direction Générale	Direction Générale	A	Technique	Ingénieur principal	Directeur général adjoint	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Direction Générale (DG)	Direction Générale	Direction Générale	A	Administrative	Attaché principal	Directrice générale adjointe	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Territoire intelligent ALM	C	Technique	Agent de maîtrise principal	Référent TI ALM	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Eclairage public	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires EP	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Eclairage public	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires EP	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Encadrement	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	CDI
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Territoire intelligent ALM	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Chargé d'affaires TI ALM	Oui	Oui	1	0	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Eclairage public	B	Technique	Technicien	Chargée d'affaires EP	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Territoire connecté	A	Technique	Ingénieur	Chef de projet territoire connecté	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Appui administratif	C	Administrative	Adjoint administratif pal 1 cl	Assistante territoire intelligent	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Territoire intelligent ALM	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires TI ALM	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Territoire connecté	B	Technique	Technicien	Chargé d'affaires TC	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Coordination administrative et fina	B	Administrative	Rédacteur principal 1 cl	Coordinatrice administrative et financière	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	PCRS	B	Technique	Technicien principal de 2 cl	Géomaticien	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	SIG mutualisé	B	Technique	Technicien	Géomaticien	Oui	Contrat de projet	1	1	Projet
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	SIG interne	B	Technique	Technicien principal de 2 cl	Géomaticien	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	Encadrement	A	Technique	Ingénieur principal	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	CDI
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	Acculturation et animation des doi	C	Technique	Agent de maîtrise principal	Géomaticien	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	PCRS	C	Technique	Adjoint technique territorial	Géomaticienne	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	SIG mutualisé	B	Technique	Technicien	Géomaticien	Oui	Contrat de projet	1	1	Projet
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	SIG interne	B	Technique	Technicien	Géomaticien.ne	Oui	Oui	1	0	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	SIG mutualisé	B	Technique	Technicien	Géomaticien.ne	Oui	Contrat de projet	1	1	Projet
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Infrastructure de recharge pour véhicules électriques	Développement des bornes	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Chargé d'affaires IRVE	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Infrastructure de recharge pour véhicules électriques	Encadrement	A	Technique	Ingénieur principal	Responsable technique IRVE	Oui	Oui	1	1	CDD
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Infrastructure de recharge pour véhicules électriques	Exploitation et maintenance	B	Technique	Technicien	Technicien.ne maintenance IRVE	Oui	Oui	1	0	
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Planification territoriale et parten	A	Administrative	Attaché	Chargée de mobilité durable	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Accompagnement de projets élect	A	Technique	Ingénieur	Chargée de projets éoliens et photovoltaïques	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Accompagnement de projets élect	A	Administrative	Ingénieur	Chargé de projets écosystèmes gaziers	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Accompagnement de projets élect	A	Technique	Ingénieur principal	Chargée de projets photovoltaïques et autoc	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Accompagnement de projets élect	A/B	Technique	Ingénieur/technicien	Chargé e études Autoconsommation collect	Oui	Oui	1	0	Permanent
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Encadrement	A	Technique	Ingénieur	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	CDI
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Planification territoriale et parten	A	Technique	Ingénieur	Chargée de planification	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Planification et animation territoriales	Planification territoriale et parten	B	Technique	Technicien	Animateur chaleur renouvelable	Oui	Contrat de projet	1	0	Projet
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Encadrement	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Responsable de service	Oui	Oui	1	1	CDI
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Maîtrise d'ouvrage systèmes éner	B	Technique	Technicien principal de 2 cl	Chargé d'opérations	Oui	Oui	1	1	CDI
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Achats d'énergie	A	Technique	Ingénieur	Chargée de projets achats d'énergie	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien	Conseillère en énergie	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien principal de 2 cl	Conseiller en énergie	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien	Conseiller en énergie	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien	Conseillère en énergie	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien	Conseiller ère en énergie	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien	Conseillère en énergie	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien principal de 1 cl	Conseiller en énergie	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Conseil en énergie	B	Technique	Technicien	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public	Maîtrise d'ouvrage systèmes éner	B	Technique	Technicien principal de 2 cl	Responsable d'unité	Oui	Oui	1	1	CDD
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement	Appui administratif et financier	C	Administrative	Adjoint administratif pal 2 cl	Assistante administrative et financière	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement	Appui administratif et financier	C	Administrative	Adjoint administratif terr.	Gestionnaire administrative et financière	Oui	Oui	1	1	Titulaire
Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)	Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement	Appui administratif et financier	A/B	Administrative	Rédacteur / Attaché	Coordinateur administratif et financier	Oui	Oui	1	0	

Effectifs non-permanents

								Postes budgétés		Postes pourvus	Postes à pourvoir
								7	7	0	
Pôle	Service	Unité	Secteur	Grade	Poste	Tps Complet	Permanent	Budgété	Pourvu	Nature du contrat	
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Centre	Gestion affaires et travaux	Emplois non d	Apprenti	Apprenti travaux	Non	Contrat d'apprentissage	1	1	Autres	
Construction et Conception des Réseaux (CCR)	Secteur Nord / Nord-Ouest	Gestion affaires et travaux	Emplois non d	Apprenti	Apprenti travaux	Non	Contrat d'apprentissage	0	Non	Autres	
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Géomatique et données territoriales	Géomatique	Emplois non d	Apprenti	Apprenti cybersécurité	Non	Contrat d'apprentissage	1	1	Autres	
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	Éclairage public et territoire connecté	Territoire connecté	Emplois non d	Apprenti	Apprenti territoire connecté	Non	Contrat d'apprentissage	1	1	Autres	
Stratégie Energétique Territoriale et Accompagnement	Planification et animation territoriales	Planification territoriale et partenariats	Emplois non d	Apprenti	Apprenti planification territoriale	Non	Contrat d'apprentissage	1	1	Autres	
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	Moyens généraux	Accueil	Administratif	Adjoint administratif	Agent d'accueil	Oui	Contrat PEC	1	1	PEC	
Conseil, Organisation et Ressources (COR)	RH	GEPP	Administratif	Rédacteur	Gestionnaire emploi parcours pro	Oui	non	1	1	CDD	
Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)	IRVE/géomatique	appui administratif	Administratif	Adjoint administratif	Assistante appui administratif	Oui	non	1	1	CDD	
								7			

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 87 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Rapport de contrôle de la concession électrique sur l'année 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants et L. 2224-31 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 111-51 à L. 111-56, L. 121-1 à L. 121-31, L. 322-1 à L. 322-12 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique et ses annexes adopté par le comité syndical par délibération n°46/2019 en date du 17 septembre 2019 et aux termes duquel le Siéml concède aux concessionnaires Enedis et EDF les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire, et ce pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique adopté par le comité syndical du Siéml par délibération n°73/2019 en date du 19 décembre 2019 venant modifier la date d'effet du nouveau contrat au 31 décembre 2019 ;

Vu le compte-rendu annuel d'activités des concessionnaires Enedis et EDF au titre de l'année 2023 joint en annexe ;

Vu le rapport de contrôle de la concession électrique réalisé par l'autorité concédante pour l'exercice 2023 joint en annexe ;

Considérant que le Siéml, en tant qu'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité, assure le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et, le cas échéant, le bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de la concession conclue entre le syndicat et le concessionnaire ;

Considérant que l'analyse détaillée de la concession électrique réalisée au titre de l'exercice de contrôle 2023 permet au Siéml d'affirmer une globale satisfaction à l'égard des activités menées par les concessionnaires Enedis et EDF tout au long de l'année écoulée ;

Etant cependant observé la nécessité de porter attention aux points de vigilances ci-dessous :

- Le vieillissement des réseaux HTA constitue un point de vigilance majeur, avec une part croissante de réseaux ayant plus de 30 ou 40 ans. Les mises en service de nouveaux ouvrages HTA sont en baisse constante depuis 2019, touchant à la fois l'extension, le renouvellement et le renforcement. Le concessionnaire Enedis privilégie depuis plusieurs années des opérations de rénovation programmée au détriment d'opérations de renouvellement plus structurelle. Le Siéml sera particulièrement vigilant quant à l'évolution des indicateurs qualité de la concession ;
- Le critère B à l'échelle du Maine-et-Loire est en hausse, porté par une augmentation des incidents, notamment sur le réseau HTA : le critère B incident représente plus de 60 % de cet indicateur, avec un temps de coupure moyen de 48 minutes en 2023, le plus élevé depuis 2019. Les incidents HTA représentent environ 75 % du temps de coupure moyen sur incident. Le Siéml émet un point de vigilance sur cette tendance et s'attachera à évaluer l'évolution de ces indicateurs dans le temps afin d'identifier s'il s'agit d'une hausse exceptionnelle ou d'une tendance plus profonde. Quoi qu'il en soit, le Siéml analysera avec une particulière attention les efforts entrepris par le concessionnaire pour renforcer, renouveler et fiabiliser le réseau HTA concédé, en complément des programmes de rénovation programmée privilégiés par le gestionnaire de réseau ;
- 11 M€ ont été consacrés à la modernisation du réseau (+ 7 % par rapport à 2022), avec un effort particulier mis sur le poste « résilience des réseaux » (+ 65 % par rapport à 2022) ainsi que sur les programmes de « prolongation de vie des ouvrages », récemment rebaptisés programmes de « rénovation programmée » (+ 23 % par rapport à 2022). Toutefois, les investissements relatifs aux renforcements HTA, cruciaux pour un réseau vieillissant, sont en forte baisse (- 90 % en un an, - 74 % depuis 2018). Cette baisse structurelle des renforcements, au profit des programmes de rénovation programmée, suscite une réelle alerte de la part du Siéml ;

- Le Siémi n'est à ce jour pas en mesure de contrôler, qualifier et évaluer les politiques de rénovation programmée engagées depuis plusieurs années par le concessionnaire Enedis. Au regard des éléments présentés ci-avant, un contrôle spécifique sur le sujet pourrait utilement être réalisé en 2025 afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces politiques sur la qualité de la distribution publique d'électricité et la fiabilisation des réseaux concédés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de prendre acte** du compte-rendu annuel d'activités des concessionnaires Enedis et EDF au titre de l'année 2023 ;
- **de prendre acte** du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2023.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 88 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Rapport de contrôle des concessions gazières sur l'année 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			X
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			X
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	X		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	X		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	X		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	X		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	X		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	X		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	X		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		X	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	X		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		X	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	X		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		X	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants et L. 2224-31 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 111-51 à L. 111-56, L. 121-1 à L. 121-31, L. 322-1 à L. 322-12 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 69/2022 du 18 octobre 2022 relative au renouvellement du traité de concession historique de distribution de gaz avec GRDF ;

Vu le contrat de concession historique de la distribution publique de gaz conclu entre le Siéml et GRDF le 23 novembre 2022, le cahier des charges de concessions et ses annexes ;

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession historique de la distribution publique de gaz adopté par le comité syndical du Siéml par délibération n°76/2023 du 17 octobre 2023 venant intégrer la commune de Durtal au périmètre concédé ;

Vu les différents contrats de concession et avenants successifs conclus entre le Siéml et les concessionnaires GRDF, Sorégies et Antargaz pour la distribution publique de gaz sur les périmètres qui leur ont été concédés ;

Vu les comptes-rendus annuels d'activités des concessionnaires GRDF, Sorégies et Antargaz au titre de l'année 2023 joints en annexes ;

Vu le rapport de contrôle des concessions gazières réalisé par l'autorité concédante pour l'exercice 2023 joint en annexe ;

Considérant que le Siéml, en tant qu'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique de gaz, assure le contrôle des réseaux publics de distribution de gaz et, le cas échéant, le bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges des concessions conclues entre le syndicat et les concessionnaires ;

Considérant que le rapport de contrôle porte sur les concessions dont le Siéml est autorité organisatrice de la distribution de gaz réparties comme suit :

- 9 concessions conclues avec GRDF comprenant 46 communes,
- 5 concessions conclues avec Sorégies constituées de 22 communes,
- 8 concessions conclues avec Antargaz comprenant 32 communes ;

Considérant que l'analyse détaillée des concessions de gaz, réalisée au titre de l'exercice de contrôle 2023, permet au Siéml d'affirmer une globale satisfaction à l'égard des activités menées par les concessionnaires tout au long de l'année écoulée ;

Etant cependant observé la nécessité de porter attention aux points de vigilances ci-dessous :

- 2023 a été la première année d'entrée en vigueur du nouveau cahier des charges pour la concession historique GRDF et de ses annexes, au premier rang desquelles l'annexe relative au programme pluriannuel d'investissements (PPI). Pour cette première année de mise en œuvre du PPI, certains postes ne sont pas conformes aux prévisions d'investissements construites entre le Siéml et GRDF. Le poste « adaptation et modernisation », comprenant notamment le programme de résorption de la fonte ductile, est le seul à suivre les tendances définies dans le contrat. Le Siéml sera attentif dans les prochains exercices de contrôle pour que les investissements réalisés ne s'éloignent pas durablement des tendances prévisionnelles ;
- Les comptes de résultats des différentes DSP propane attribuées à Antargaz présentent des résultats d'exploitation négatifs. Bien que connue, cette tendance sera à surveiller notamment dans la perspective de renouvellement des DSP d'ici 2035 ;
- Concernant la territorialisation du bilan carbone GRDF, le Siéml rappelle que, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale des organisations (RSO), une mise à jour sera nécessaire en 2025 pour pouvoir l'intégrer au dossier d'audit pour le renouvellement de son label LUCIE 26 000.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de prendre acte** des différents comptes-rendus annuels d'activités des concessionnaires gaziers GRDF, Sorégies, Antargaz au titre de l'année 2022 ;
- **de prendre acte** du rapport de contrôle des concessions de distribution publique de gaz sur l'année 2022, joint en annexe.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Acte à classer

COSY2024-DEL88

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-23T09-09-40.00 (MI258021223)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20241223-COSY2024-DEL88-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport de contrôle des concessions gazières sur l'an 1^{er} 2023

Date de décision : 23/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Rapports annuels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 88 - Rapport de contrôle concessions gazières 2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 23/12/24 à 09:09

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis Date 23/12/24 à 09:09

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception Date 23/12/24 à 09:16

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 89 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Accompagnements et missions de personne morale organisatrice (PMO) du Siéml pour le déploiement et le suivi d'opérations d'autoconsommation collective (ACC)

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-31, L. 2224-32 et L. 2224-34 ;

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L. 315-1 et suivants et D. 315-1 à D.315-11 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 30/2022 du 22 mars 2022, relative à la mise en place de la personne morale organisatrice (PMO) pour l'opération d'autoconsommation collective (ACC) sur la zone industrielle d'Écouflant ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 07/2023 du 7 février 2023, relative à la convention constitutive du groupement d'achats de gaz et d'électricité ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 et par la décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° xx/2024 du 17 décembre 2024 ;

Considérant que le Siéml réalise et accompagne la mise en œuvre des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs finals d'électricité basse tension, en complément de ses compétences en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que l'autoconsommation collective (ACC), qui vise à engager des personnes publiques et privées dans une communauté de producteurs solaires et de consommateurs, nécessite de désigner une personne morale organisatrice (PMO) en charge de la gestion des opérations ;

Considérant que, pour favoriser le déploiement de nouveaux modes de valorisation de l'énergie produite localement, le Siéml pourrait non seulement assurer les missions de PMO, mais également accompagner les participants à l'élaboration de leurs projets d'ACC ;

Considérant que les modifications de la consommation d'électricité et de leurs facturations induites par l'ACC nécessitent un suivi régulier pour lequel le Syndicat pourrait apporter un appui spécifique aux membres du groupement d'achats d'énergies dont il est le coordonnateur ;

Considérant que les activités d'assistance, de gestion et d'appui spécifique susmentionnées ainsi que leur financement doivent être différenciées en fonction du degré de complexité des projets d'ACC selon le classement suivant :

- **autoconsommation collective patrimoniale** : opération dans laquelle la collectivité productrice consomme sur plusieurs sites de son patrimoine tout ou partie de sa production d'électricité ;
- **autoconsommation collective publique** : opération dans laquelle la collectivité productrice partage son électricité à d'autres entités publiques participants aux marchés passés par le Siéml en qualité de coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ;
- **autoconsommation collective publique mono-producteur privée** : opération dans laquelle un producteur privé, par exemple une société de production ENR locale, vend l'électricité aux entités publiques participants aux marchés passés par le Siéml en qualité de coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité ;
- **autoconsommation collective complexe** : opération pouvant regrouper des consommateurs publics, privés et/ou plusieurs producteurs publics et privés, que les consommateurs participent ou non aux marchés passés par le Siéml en qualité de coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

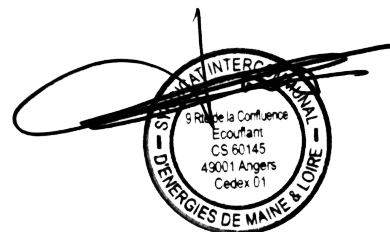
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif du budget principal 2025 du Siéml, l'accompagnement du Syndicat pour chacune des phases de déploiement des opérations d'ACC en amont de leur gestion, en dehors des opérations ACC complexes, ainsi que la grille tarifaire associée, tels que présentés en annexe ;
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif du budget principal 2025 du Siéml, les missions du Siéml envisageables pour la gestion d'une opération ACC en qualité de personne morale organisatrice (PMO), en dehors des opérations ACC complexes, ainsi que la grille tarifaire associée, tels que présentés en annexe ;
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif du budget principal 2025 du Siéml, l'accompagnement et les missions du Siéml en qualité de PMO spécifiques aux opérations d'ACC complexes, démarche qui demeurerait à caractère expérimental pour une durée de deux ans ;
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif du budget principal 2025 du Siéml, l'appui spécifique apporté par le Syndicat aux consommateurs participants en même temps au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité coordonné par le Siéml et à une opération d'ACC quelle qu'elle soit, en contrepartie d'une participation financière annuelle de 500 € par bénéficiaire.

Précise que :

- les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal du Siéml 2025.
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



ACCOMPAGNEMENTS ET MISSIONS DE PMO DU SIÉML POUR LE DÉPLOIEMENT ET LE SUIVI D'OPÉRATIONS D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE (ACC)

Annexe à la délibération DEL89 du Comité syndical du 17 décembre 2024

1- L'accompagnement au développement des opérations standards – hors ACC complexe

Le Siéml accompagne les deux phases suivantes d'élaboration d'opérations standards hors ACC complexe :

La phase d'étude de faisabilité comprend les actions suivantes :

- analyse et sélection des points de livraison ;
- réalisation d'une simulation énergétique et économique ;
- une réunion de restitution ;
- préfiguration de l'opération (définition des différents contrats, modèle de délibération, tarification, fréquence de facturation, réflexion sur le rôle PMO...);
- appui à la mobilisation des participants le cas échéant.

La phase de montage de l'opération se déroule de la manière suivante :

- appui à la définition des règles de fonctionnement et de gouvernance de l'opération ;
- proposition et suivi signature des contrats (contrat de partenariat de l'opération, contrat de vente) ;
- recueil des accords de participation le cas échéant ;
- préparation de la passation de la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS ;
- demande de dérogation au périmètre de 2 km, le cas échéant ;
- mise en place d'un outil de gestion de l'opération si besoin ;
- une à deux réunions avec les participants en fonction du type d'opération.

Pour chacune des phases d'accompagnement du Siéml en amont de la gestion des opérations, s'applique la grille tarifaire forfaitaire suivante à la charge du producteur :

Type d'opération	Etude de faisabilité	Montage de l'opération
Autoconsommation collective patrimoniale	500 €	500 €
Autoconsommation collective publique	1 500 €	1 500 €
Autoconsommation collective publique mono-producteur privé	2 000 €	2 000 €

2- La gestion de l'opération standard et le rôle de personne morale organisatrice (PMO), hors opération ACC complexe

En qualité de personne morale organisatrice, le Siéml organise les échanges d'énergie entre producteurs et consommateurs en collaboration avec le gestionnaire de réseau Enedis et :

- garantit le bon fonctionnement de l'opération en tant que tiers de confiance pour les participants. A ce titre, les acteurs du projet définissent des règles de fonctionnement et des modalités d'échanges de l'énergie (clé de répartition, prix, modalités de gouvernance, entrées et sorties de l'opération). La PMO est garante du respect de ce cadre (mise en place des modalités définies, gestion de l'opération, relation avec le GRD) ; elle est mise au service des acteurs qui composent le projet ;
- Signe la convention d'autoconsommation collective avec le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) qui engage les rôles et responsabilités respectives de la PMO et du GRD ;

Pour les opérations d'ACC – hors opération ACC complexe – sur lesquelles le Siéml est désignée PMO, s'applique au producteur la grille tarifaire forfaitaire suivante :

Type d'opération	Contribution annuelle
Autoconsommation collective patrimoniale	750 € + 3 € / kW
Autoconsommation collective publique	750 € + 3 € / kW
Autoconsommation collective publique mono-producteur privé	750 € + 6 € / kW

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 90 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Attribution des aides pour la rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal dans le cadre du second appel à projets BEE 2030 de l'exercice 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 2224-31 et suivants et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment le livre II ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du Comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024 et modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 et par la décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° xx/2024 du 17 décembre 2024 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n°50/2024 du 2 juillet 2024 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n°30/2024 du 26 mars 2024, adoptant la réforme des mesures d'accompagnement du Siéml en faveur des démarches de transition énergétique des communes et intercommunalités ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 32/2024 du 26 mars 2024, adoptant les dispositifs annuels d'accompagnement des projets de transition énergétique ;

Vu l'avis de la Commission transition énergétique du Siéml en date du 26 novembre 2024 ;

Vu les vingt-quatre dossiers de candidature déposés dans le cadre du second appel à projets BEE 2030 de l'exercice 2024 sont recevables ;

Considérant que les dossiers déposés par les vingt-quatre communes sont éligibles au programme d'aide BEE 2030 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** l'attribution des aides à l'investissement « BEE2030 » pour les vingt-quatre projets éligibles pour un total de 1 779 913 €, tels que joints en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, les conventions financières correspondantes.

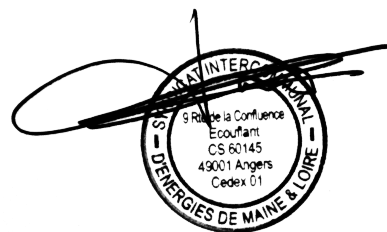
Précise que :

- les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal du Siéml 2024, chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens*

accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

BEE 2030

Second appel à projets 2024

Annexe au rapport n° 18 présenté au Comité syndical le 17 décembre 2024

Demandeurs	Opérations aidées		Montant des travaux de rénovation (€ HT)	Montant de l'opération (€ HT)	Montant de l'aide
	Type	Site			
SAVENNIERES	Rénovation	Salle du Fresne	468 018 €	1 039 000 €	80 000 €
MAZIERES-EN-MAUGES	Rénovation	Vestiaires du Foot	51 717 €	51 717,00 €	25 350 €
VAL D'ERDRE-AUXENCE	Rénovation	Ecole élémentaire R. Gosciny - Le Louroux Béconnais	1 190 000€	2 652 000 €	130 000 €
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX	Rénovation	Logement communal - Brézé	95 585 €	300 818 €	33 924 €
BECON-LES-GRANITS	Rénovation	Ecole Elementaire Léonard De Vinci	603 700 €	653 700 €	130 000 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	Rénovation	Salle de l'Aubance Brissac	144 695 €	748 000 €	80 000 €
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	Rénovation	Future Salle Multi-activités	280 000 €	315 661 €	81 896 €
VARENNES SUR LOIRE	Rénovation	Vestiaires du stade	326 000 €	622 084 €	27 720 €
GENNES-VAL-DE-LOIRE	Rénovation	Salle polyvalente René Sauleau - Les Rosiers sur Loire	487 000 €	487 000 €	121 770 €
GENNES-VAL-DE-LOIRE	Rénovation	Logement communal Grézillé	70 000 €	70 000 €	9 434 €
SCEAUX-D'ANJOU	Rénovation	Mairie	199 700 €	779 137 €	41 040 €
DOUE-EN-ANJOU	Rénovation et EnR Thermique	Ecole de Douces – Doué la Fontaine	311 000 €	1 536 000€	200 000 €
SOULAINES-SUR-AUBANCE	Rénovation et EnR Thermique	Gîte communal	111 509 €	515 593 €	37 100 €
SOULAINES-SUR-AUBANCE	Rénovation et EnR Thermique	Ecole Nicolas Condorcet	340 000 €	570 000 €	100 000 €
MOULIHERNE	Rénovation et EnR Thermique	Ecole Pomme de Reinette	688 500 €	688 500 €	156 428 €
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	Rénovation et EnR Thermique	Eco-complexe Cressonnière	2 877 380 €	5 139 132 €	159 000 €
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	Rénovation et EnR Thermique	Mairie	174 500 €	370 260 €	52 756 €
CHALONNES-SUR-LOIRE	Rénovation et EnR Thermique	Mairie (Aile "las Cases")	712 100 €	1 894 065 €	146 071 €
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	EnR Thermique	Mairie et Espace George Sand	423 000 €	492 120 €	31 330 €
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	EnR Thermique	Groupe scolaire	802 000 €	871 120 €	90 000 €
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	EnR Thermique	Ecole Emile-Joulain Soucelles	200 000 €	200 000 €	20 000 €
ROU-MARSON	Renforcement installation PV	Atelier Communal		60 000 €	6 094 €
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	Renforcement installation PV	Eco-complexe Cressonnière			10 000 €
BELLEVIGNE-EN-LAYON	Renforcement installation PV	Salle polyvalente de Faye d'Anjou		22 000 €	10 000 €
TOTAL			10 556 404 €	20 077 908 €	1 779 913 €

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 91 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

**Projet d'avenants aux conventions individuelles pour les projets de chaufferie bois de
Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvre**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-3-1 et suivants, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » par le Siéml au profit des membres l'ayant transférée au syndicat, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 57/2024 du 2 juillet 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 et par la décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° xx/2024 du 17 décembre 2024 ;

Vu le transfert au Siéml de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelables » et fixant le bois énergie comme source de chaleur renouvelable, approuvé par délibérations concordantes du conseil municipal de Saint-Clément-de-la-Place du 21 septembre 2022 et du comité syndical du Siéml n° 68/2022 du 18 octobre 2022 ; du conseil municipal de Fontevraud-l'Abbaye du 15 novembre 2022 et du comité syndical du Siéml n° 90/2022 du 13 décembre 2022 ; du conseil municipal de Montrevault-sur-Èvre n° 2023-112 du 6 juillet 2023 et du comité syndical du Siéml n° 72/2023 du 17 octobre 2023 ;

Vu les conventions individuelles précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelables » transférée au Siéml, approuvées par délibérations concordantes du conseil municipal de Fontevraud-l'Abbaye n° 2024.02.03 du 21 février 2024, du conseil municipal de Saint-Clément-de-la-Place n° 2024-05 du 21 février 2024, du conseil municipal de Montrevault-sur-Èvre n° 2024-028 du 22 février 2024 et du Comité syndical du Siéml n° 36/2024 du 26 mars 2024 et conclues les 21, 22, 23 février 2024 pour, respectivement :

- la conception et réalisation du projet de chaufferie bois des écoles de Fontevraud-l'Abbaye ;
- la conception et réalisation du projet de chaufferie bois de l'ensemble du groupe scolaire de Saint-Clément-de-la-Place ;
- la conception et réalisation du projet de chaufferie bois à destination de la maison commune de loisirs de La Chaussaire (commune déléguée de Montrevault-sur-Èvre) ;

Considérant que le Siéml exerce en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, la compétence relative à production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelables ;

Considérant que, à la suite de son transfert, la mise en œuvre de la compétence nécessite, pour la réalisation de chaque projet identifié sur le territoire de la collectivité, la conclusion d'une convention individuelle préalablement approuvée par délibérations concordantes de l'organe délibérant des parties détaillant les conditions et modalités d'exercice de la compétence ainsi que les modalités de calcul et montant de la contribution ;

Considérant que toute modification apportée au plan de financement prévisionnel doit faire l'objet d'un avenant modificatif de la convention individuelle préalablement approuvée par délibérations concordantes de l'organe délibérant des parties ;

Considérant que les travaux de ces trois projets ont évolué par rapport à ceux prévus initialement et nécessitent d'ajuster le plan de financement prévisionnel figurant dans les conventions individuelles initiales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

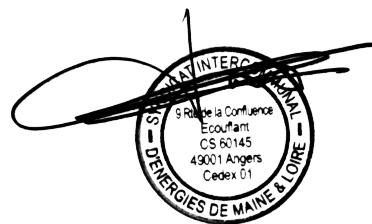
- **d'approuver** la modification apportée au plan de financement prévisionnel des projets de chaufferie bois de Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvre, et, partant, les projets d'avenants aux conventions individuelles afférentes, joints en annexes à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, les projets d'avenants susmentionnés, ainsi que tout document d'exécution de la présente délibération.

Précise que :

- les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024.
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



**AVENANT
CONVENTION INDIVIDUELLE
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE**



**« PRODUCTION ET DISTRIBUTION PAR RESEAUX TECHNIQUES DE CHALEUR RENOUVELABLE » -
BOIS ENERGIE**

CHAUFFERIE BOIS DU GROUPE SCOLAIRE DE FONTEVRAUD-L'ABBAYE

ANNEXE 2A – DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES

1. Modification du plan de financement prévisionnel

Plan de financement prévisionnel du projet (en € TTC) initial :

Plan de financement prévisionnel				
Investissement		Recette		
Maitrise d'œuvre	27 375,00 € HT	SIÉML	60 500,00 €	18 %
Etudes annexes (CT, CSPS,...)	6 795,00 € HT	ADEME	83 280,00 €	24 %
Travaux	253 975,32 € HT	FCTVA	56 720,83 €	16 %
TVA	57 629,06 €	Participation communale	145 273,55 €	42 %
TOTAL	345 774,38 € TTC	TOTAL	345 774,38 €	

Plan de financement prévisionnel du projet (en € TTC) modifié :

Plan de financement prévisionnel				
Investissement		Recette		
Maitrise d'œuvre	27 375,00 € HT	SIÉML	100 000,00 €	27%
Etudes annexes (CT, CSPS,...)	6 795,00 € HT	ADEME	83 280,00 €	22%
Travaux	276 646,65 € HT	FCTVA	61 147,81 €	16%
TVA	62 163,33 €	Participation communale	128 333,77 €	34%
TOTAL	372 761,58 € TTC	TOTAL	372 761,58 €	

2. Modification de la contribution financière annuelle

Contribution financière annuelle prévisionnelle initiale demandée à la commune :

Terme fixe sur la durée de la convention (20 ans)	Financement des investissements – tranche ferme (cf : le plan de financement prévisionnel ci-dessus)	7 263,68 € /an
Terme variable Ces montants seront actualisés annuellement selon les coûts réels	Charges de combustibles bois énergie (environ 30 t/an)	12 900 €/an
	Charges d'entretien, de maintenance et de réparation	1 500 €/an
	Frais de gestion du Siéml (4% du montant de terme fixe + charges de combustibles + charges d'entretien/maintenance)	866,55 €/an
Montant estimatif de la contribution annuelle		22 530,22 €/an

Contribution financière annuelle prévisionnelle modifiée demandée à la commune :

Terme fixe sur la durée de la convention (20 ans)	Financement des investissements – tranche ferme (cf : le plan de financement prévisionnel ci-dessus)	6 416,69 € /an
Terme variable Ces montants seront actualisés annuellement selon les coûts réels	Charges de combustibles bois énergie (environ 30 t/an)	9 000 €/an
	Charges d'entretien, de maintenance et de réparation	1 500 €/an
	Frais de gestion du Siéml (4% du montant de terme fixe + charges de combustibles + charges d'entretien/maintenance)	676,66 €/an
Montant estimatif de la contribution annuelle		17 593,35 €/an

Fait en deux (2) exemplaires originaux

A ...
Le ...

A Écouflant,
Le ...

Pour la Commune,
Le/la Maire

Pour le Siéml,
Le Président,

**AVENANT
CONVENTION INDIVIDUELLE
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE**



**« PRODUCTION ET DISTRIBUTION PAR RESEAUX TECHNIQUES DE CHALEUR RENOUVELABLE » -
BOIS ENERGIE**

**CHAUFFERIE BOIS DE L'ECOLE PUBLIQUE "ALFRED DE MUSSET" DE LA COMMUNE DE SAINT
CLEMENT DE LA PLACE**

ANNEXE 2A – DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES

1. Modification du plan de financement prévisionnel

Plan de financement prévisionnel du projet (en € TTC) initial :

Plan de financement prévisionnel				
Investissement		Recette		
Maitrise d'œuvre	36 337,50 € HT	SIéML	71 100,00 €	18 %
Autres études (CT, CSPS, étude de sol, etc)	9 124,00 € HT	ADEME	113 370,00 €	29 %
Travaux	276 267,14 € HT	FCTVA	63 331,64 €	16 %
TVA	64 345,73 €	Participation communale	138 272,73 €	37 %
TOTAL		TOTAL	386 074,37€	

Plan de financement prévisionnel du projet (en € TTC) modifié :

Plan de financement prévisionnel				
Investissement		Recette		
Maitrise d'œuvre	36 337,50 € HT	SIéML	100 000,00 €	25%
Autres études (CT, CSPS, étude de sol, etc)	9 124,00 € HT	ADEME	113 370,00 €	28%
Travaux	287 320,83 € HT	FCTVA	65 507,54 €	16%
TVA	66 556,47 €	Participation communale	120 461,26 €	30%
TOTAL		TOTAL	399 338,80 €	

2. Modification de la contribution financière annuelle

Contribution financière annuelle prévisionnelle initiale demandée à la commune :

Terme fixe sur la durée de la convention (20 ans)	Financement des investissements – tranche ferme (cf : le plan de financement prévisionnel ci-dessous)	6 913,64 €/an
Terme variable Ces montants seront actualisés annuellement selon les coûts réels	Charges de combustibles bois énergie (environ 43 t/an)	17 500,00 €/an
	Charges d'entretien, de maintenance et de réparation	1 500,00€/an
	Frais de gestion du Siéml (4% du montant de terme fixe + charges de combustibles + charges d'entretien/maintenance)	1 036,55 €/an
Montant estimatif de la contribution annuelle		26 950,18 €/an

Contribution financière annuelle prévisionnelle modifiée demandée à la commune :

Terme fixe sur la durée de la convention (20 ans)	Financement des investissements – tranche ferme (cf : le plan de financement prévisionnel ci-dessous)	6 023,06 €/an
Terme variable Ces montants seront actualisés annuellement selon les coûts réels	Charges de combustibles bois énergie (environ 43 t/an)	12 900,00 €/an
	Charges d'entretien, de maintenance et de réparation	1 500,00€/an
	Frais de gestion du Siéml (4% du montant de terme fixe + charges de combustibles + charges d'entretien/maintenance)	816,9 €/an
Montant estimatif de la contribution annuelle		21 239,98 €/an

Fait en deux (2) exemplaires originaux

A ...
Le ...

A Écouflant,
Le ...

Pour la Commune,
Le/la Maire

Pour le Siéml,
Le Président,

**AVENANT
CONVENTION INDIVIDUELLE
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE**



**« PRODUCTION ET DISTRIBUTION PAR RESEAUX TECHNIQUES DE CHALEUR RENOUVELABLE » -
BOIS ENERGIE**

**CHAUFFERIE BOIS MAISON COMMUNE DE LOISIRS À LA CHAUSSAIRE - COMMUNE DE
MONTREVAULT-SUR-ÈVRE**

ANNEXE 2A – DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION PREVISIONNELLES

1. Modification du plan de financement prévisionnel

Plan de financement prévisionnel du projet (en € TTC) initial :

Plan de financement prévisionnel				
Investissement		Recette		
Travaux	67 500,00 € HT	SIÉML	23 200,00 €	29 %
TVA	13 500,00 €	ADEME	17 640,00 €	22 %
		FCTVA	13 287,44 €	16 %
		Participation communale	26 872,76 €	33 %
TOTAL	81 000,00 € TTC	TOTAL	81 000,00 €	

Plan de financement prévisionnel du projet (en € TTC) modifié :

Plan de financement prévisionnel				
Investissement		Recette		
Travaux	70 393,00 € HT	SIÉML	29 000,00 €	34%
TVA	14 078,60 €	ADEME	17 640,00 €	21%
		FCTVA	13 856,72 €	16%
		Participation communale	23 974,88 €	28%
TOTAL	84 471,60 € TTC	TOTAL	84 471,60 €	

2. Modification de la contribution financière annuelle

Contribution financière annuelle prévisionnelle initiale demandée à la commune :

Terme fixe sur la durée de la convention (20 ans)	Financement des investissements – tranche ferme (cf : le plan de financement prévisionnel ci-dessus)	1 343,64 €/an
Terme variable Ces montants seront actualisés annuellement selon les coûts réels	Charges de combustibles bois énergie (environ 9 t/an)	4 500,00 €/an
	Charges d'entretien, de maintenance et de réparation	1 000,00 €/an
	Frais de gestion du Siéml (4% du montant de terme fixe + charges de combustibles + charges d'entretien/maintenance)	273,75 €/an
Montant estimatif de la contribution annuelle		7 117,39 €/an

Contribution financière annuelle prévisionnelle modifiée demandée à la commune :

Terme fixe sur la durée de la convention (20 ans)	Financement des investissements – tranche ferme (cf : le plan de financement prévisionnel ci-dessus)	1 198,74 €/an
Terme variable Ces montants seront actualisés annuellement selon les coûts réels	Charges de combustibles bois énergie (environ 9 t/an)	2 700,00 €/an
	Charges d'entretien, de maintenance et de réparation	1 000,00 €/an
	Frais de gestion du Siéml (4% du montant de terme fixe + charges de combustibles + charges d'entretien/maintenance)	195,95 €/an
Montant estimatif de la contribution annuelle		5 094,68 €/an

Fait en deux (2) exemplaires originaux

A ...
Le ...

A Écouflant,
Le ...

Pour la Commune,
Le/la Maire

Pour le Siéml,
Le Président,

Acte à classer

COSY2024-DEL91

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-31T14-21-54.00 (MI258158866)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20241217-COSY2024-DEL91-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Projet d'avenants aux conventions individuelles pour les projets de chaufferie bois de Fontevraud-l'Abbaye Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvre
Date de décision : 17/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.7. Conventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 91 - Avenants aux conventions pour les chaufferies dédiées.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/12/24 à 14:21

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 31/12/24 à 14:21

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 31/12/24 à 14:28

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 92 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et aux installations d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n°77/2024 du 17 décembre 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 et par la décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 79/2024 du 17 décembre 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget annexe IRVE du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024 et par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 79/2024 du 17 décembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** les opérations mentionnées ci-après et de solliciter les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes :
 - o travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent (annexe 1) ;
 - o travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2),
 - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo protection (projets nouveaux et modifiés) (annexe 3) ;
 - o maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
 - travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 4),
 - dépannages des réseaux d'éclairage public du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 (annexe 5) ;
 - o Infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
 - Installations (projets nouveaux et modifiés) (annexe 6).

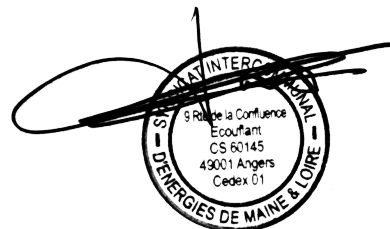
Précise que :

- les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024, chapitres 23 « travaux en cours » et 13 « subventions d'équipement ».
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes,

6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site *www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Annexe 1

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
BEAUPREAU EN MAUGES	PIN EN MAUGES	023.24.11	Effacement réseau Impasse Abbé Cantiteau	20 360,00 €	8 150,00 €
TERRANJOU	CHAVAGNES LES EAUX	086.21.05	Rue de Commerce	155 690,00 €	31 140,00 €
DURTAL		127.22.09	Rue des Déportés et rue du stade	272 720,00 €	54 550,00 €
PONTS DE CE (LES)		246.24.04	Effacement chemin des Trois Paroisses, avenue Maurice Tardat (D312)	72 000,00 €	60 000,00 €

Annexe 2

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
BEAUPREAU EN MAUGES	JALLAIS	023.24.17	Modification Eclairage Lot Brin de campagne	19 720,00 €	14 790,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	JALLAIS	023.24.24	Remplacement projecteurs stade	35 550,00 €	26 670,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	PIN EN MAUGES	023.23.22	Extension Ecl public parking Abbé Cantiteau sol° réseau	11 420,00 €	8 570,00 €
LONGUE JUMELLES		180.24.02	Eclairage solaire Allée de la Gravauderie	7 980,00 €	6 000,00 €
MAUGES SUR LOIRE	POMMERAYE (LA)	244.22.16	Renovation des Projecteurs - Stade	1 750,00 €	1 310,00 €
MAUGES SUR LOIRE	MONTJEAN S/ LOIRE	244.24.03	Déplacement de 2 candélabres - Rue Nationale	600,00 €	450,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St PIERRE MONTLIMART	218.20.02	Projet Centralité Saint Pierre Montlimart - Place St Pierre	65 550,00 €	49 160,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St REMY EN MAUGES	218.21.02	Effacement Eclairage rue de Bretagne	23 570,00 €	17 680,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St REMY EN MAUGES	218.21.07	Extension éclairage public - periscolaire - rue de Bretagne	12 320,00 €	9 240,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	PUISSET DORE	218.24.21	Lotissement "Les Varennes" Fo et Pose d'un Candélabre	4 530,00 €	3 400,00 €
NOYANT VILLAGES	NOYANT	228.24.02	eclairage terrain de football stade de la rue des Sports	127 340,00 €	95 500,00 €
CORON		109.21.04	Effacement rue Joachim du Bellay	17 430,00 €	13 080,00 €

Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
VERNOIL LE FOURRIER		369.23.01	renovation EP programme 2024: Groupe scolaire et foyer logement personnes âgées	35 110,00 €	26 330,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE		050.23.17	renovation EP programme 2023	82 140,00 €	52 900,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE		050.24.10	Rénovation éclairage public 2024	22 020,00 €	11 040,00 €
LE LION D'ANGERS	LION D'ANGERS	176.22.09	Rénovation EPu 2023 - ZA La Sablonnière tranche 1 - CCVHA	40 910,00 €	26 590,00 €
OMBREE D'ANJOU	POUANCE	248.24.06	Rénovation éclairage public 2024 (CC ABC)	33 660,00 €	25 250,00 €
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	248.24.08	Rénovation éclairage public 2024 (CC ABC)	14 100,00 €	9 170,00 €

Annexe 4

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Travaux ponctuels

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum en €
EP018-24-599	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	remplacement du candélabre N°875, résidence St Michel.	1 145,90 €	75%	859,43 €
EP018-24-604	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	remplacement des lanternes 183, 394, 400 et 676	4 003,40 €	75%	3 002,55 €
EP097-24-104	BAUGE_EN_ANJOU (Cheviré-le-Rouge)	pose de prises guirlandes	2 201,62 €	75%	1 651,22 €
EP097-24-105	BAUGE_EN_ANJOU (Cheviré-le-Rouge)	remplacement de prises guirlandes, rue Marcel DUPRE	2 213,56 €	75%	1 660,17 €
EP101-24-109	BAUGE_EN_ANJOU (Clefs)	pose de prises guirlandes, Grande rue	1 159,96 €	75%	869,97 €
EP101-24-110	BAUGE_EN_ANJOU (Clefs)	remplacement de prises guirlandes, rue principale	4 992,20 €	75%	3 744,15 €
EP245-24-57	BAUGE_EN_ANJOU (Pontigné)	remplacement de la lanterne n°2, Rue des Mégalithes	1 358,16 €	75%	1 018,62 €
EP315-24-25	BAUGE_EN_ANJOU (St-Quentin-les-Beaurepaire)	remplacement de prises guirlandes	4 624,12 €	75%	3 468,09 €
EP022-24-241	Beaulieu-sur-Layon	Déplacement candélabre N°12-2/198 - Rue du Fief Signore	2 771,56 €	75%	2 078,67 €
EP023-23-332	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	suite intervention 023-23-302, remplacement du mat déterioré, N°958, rue de la Sablière	741,29 €	75%	555,97 €
EP023-24-370	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Beaupréau)	suite à l'intervention 023-24-369, remplacement de l'ensemble accidenté au pt 1743	2 949,57 €	75%	2 212,18 €
EP243-23-57	BEAUPREAU_EN_MAUGES (La Poitevineière)	Suite à l'intervention 243-23-50, remplacement du mât accidenté, N°137, lotissement Pont Madame	1 716,74 €	75%	1 287,56 €
EP134-24-139	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Faye-d'Anjou)	Remplacement candélabre N°86 - Rue Chateau	1 419,33 €	75%	1 064,50 €
EP029-24-122	BLAISON_SAINTE_SULPICE (Blaison-Gohier)	Pose horloge dans armoire H-C20 - Stade de football	601,28 €	75%	450,96 €
EP054-24-198	Candé	Remplacement driver N°867 - Avenue Firmin Tortiger	259,10 €	75%	194,33 €
EP528-24-84	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc Pouancé-Combrée)	Dépose définitive N°24-3 - ZA de la Pidaie	965,36 €	75%	724,02 €
EP518-24-307	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc Segré)	Remplacement lanterne N°233,234,237, réparation N°236 - ZAE Ebeaupinière	4 069,11 €	75%	3 051,83 €
EP518-24-313	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc Segré)	Pose de 2 potelets de protection - ZI Etrichée	492,74 €	75%	369,56 €
EP517-24-31	CC_ANJOU_LOIR_ET_SARTHE (cc Loir et Sarthe)	redressement du mât H-52, ZA des Landes	1 289,81 €	75%	967,36 €
EP063-22-363	Chalonnnes-sur-Loire	Remplacement candélabre N°988-2 - La Roullière	3 017,40 €	75%	2 263,05 €
EP063-24-423	Chalonnnes-sur-Loire	Suite Dépannage - Remplacement lanterne N°499 - Allée des Lilas	802,77 €	75%	602,08 €
EP063-24-426	Chalonnnes-sur-Loire	Remplacement trappe de visite N°1150 - Place de l'hotel de ville	302,82 €	75%	227,12 €
EP063-24-429	Chalonnnes-sur-Loire	Remplacement candélabre N°457,458 - Le Marais	3 393,82 €	75%	2 545,37 €
EP063-24-431	Chalonnnes-sur-Loire	de prise guirlande - Pont de Chalonnnes sur loire	8 288,74 €	75%	6 216,56 €
EP068-24-206	Champocé-sur-Loire	Remplacement disjoncteur diff - Stade de football	448,28 €	75%	336,21 €
EP092-24-122	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Pose horloge dans armoire H-C20 - Stade de football	601,28 €	75%	450,96 €
EP112-24-190	Coudray-Macouard (Ie)	remplacement du candélabre 226, Rue de la Seigneurie	1 466,46 €	75%	1 099,85 €
EP120-24-142	Denée	Pose prise guirlande N°160,168 - Place de la Perrière	634,44 €	75%	475,83 €
EP104-23-63	DOUE_EN_ANJOU (Concourson-sur-Layon)	réparation du réseau des points 71 et 72, Parc du Layon	1 373,21 €	75%	1 029,91 €
EP367-24-227	ERDRE_EN_ANJOU (Vern-d'Anjou)	Pose marche forcée	297,28 €	75%	222,96 €
EP140-24-257	Fontevraud-l'Abbaye	réparation du réseau entre les points 95 et 97, Allée Ste Catherine	4 906,09 €	75%	3 679,57 €
EP149-24-262	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Gennes)	pose d'un mât autonome pour abri bus	2 809,75 €	75%	2 107,31 €
EP261-24-191	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Rosiers-sur-Loire (les))	remplacement de la lanterne n°132, Rue des Roseaux	1 243,03 €	75%	932,27 €
EP304-24-89	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Saint-Martin-de-la-Place)	remplacement de la lanterne 92, rue des Vollerots	1 012,02 €	75%	759,02 €
EP346-24-168	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Thoueil (Ie))	remplacement de la lanterne n°6, Quai des Mariniers	1 402,71 €	75%	1 052,03 €
EP178-24-74	Loiré	Pose marche forcée	779,68 €	75%	584,76 €
EP180-24-817	Longué-Jumelles	dépose des bornes lumineuses 1138 et 1139 pour travaux, Passage du Moulin vers la Mairie	499,51 €	75%	374,63 €
EP215-23-300	Montreuil-Bellay	remplacement des lanternes 414 et 416, Avenue Duret	5 643,45 €	75%	4 232,59 €
EP221-24-129	Mouliherne	remplacement de la lanterne n°110, Lot Val de Loire	970,95 €	75%	728,21 €
EP222-24-368	Moze-sur-Louet	Pose marche forcée	1 358,56 €	75%	1 018,92 €

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum en €
EP062-24-40	NOYANT_VILLAGES (Chalonnnes-sous-le-Lude)	remplacement du coffret à coté du point N°19, Grande rue.	700,53 €	75%	525,40 €
EP266-24-109	Saint-Augustin-des-Bois	pose d'une prise guirlande	365,87 €	75%	274,40 €
EP266-24-113	Saint-Augustin-des-Bois	Pose marche forcée	586,72 €	75%	440,04 €
EP272-24-138	Saint-Clément-des-Levées	Mail transféré à Jérôme le 3/10	1 141,16 €	75%	855,87 €
EP284-24-108	Saint-Germain-des-Prés	Remplacement lanterne N°70 - Rue du Pontron	874,43 €	75%	655,82 €
EP288-24-52	Saint-Jean-de-la-Croix	Pose marche forcée	490,24 €	75%	367,68 €
EP086-24-59	TERRANJOU (Chavagnes)	Remplacement lampe et amorceur N°H-210 - Stade de football	1 226,60 €	75%	919,95 €
EP227-24-79	TERRANJOU (Notre-Dame-d'Allençon)	remplacement de l'armoire C02	3 035,00 €	75%	2 276,25 €
EP355-24-1150	Trémentines	remplacement des 2 platines des bornes accidentées et déplacement en fond de trottoir	3 117,46 €	75%	2 338,10 €
EP359-24-45	Ulmes (les)	remplacement de la lanterne, impasse de la Maligny	831,39 €	75%	623,54 €
EP108-23-82	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	mise en permanent des points lumineux N°62, 138, 141, 143, 176-2.	2 764,72 €	75%	2 073,54 €
EP108-24-90	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	Pose de prise guirlandes	2 307,14 €	75%	1 730,36 €
EP183-24-146	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	déplacement du candélabre 103.	2 362,36 €	75%	1 771,77 €
EP183-24-148	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	Pose de prise guirlandes	5 474,38 €	75%	4 105,79 €
EP183-24-149	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	Remplacement candélabre N°191 - Rue du Stade ST Laurent	1 595,48 €	75%	1 196,61 €
EP183-24-150	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	Remplacement candélabre N°189 - Rue du Stade ST Laurent	1 390,31 €	75%	1 042,73 €
EP376-24-40	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Villemoisian)	Pose de prise guirlandes	2 046,77 €	75%	1 535,08 €
EP376-24-42	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Villemoisian)	Remplacement candélabre N°94 - Rue du Moulin	2 453,63 €	75%	1 840,22 €
EP369-24-247	Vernoil-le-Fourrier	remplacement du projecteur HS, stade.	1 697,54 €	75%	1 273,16 €
EP371-23-191	Vezins	Suite à la demande 371-23-190 remplacement du mat accidenté au point 142	1 573,08 €	75%	1 179,81 €
TOTAL			116 261,87 €	75%	87 196,40 €

Annexe 5

DEPANNAGES DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024
(annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

COLLECTIVITES	Montant Travaux TTC maximum	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum
ERDRE-EN-ANJOU	1 413,94	75%	1 060,46
Total	1 413,94		1 060,46

Annexe 6

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.24.09	60 Avenue Vauban	13 753,50 €	3 438,37 €
ANGERS		007.24.21	Rue Paul Cézanne	14 611,05 €	3 652,77 €
ANGERS		007.24.06	16 Boulevard du Roi René	39 315,98 €	9 829,00 €
ANGERS		007.24.16	Square Angélique du Coudray -Rue St Léonard	19 879,11 €	4 969,78 €
ANGERS		007.24.18	5 Rue Henri Bergson	15 268,91 €	3 817,23 €
LES PONTS-DE-CE		246.24.08	Rue Edouard Rohard - Rue David d'Angers	20 927,95 €	5 231,99 €
TOTAL				123 756,50 €	30 939,14 €

Acte à classer

COSY2024-DEL92

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-31T14-24-23.00 (MI258158886)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20241217-COSY2024-DEL92-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Participations relatives aux travaux d'électrification,
aux travaux d'éclairage public et aux installations
d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Date de décision : 17/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 92 - Participations Elec, Epu, IRVE.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/12/24 à 14:24

Par [MOUTIER Valerie](#)

Transmis

Date 31/12/24 à 14:24

Par [MOUTIER Valerie](#)

Accusé de réception

Date 31/12/24 à 14:30

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n° 93 / 2024

Délibération du Comité syndical
Séance du 17 décembre 2024

Programmes de travaux basse tension d'effacement, renforcement et sécurisation des réseaux pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le onze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents, 4 pouvoirs ont été donnés :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		POUVOIR	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE		POUVOIR	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LARDEUX Dominique		SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x		
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE		x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	

Robert DÉSOEUVRÉ, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription Anjou Loir et Sarthe et Président du Comité syndical

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut Anjou, a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-10, L. 5212-26 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n°77/2024 du 17 décembre 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 du budget principal du Siéml, approuvé par délibération du comité syndical n°15/2024 du 26 mars 2024, modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 41/2024 du 2 juillet 2024, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 69/2024 du 15 octobre 2024 et par la décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° /2024 du 17 décembre 2024 ;

Considérant que, au regard de l'avancement des différentes opérations d'effacement des réseaux électriques, de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, programmées pour 2024, ainsi que du recensement des besoins des collectivités membres, il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2025 ;

Considérant que la réalisation des programmes de travaux donne lieu à des participations financières selon les conditions et modalités déterminées par le règlement financier susvisé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver**, sous réserve de la disponibilité des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2025 :
 - o le contenu du programme d'effacement des réseaux électriques pour 2025 (annexe 1) ;
 - o le contenu du programme de renforcement des réseaux électriques pour 2025 (annexe 2) ;
 - o le contenu du programme de sécurisation des réseaux électriques pour 202 (annexe 3).

Précise que :

- les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2025.
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 17 décembre 2024,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



**Annexe 1
EFFACEMENT DES RESEAUX
EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS
PROGRAMME 2025**

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	NOM DES RUES CONCERNEES	N° opération	Somme de MONTANT TOTAL TRAVAUX	Somme de BT+Terrassement	Somme de Epu	Somme de participation commune TELECOM TTC	Somme de Participation commune BT+Epu+TERRASEMENT+Divers
ANGERS (ALM)		rue de la maître école	007.22.05	552 000,00 €	350 000,00 €	100 000,00 €		450 000,00 €
ANGERS (COMMUNE)		rue de la maître école	007.22.05	165 645,67 €			165 645,67 €	
ANGERS (ALM)		rue de pruniers	007.23.05	87 710,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €		35 000,00 €
ANGERS (COMMUNE)		rue de pruniers	007.23.05	22 896,00 €			13 267,22 €	
ANGERS (ALM)		rue E Delacroix / rue Saumuroise	007.24.24	42 950,00 €	40 000,00 €			
ANGERS (COMMUNE)		rue E Delacroix / rue Saumuroise	007.24.24	7 351,20 €			7 351,20 €	
ARTANNES S/ THOUET		Rue des Ladres et du Thouet (hameau de la Motte)	011.24.01	265 512,20 €	151 640,00 €	39 453,00 €	74 419,20 €	76 437,20 €
AVRILLE (ALM)		rue de la gare	015.23.04	231 445,00 €	195 000,00 €			195 000,00 €
AVRILLE (COMMUNE)		rue de la gare	015.23.04	100 800,00 €			100 800,00 €	
AVRILLE (ALM)		rue de la poste	015.23.05	189 321,00 €	125 000,00 €	40 000,00 €		165 000,00 €
AVRILLE (COMMUNE)		rue de la poste	015.23.05	65 520,00 €			65 520,00 €	
BEAUPREAU EN MAUGES	VILLEDIEU LA BLOUERE	Rue des Chevaliers de Malte	023.22.09	339 680,00 €	217 300,00 €	101 500,00 €		127 520,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	Rue de la Cité tranche 1	023.23.25	215 900,00 €	153 400,00 €	26 500,00 €	36 000,00 €	35 980,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	Rue de la Cité tranche 2	023.23.26	290 000,00 €	194 600,00 €	35 400,00 €	60 000,00 €	92 000,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	Rue de la Cité tranche 3	023.23.27	212 100,00 €	140 500,00 €	26 000,00 €	45 600,00 €	66 600,00 €
BRAIN S/ ALLONNES		Avenue Goupil de Bouillé	041.21.02	142 736,80 €	65 700,00 €	42 316,00 €	34 720,80 €	21 603,20 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	Route de St Melaine (D127)	050.19.08	166 699,00 €	74 800,00 €		54 336,00 €	58 092,25 €
CANTENAY EPINARD (ALM)		Route de Soulaire	055.24.02	323 778,80 €	75 000,00 €	145 000,00 €		220 000,00 €
CANTENAY EPINARD (COMMUNE)		Route de Soulaire	055.24.02	52 236,00 €			52 236,00 €	
BELLEVIGNE LES CHATEAUX	BREZE	rue de la Patroche	060.20.04	280 044,80 €	102 300,00 €	95 984,00 €	81 760,80 €	39 656,80 €
CHALONNES S/ LOIRE		Rue Notre Dame	063.22.06	189 475,00 €	111 895,00 €	34 050,00 €	43 530,00 €	29 189,00 €
CHALONNES S/ LOIRE		Rue des Bords de Vihiers et du Marais	063.24.01	481 571,00 €	278 095,00 €	90 400,00 €	113 076,00 €	73 699,00 €
CHAMPTOCE S/ LOIRE		Rue des hauts prés (rue de la grange - rue du moulin)	068.22.01	206 580,00 €	117 330,00 €	47 250,00 €	42 000,00 €	32 916,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	COSSE D'ANJOU	Rue Baron et place de la mairie	092.24.19	245 755,00 €	126 356,00 €	48 131,00 €	71 268,00 €	69 794,80 €
CHOLET		boulevard Delhumeau	099.24.12	98 165,00 €	78 725,00 €		19 440,00 €	64 662,50 €
CHOLET		rue de la vendée tranche 1	099.24.13	402 494,00 €	307 850,00 €		94 644,00 €	255 450,00 €
CHOLET		Boulevard Faidherbe	099.24.14	161 134,40 €	111 200,00 €		49 934,40 €	93 275,00 €
CHOLET		Rue de la Vendée tranche 2	099.24.16	621 940,00 €	448 600,00 €		173 340,00 €	336 450,00 €
CORON		Rue Nationale	109.23.03	236 624,00 €	149 400,00 €	42 944,00 €	44 280,00 €	76 937,60 €
DURTAL		Rue du Bois Thomas	127.23.07	126 151,00 €	64 375,00 €		61 776,00 €	12 875,00 €
DURTAL		Route de Sablé	127.24.04	119 323,60 €	61 270,00 €		58 053,60 €	24 508,00 €
ETRICHE		Route du Porage	132.24.02	301 673,00 €	173 175,00 €	57 080,00 €	71 418,00 €	92 102,00 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE		impasse de beaulieu	140.22.01	197 960,00 €	103 300,00 €	46 312,00 €	48 348,00 €	29 922,40 €
LE LION D'ANGERS	ANDIGNE	Rue de la Libération	176.20.09	276 529,50 €	153 170,00 €	62 501,50 €	60 858,00 €	43 134,30 €
LONGUE JUMELLES		Rue Michel Couet (entre carrefour avec l'avenue victor hugo et rond point)	180.16.10	338 442,00 €	183 200,00 €	79 702,00 €	75 540,00 €	52 580,40 €
LONGUE JUMELLES		rue du collège (entre la rue de la cour baudry et la rue St Martin)	180.19.06	215 228,00 €	119 800,00 €	46 396,00 €	49 032,00 €	66 478,40 €
LOURESSE ROCHEMENIER		Rue du Moulin et route de la Boutinière	182.24.02	314 918,50 €	146 405,00 €	84 885,50 €	83 628,00 €	92 516,20 €
MAY SUR EVRE		Rue Pasteur	193.21.02	494 394,00 €	314 400,00 €	74 382,00 €	105 612,00 €	155 512,80 €
MAY SUR EVRE		Rue Croix Georget	193.24.02	184 311,00 €	117 150,00 €	45 885,00 €	21 276,00 €	32 607,00 €
MAY SUR EVRE		Rue Nantaise	193.24.03	456 184,00 €	267 100,00 €	82 104,00 €	106 980,00 €	69 840,80 €
MAZE MILON	MAZE	Chemin de la Macheferrière	194.17.04	282 884,80 €	122 200,00 €	94 728,00 €	65 956,80 €	86 771,20 €
MAZE MILON	FONTAINE MILON	Route d'Angers côté Baugé	194.20.04	345 895,30 €	183 900,00 €	75 410,50 €	86 584,80 €	51 862,10 €
MAZIERES EN MAUGES		rue du Bocage	195.24.02	198 979,40 €	116 700,00 €	49 661,00 €	32 618,40 €	33 272,20 €
LA MENITRE		Rue Marc Leclerc	201.20.02	662 707,80 €	352 350,00 €	128 541,00 €	181 816,80 €	96 178,20 €
MORANNES SUR SARTHE	DAUMERAY	Rue de l'assemblée, rue du Puits Bienvenu	220.24.03	369 190,00 €	221 780,00 €	58 070,00 €	89 340,00 €	55 970,00 €
NOYANT VILLAGES	NOYANT	Croix Fortin	228.23.03	271 200,40 €	147 554,00 €	41 120,00 €	82 526,40 €	37 734,80 €
NOYANT VILLAGES	NOYANT	Rue du Maine	228.23.04	183 541,20 €	98 912,00 €	30 490,00 €	54 139,20 €	25 880,40 €
PONTS DE CE (LES) (ALM)		chemin des trois paroisses (avenue Maurice Tardat) D312	246.24.04	84 883,92 €	50 000,00 €	10 000,00 €		60 000,00 €
PONTS DE CE (LES) (COMMUNE)		chemin des trois paroisses (voie commune) -avenue Maurice Tardat) D312	246.24.04	15 289,46 €			7 644,73 €	
ANGERS (COMMUNE)		chemin des trois paroisses (voie commune) -avenue Maurice Tardat) D313	246.24.04	15 289,46 €			7 644,73 €	
ROMAGNE		Suite Rue nationale	260.24.03	596 275,00 €	350 700,00 €	114 043,00 €	131 532,00 €	92 948,60 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	Rue de la Cohue	261.24.13	342 328,00 €	196 000,00 €	63 516,00 €	82 812,00 €	51 903,20 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	Rouëtte de Louerre	261.24.14	254 736,40 €	159 800,00 €	66 038,00 €	28 898,40 €	45 167,60 €
STE GEMMES S/LOIRE		route du Hutreau périmètre ZAC jolivetterie	278.23.07	119 560,00 €	230 000,00 €	55 000,00 €	64 560,00 €	285 000,00 €
St GEORGES S/LOIRE		Vieux Bourg SGLS	283.22.04	729 494,00 €	459 050,00 €	119 700,00 €	150 744,00 €	231 500,00 €
St GERMAIN DES PRES		rue de la Loire et place de l'église	284.17.03	916 516,00 €	541 275,00 €	164 035,00 €	211 206,00 €	141 062,00 €
SEVREMOINE	ROUSSAY	Centre Bourg	301.19.28	188 973,00 €	96 250,00 €	44 003,00 €	48 720,00 €	28 050,60 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	rue Docteur Raffegau (devant usine)	301.24.09	85 706,00 €	41 878,00 €	23 428,00 €	20 400,00 €	26 122,40 €
SEVREMOINE	St CRESPIN S/ MOINE	Rue de Bretagne	301.24.16	515 868,50 €	321 250,00 €	92 978,50 €	101 640,00 €	101 441,40 €
SEVREMOINE	MONTIGNÉ	Rue Foulques Nerra	301.24.17	297 357,00 €	190 880,00 €	49 717,00 €	56 760,00 €	48 119,40 €
SEVREMOINE	St MACAIRE EN MAUGES	ZA la Courbière tranche 1 rue des Alouettes	301.24.19	275 606,00 €	145 400,00 €	55 410,00 €	74 796,00 €	80 324,00 €
SEVREMOINE	St MACAIRE EN MAUGES	ZA la Courbière tranche 2 rue de l'Industrie	301.24.20	115 613,60 €	63 100,00 €	20 620,00 €	31 893,60 €	33 488,00 €
LOIRE AUTHION (ALM)	DAGUENIERE	Chemin des champs	307.24.04	95 777,40 €	15 000,00 €	40 000,00 €		55 000,00 €
LOIRE AUTHION (COMMUNE)	DAGUENIERE	Chemin des champs	307.24.04	83 251,00 €			83 251,20 €	
SEGUIERIE (LA)		Rue de la grande fontaine entre la rue des amourettes et le square des lavandières	332.24.03	160 127,50 €	104 650,00 €	24 877,50 €	30 600,00 €	25 905,50 €
SEGUIERIE (LA)		lotissement des cèdres rue des chataigniers, des chenes et des bruyères	332.24.04	527 830,00 €	209 000,00 €	107 750,00 €	211 080,00 €	126 700,00 €
SEICHES S/ LE LOIR		Rue des Rabières	333.24.05	127 829,50 €	73 817,00 €	21 762,50 €	32 250,00 €	38 231,80 €
SEICHES S/ LE LOIR		Rue des Grands Champs et rue Régnier	333.24.06	156 747,00 €	76 340,00 €	50 167,00 €	30 240,00 €	25 301,40 €
SOMLOIRE		rue du Moulin	336.23.01	476 755,00 €	275 900,00 €	102 815,00 €	98 040,00 €	151 486,00 €
SOMLOIRE		rue des Jonquilles, rue du stade	336.23.02	320 553,00 €	193 050,00 €	59 343,00 €	68 160,00 €	100 957,20 €
TESSOULLE (LA)		rue du stade et rue du rosiers	343.19.02	451 502,50 €	251 350,00 €	99 592,50 €	100 560,00 €	70 188,50 €
ERDRE EN ANJOU	BRAIN S/ LONGUENEE	rue d'anjou	367.22.13	354 960,00 €	201 840,00 €	56 424,00 €	96 696,00 €	51 652,80 €
ERDRE EN ANJOU	VERN D'ANJOU	rue du 11 novembre	367.24.05	183 840,80 €	119 060,00 €		64 780,80 €	23 812,00 €
VERNOIL LE FOURRIER		La rue du Lavoir	369.20.06	116 425,80 €	53 928,00 €	25 413,00 €	37 084,80 €	31 736,40 €
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	Rue du Marquis de Contades	373.20.08	250 992,00 €	146 450,00 €	51 022,00 €	53 520,00 €	39 494,40 €
LYS HAUT LAYON	FOSSE DE TIGNE	Rue du rocher/amitié	373.22.04	338 177,00 €	193 000,00 €	73 057,00 €	72 120,00 €	106 422,80 €
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	Rue St Nicolas et rue Poisson Valentin	373.24.14	267 559,00 €	175 400,00 €	45 959,00 €	46 200,00 €	88 543,60 €
VIVY		rue de la loge	378.24.06	122 507,20 €	61 000,00 €		61 507,20 €	24 400,00 €
YZERNAY		carrefour RD25/148 rue pierre de romans	381.24.02	35 351,00 €	21 800,00 €	6 111,00 €	7 440,00 €	11 164,40 €
TOTAL				20 361 260,41 €	11 603 600,00 €	3 662 541,50 €	4 912 334,75 €	5 871 133,55 €

ANNEXE 2
PROGRAMME 2025 DE RENFORCEMENTS
 Classement par Ordre de priorité

Commune	Commune déléguée	Libellé opération - Poste concerné	Chute de tension (%)	Solution	OPERATION	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES HT
Postes Saturés							
BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	Renforcement BT P05 FREMONIERE	104,18	RENFORCEMENT BT AERIEN	050.23.15	101 720,00 €	101 720,00 €
DOUE EN ANJOU	St GEORGES S/LAYON	Renforcement BT P12 GRD CIMETIERE, Grande rue et rue de la Chatelaisson	104,42	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	125.24.07	164 825,00 €	266 545,00 €
HUILLE LEZIGNE	LEZIGNE	Renforcement P21 GUITIERE	114,58	RENFORCEMENT BT AERIEN	174.24.02	79 905,00 €	346 450,00 €
OREE D'ANJOU	St LAURENT DES AUTELS	Renforcement P23 Gourdonniere - rue de l'étang, rue du planty, rue de la rabotellerie, rue du four	112	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	069.23.10	39 080,00 €	385 530,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	FERRIERE DE FLEE	Renforcement P07 FREMONDAIS	104,93	RENFORCEMENT BT AERIEN	331.23.12	71 041,00 €	456 571,00 €
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > = 20%							
ANGRIE		Renforcement P70 BONNEFILLAYE	72,31	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	008.24.01	144 886,00 €	601 457,00 €
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU		RENFORCEMENT P2 PLESSIS	27,99	RENFORCEMENT BT AERIEN	377.24.05	105 197,00 €	706 654,00 €
SEICHES S/ LE LOIR		Renforcement P05 MAILLIERE	23,79	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	333.24.08	146 307,00 €	852 961,00 €
LOIRE AUTHION	DAGUENIERE	RENFORCEMENT P3 CLOTEAU	22,81	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	307.23.08	231 732,00 €	1 084 693,00 €
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > = 15%							
CHALLAIN LA POTHERIE		Renforcement P49 BOUVRAIE	16,12	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	061.24.02	221 337,00 €	1 306 030,00 €
SOMLOIRE		Renforcement P12 GUINEVAUDIÈRE	15,64	RENFORCEMENT BT AERIEN	336.24.05	106 807,00 €	1 412 837,00 €
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > = 12%							
SEGRE EN ANJOU BLEU	CHAPELLE S/ OUDON	Renforcement P15 PINEAU	14,52	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	331.24.13	268 781,00 €	1 681 618,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	St GEORGES DES GARDES	Renforcement P17 HAIES	14,33	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	092.24.25	99 101,00 €	1 780 719,00 €
CORZE		Renforcement P35 PTE OUCHE	13,99	RENFORCEMENT BT AERIEN	110.23.04	114 042,00 €	1 894 761,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	CHAPELLE S/ OUDON	Renforcement P19 PETITIERE	13,91	RENFORCEMENT BT AERIEN	331.24.12	62 478,00 €	1 957 239,00 €
SEICHES S/ LE LOIR		Renforcement P33 FIGUIER	13,41	RENFORCEMENT BT AERIEN	333.23.02	26 678,00 €	1 983 917,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	CHATELAIS	Renforcement P05 GUENIERE	13,33	RENFORCEMENT BT AERIEN	331.24.07	19 000,00 €	2 002 917,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	ALLEUDS	Renforcement BT P12 PENSIER, rue du Pensier	13,22	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	050.24.11	87 490,00 €	2 090 407,00 €
DENEÉ		Renforcement P08 LOMBARDIERES	13,2	RENFORCEMENT BT AERIEN	120.23.05	41 239,00 €	2 131 646,00 €
OREE D'ANJOU	VARENNE	Renforcement P43 GASSELIN	13,16	RENFORCEMENT BT AERIEN	069.24.11	64 491,00 €	2 196 137,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	Renforcement BT P52 POSEIDON	13,02	RENFORCEMENT BT AERIEN	261.23.09	96 940,00 €	2 293 077,00 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	VILLEMOSAN	Renforcement P16 MARINIÈRE	13	RENFORCEMENT BT AERIEN	183.23.04	62 825,00 €	2 355 902,00 €
LES HAUTS D'ANJOU	MARIGNE	Renforcement P22 HOIRE	12,81	RENFORCEMENT BT AERIEN	080.24.09	60 590,00 €	2 416 492,00 €
DOUE EN ANJOU	CONCOURSOU S/ LAYON	Renforcement BT P06 RTE DE ST GEORGES, Chemin des Mines - BT	12,75	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	125.24.09	198 016,00 €	2 614 508,00 €
BEAUFORT EN ANJOU	GEE	Renforcement BT P11 PUIITS AVARD	12,7	RENFORCEMENT BT AERIEN	021.23.02	70 851,00 €	2 685 359,00 €
NOYANT VILLAGES	PARCAY LES PINS	Renforcement BT P22 TAUDONNIÈRES, La Masselière	12,22	POSTE NOUVEAU SOCLE RURAL	228.24.07	170 664,00 €	2 856 023,00 €
VAL DU LAYON		Renforcement P16 PT BEAUVAIS	12,01	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	292.23.01	42 429,00 €	2 898 452,00 €
Ouvrages prioritaires Chutes de Tension > = 10%							
LES BOIS D'ANJOU	BRION	Renforcement BT P76 MARE CHARTIER	11,76	RENFORCEMENT BT AERIEN	138.23.04	30 520,00 €	2 928 972,00 €
OMBREE D'ANJOU	St MICHEL ET CHANVEAUX	Renforcement P22 MARONNIÈRE	11,64	RENFORCEMENT BT AERIEN	248.23.09	42 441,00 €	2 971 413,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St REMY EN MAUGES	Renforcement P007 ROCHE PINARD	11,61	RENFORCEMENT BT AERIEN	218.24.19	60 950,00 €	3 032 363,00 €
TERRANJOU	CHAVAGNES LES EAUX	Renforcement BT P17 COTILLON BLANC	11,57	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	086.23.07	61 082,00 €	3 093 445,00 €
VAL DU LAYON	St LAMBERT DU LATTAY	Renforcement P03 BEZIGNON	11,56	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	292.23.02	134 883,00 €	3 228 328,00 €
NUAILLE		Renforcement P05 MAILLIERE	11,48	RENFORCEMENT BT AERIEN	231.24.02	124 123,00 €	3 352 451,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON	CHAMP S/ LAYON	Renforcement BT P18 PTE GRAPPE	11,46	RENFORCEMENT BT AERIEN	345.23.06	54 894,00 €	3 407 345,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON	CHAMP S/ LAYON	Renforcement BT P01 CIMETIERE - BT	11,4	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	345.23.07	217 794,00 €	3 625 139,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT	Renforcement BT P05 HOURS DONNIÈRE	11,24	RENFORCEMENT BT AERIEN	261.23.10	80 240,00 €	3 705 379,00 €
MAZE MILON	FONTAINE MILON	Renforcement BT P10 RIFFIER	11,2	RENFORCEMENT BT AERIEN	194.23.03	46 200,00 €	3 751 579,00 €
BECON LES GRANITS		Renforcement P06 PAVILLON	11,13	RENFORCEMENT BT AERIEN	026.23.03	117 558,00 €	3 869 137,00 €
JUVARDEIL		Renforcement P08 SAULAIÉ	11,12	RENFORCEMENT BT AERIEN	170.23.02	39 843,00 €	3 908 980,00 €
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	RENFORCEMENT P11 BOIRES	11,05	RENFORCEMENT BT AERIEN	307.23.24	21 200,00 €	3 930 180,00 €
ETRICHE		Renforcement P32 BELLEVUE	11,04	RENFORCEMENT BT AERIEN	132.23.02	77 720,00 €	4 007 900,00 €
TERRANJOU	CHAVAGNES LES EAUX	Renforcement BT P02 Sablons	10,82	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	086.23.06	135 980,00 €	4 143 880,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	ALLEUDS	Renforcement BT P07 BEL AIR	10,71	POSTE NOUVEAU SOCLE URBAIN	050.22.08	61 940,00 €	4 205 820,00 €

VAL D'ERDRE AUXENCE	LE LOUROUX BECONNAIS	Renforcement P66 PARAIS	10,52	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	183.24.08	32 325,00 €	4 238 145,00 €
MAUGES SUR LOIRE	CHAPELLE ST FLORENT	Renforcement P9 MALTERIE - La Girardière, La Maltière	10,4	RENFORCEMENT BT AERIEN	244.23.19	31 779,00 €	4 269 924,00 €
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	Renforcement P20 COIPELLIERE - Avenue d'Anjou, Avenue de l'Europe	10,31	RENFORCEMENT BT AERIEN	069.23.15	73 846,00 €	4 343 770,00 €
MAUGES SUR LOIRE	BOURGNEUF EN MAUGES	Renforcement P01 BOURG	10,16	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	244.24.08	44 932,00 €	4 388 702,00 €
OMBREE D'ANJOU	CHAZE HENRY	Renforcement P11 CITE MINES (Agglo : rues de la Mine, des Troenes, des Lauriers) (RD180)	10,06	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	248.23.08	105 156,00 €	4 493 858,00 €
PLAINE		Sécurisation P10 LA PLAINE	10	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN HORS AGGLOMERATION	240.24.03	87 740,00 €	4 581 598,00 €
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	Renforcement P37 MOULINS, rue des sept moulins, rue des Fleurs, rue du champ de bataille	10	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	069.23.11	52 747,00 €	4 634 345,00 €
OREE D'ANJOU	St SAUVEUR DE LANDEMONT	Renforcement P19 HAIE SECHE - Les Merceries, La Combe	10	RENFORCEMENT BT AERIEN	069.23.14	58 178,00 €	4 692 523,00 €
DENEE		RENFORCEMENT P11 MOULIN MORONNE	10	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	120.23.01	270 895,00 €	4 963 418,00 €
ECUILLE		RENFORCEMENT P23 BELLEVUE	10	MUTATION DE TRANSFORMATEUR	130.23.02	42 425,00 €	5 005 843,00 €
MAZE MILON	FONTAINE MILON	Renforcement BT P09 PAVE	10	RENFORCEMENT BT AERIEN	194.23.02	42 425,00 €	5 048 268,00 €
PLAINE		Renforcement P11 CHARDONNIERE - Rue des Lilas, Rue Jeanne D'Arc	10	RENFORCEMENT BT AERIEN	240.23.03	38 488,00 €	5 086 756,00 €
OMBREE D'ANJOU	TREMBLAY	Renforcement P19 LOGE	10	POSTE NOUVEAU CABINE RURAL	248.23.10	124 540,00 €	5 211 296,00 €
SOMLOIRE		Renforcement P29 BELLEVUE - Chantemerle, Primavera	10	RENFORCEMENT BT AERIEN	336.24.04	42 425,00 €	5 253 721,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON	THOUARCE	RENFORCEMENT P1 BOURG - BT	10	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	345.19.07	143 930,00 €	5 397 651,00 €
BELLEVIGNE EN LAYON	CHAMP S/ LAYON	Renforcement P13 BOURG - Effacement BT	10	RENFORCEMENT BT SOUTERRAIN EN AGGLOMERATION	345.20.33	336 109,00 €	5 733 760,00 €
VEZINS		Sécurisation P27 LANDES MISERES	10	RENFORCEMENT BT AERIEN	371.24.03	74 892,00 €	5 808 652,00 €
YZERNAY		Renforcement P12 HAYE La Soularderie, Le Pilet	10	RENFORCEMENT BT AERIEN	381.23.04	60 350,00 €	5 869 002,00 €

ANNEXE 3
PROGRAMME 2025 DE SECURISATION
Classement par Ordre de priorité

Commune	Commune déléguée	Libellé opération - Poste concerné	OPERATION	Montant Estimé des travaux HT	COUTS CUMULES HT
ALLONNES		Sécurisation BT P36 Stade	002.18.08	343 716,00 €	343 716,00 €
BLAISON SAINT SULPICE	St SULPICE S/LOIRE	Sécurisation P3 ROYERS - BT - Phase 2	029.23.04	91 881,00 €	435 597,00 €
LA MENTRE		Sécurisation BT P25 HUNE	201.22.02	140 945,00 €	576 542,00 €
POSSONNIERE		rue beausite SÉCURISATION P14 BEAU SITE BT aerien	247.23.01	61 428,00 €	637 970,00 €
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	Sécurisation P16 RUE NEUVE	248.22.21	219 800,00 €	857 770,00 €
MAUGES SUR LOIRE	St LAURENT DU MOTTAY	Sécurisation P9 SAUZAY - la Grisonnière	244.23.12	42 290,00 €	900 060,00 €
MAUGES SUR LOIRE	CHAPELLE ST FLORENT	Sécurisation P4 Epinay, rue de l'Evre	244.23.13	44 833,00 €	944 893,00 €
LOIRE AUTHION	DAGUENIERE	SÉCURISATION P8 MARAIS	307.23.15	186 345,00 €	1 131 238,00 €
SEVREMOINE	LONGERON	Sécurisation Basse-Tension - P9 PELERIN, Bel-Air, La Durandière	301.23.18	110 850,00 €	1 242 088,00 €
BEHUARD		SÉCURISATION P4 SABLONS	028.23.03	97 610,00 €	1 339 698,00 €
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	SOUCELLES	SÉCURISATION P38 CELLIER	377.23.08	37 945,00 €	1 377 643,00 €
PUY NOTRE DAME		Securisation BT 49253P0014 ZA rue du Perdriau - les Quints	253.24.02	95 986,00 €	1 473 629,00 €
LYS HAUT LAYON	NUEIL S/ LAYON	Sécurisation P38 MESLOIRE - le pinier	373.23.03	47 360,00 €	1 520 989,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHANZEAUX	Sécurisation P8 ST AMBROISE, le Vigneau, la chapelle St Ambroise, le Mesnil	092.23.12	42 955,00 €	1 563 944,00 €
LOIRE AUTHION	DAGUENIERE	SÉCURISATION P2 CLOS	307.23.18	78 309,00 €	1 642 253,00 €
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	SÉCURISATION P35 RTE MAZÉ	307.23.23	34 006,00 €	1 676 259,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	St REMY LA VARENNE	Securisation BT P09 Fontaine	050.23.09	104 650,00 €	1 780 909,00 €
PUY NOTRE DAME		Securisation BT P10 GC.37	253.23.02	98 420,00 €	1 879 329,00 €
ETRICHE		Sécurisation P10 EGLISE	132.23.01	78 500,00 €	1 957 829,00 €
NOYANT VILLAGES	PARCAY LES PINS	Securisation BT P05 Cintre	228.23.07	84 030,00 €	2 041 859,00 €
BELLEVEIGNE EN LAYON	FAYE D'ANJOU	Securisation BT P08 Gastine	345.23.03	60 060,00 €	2 101 919,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	St GEORGES DES SEPT VOIES	Securisation BT P05 Lussière	261.23.06	149 770,00 €	2 251 689,00 €
St PHILBERT DU PEUPLE		Securisation BT P14 Beausoleil	311.23.02	292 600,00 €	2 544 289,00 €
BREILLE LES PINS		Securisation BT P01 Bourg la Breille	045.23.01	145 490,00 €	2 689 779,00 €
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	Sécurisation P5 Bergerie - rue du clos bernard, rue Jacques Cathelineau	244.23.14	31 250,00 €	2 721 029,00 €
OREE D'ANJOU	BOUZILLE	Sécurisation P29 LOGE VALLEE	069.24.02	29 550,00 €	2 750 579,00 €
OREE D'ANJOU	DRAIN	Sécurisation P08 BOSSARDIERE	069.24.03	89 044,00 €	2 839 623,00 €
DURTAL		Sécurisation P85 FRESNE	127.24.01	60 580,00 €	2 900 203,00 €
St AUGUSTIN DES BOIS		Sécurisation P50 HTES TENNERIES	266.24.01	115 467,00 €	3 015 670,00 €
JARZE VILLAGES	JARZE	Sécurisation P29 LONGCHAMP	163.24.01	58 137,00 €	3 073 807,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	ANDREZE	Sécurisation P39 PATIS	023.24.10	31 341,00 €	3 105 148,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	SAULGE L'HOPITAL	Securisation BT P05 CVO 4 rue du Haut	050.24.02	40 630,00 €	3 145 778,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	St LEZIN	Sécurisation P12 AVENNEAUX	092.24.06	53 215,00 €	3 198 993,00 €
LONGUENEE EN ANJOU	PRUILLE	SÉCURISATION P20 GRANGE	200.24.07	19 675,00 €	3 218 668,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	CHAUDRON EN MAUGES	Sécurisation P68 QUATREMEAUX	218.24.09	51 276,00 €	3 269 944,00 €
NEUILLE		Securisation BT P07 3 QUARTIERS Les Trois Quartiers	224.24.01	82 400,00 €	3 352 344,00 €
NOYANT VILLAGES	GENNETEIL	Securisation BT P08 QUERRY Les Guerries	228.24.01	157 254,00 €	3 509 598,00 €
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	VILLEVEQUE	SÉCURISATION P20 TARTELUSSÉ	377.24.03	122 054,00 €	3 631 652,00 €
LOIRE		Sécurisation P48 CHAUVINIÈRE	178.24.01	166 565,00 €	3 798 217,00 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	LA CORNUAILLE	Sécurisation P23 JUTRIE	183.24.01	30 525,00 €	3 828 742,00 €
SEICHES S/ LE LOIR		Sécurisation P04 MATHEFLON	333.24.03	137 740,00 €	3 966 482,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	Securisation BT P15 ZA, rue des Martignolles	050.24.08	82 157,00 €	4 048 639,00 €
DOUE EN ANJOU	VERCHERS S/ LAYON	Securisation BT P11 ARGENTAY, rue du Puy	125.24.04	21 370,00 €	4 070 009,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	CHAUDRON EN MAUGES	Sécurisation P13 CHASSERIE	218.24.12	158 933,00 €	4 228 942,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT	Securisation BT P24 MAUPERTUIS, Impasse de l'Hopital	261.24.07	36 360,00 €	4 265 302,00 €
St PHILBERT DU PEUPLE		Securisation BT P02 DELASSIERE, La Delassière	311.24.04	111 154,00 €	4 376 456,00 €
BELLEVEIGNE EN LAYON	THOUARCE	Securisation BT P50 CAILLETERIES, L'Arbalétrier	345.24.03	133 152,00 €	4 509 608,00 €
VAUDELNAY		Securisation BT P11 BOUERE, La Guicheterie	364.24.01	251 774,00 €	4 761 382,00 €
LYS HAUT LAYON	NUEIL S/ LAYON	Sécurisation P70 SAINT LOUIS	373.24.03	43 032,00 €	4 804 414,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	Securisation BT P07 BUTTARDS, Les Buttards	261.24.08	101 307,00 €	4 905 721,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT	Securisation BT P115 PATIS, La Maison Neuve	261.24.09	72 644,00 €	4 978 365,00 €
LA MENTRE		Securisation BT P26 BOURSERIE, rue d'Anjou, rue des Hauts et ruedes Plantagenets	201.24.03	162 617,00 €	5 140 982,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	CHENEHUTTE TREVES CUNAUT	Securisation BT P03 GRD VILLENEUVE, Rue Jean François Bodin	261.24.10	116 945,00 €	5 257 927,00 €
OREE D'ANJOU	VARENNE	Renforcement P25 BOULAIES	069.24.12	91 956,00 €	5 349 883,00 €
MAUGES SUR LOIRE	BEAUSSE	Sécurisation P02 RECULEE	244.24.12	12 247,00 €	5 362 130,00 €
CARBAY		Sécurisation P09 RAFFRAY	056.24.01	43 279,00 €	5 405 409,00 €
LES HAUTS D'ANJOU	CONTIGNE	Sécurisation P41 TERTRE	080.24.02	73 108,00 €	5 478 517,00 €
LES BOIS D'ANJOU	St GEORGES DU BOIS	Securisation BT P10 GANNAUDIÈRE, la Sicardièrre	138.24.04	46 737,00 €	5 525 254,00 €
JUVARDEIL		Sécurisation P20 PTES LANDES (RD308)	170.24.01	29 732,00 €	5 554 986,00 €
MARCE		Sécurisation P07 SINGE	188.24.01	18 186,00 €	5 573 172,00 €
MOZE SUR LOUET		Sécurisation P03 CRX BLANCHE (RD160)	222.24.03	63 355,00 €	5 636 527,00 €
OMBREE D'ANJOU	St MICHEL ET CHANVEAUX	Sécurisation P05 BOUDOUILLERE	248.24.04	67 029,00 €	5 703 556,00 €
OMBREE D'ANJOU	CHAZE HENRY	Sécurisation P07 MATZ	248.24.05	68 508,00 €	5 772 064,00 €
SCEAUX D'ANJOU		Sécurisation P01 BOURG (Agglo : Rue de Beauvais, rue Pinsardièrre)	330.24.02	68 897,00 €	5 840 961,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	SALLE DE VIHIERES	Sécurisation P08 LA MAISON ROUGE	092.24.23	12 160,00 €	5 853 121,00 €
VARENNES S/ LOIRE		Securisation BT P09 BAIL, rue de la Croix des Noues	361.24.03	116 435,00 €	5 969 556,00 €
VERNAINTES		Sécurisation BT P09 PORTAL, rue Pierre Marion	368.24.01	88 450,00 €	6 058 006,00 €
VIVY		Securisation BT P09 HOPITAUX, rue des Hopitaux	378.24.04	110 914,00 €	6 168 920,00 €
NOYANT VILLAGES	CHALONNES S/ LE LUDE	Securisation BT P09 CADORERIE, la Cadorerie	228.24.05	77 890,00 €	6 246 810,00 €
NOYANT VILLAGES	BROC	Securisation BT P08 TOUCHE, le Pâtis	228.24.06	193 022,00 €	6 439 832,00 €
BELLEVEIGNE EN LAYON	FAVERAYE MACHELLES	Securisation BT P12 COMMERIE, la Commerie	345.24.06	49 867,00 €	6 489 699,00 €
BRIOLLAY		SÉCURISATION P5 GOISIERE	048.24.03	93 260,00 €	6 582 959,00 €
St CLEMENT DE LA PLACE		SÉCURISATION P18 GRAND DRUILLÉ	271.24.03	52 250,00 €	6 635 209,00 €
MAZE MILON	FONTAINE MILON	Securisation BT P12 OURLIÈRE, l'Ourlière	194.24.04	40 451,00 €	6 675 660,00 €
St PAUL DU BOIS		Sécurisation P18 GARNIERE	310.24.04	114 653,00 €	6 790 313,00 €
CHALLAIN LA POTHERIE		Sécurisation P12 FALUSIERE	061.24.03	165 599,00 €	6 955 912,00 €
LES HAUTS D'ANJOU	SOEURDRES	Sécurisation P06 MARAIS	080.24.10	77 821,00 €	7 033 733,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	St MARTIN DU BOIS	Sécurisation P09 HARDAS	331.24.11	77 889,00 €	7 111 622,00 €

